

**Thierry Baudouin, Jean-Noël Chopart, Michèle Collin,  
Laurent Guilloteau**

**Mouvements de chômeurs  
et de précaires en France**

**La revendication d'un revenu  
garanti**

Rapport de recherche pour la Mission  
interministérielle recherche-expérimentation (MIRE),  
1989.

Texte édité par Cyprien Tasset

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I/ LES MOUVEMENTS DE CHÔMEURS ET PRÉCAIRES, TROIS FORCES CONTESTATRICES.....</b>	<b>7</b>
Introduction.....	7
1/ Représenter les sans-emploi ? Le Syndicat des chômeurs.....	10
Visualiser les chômeurs, une promotion médiatique.....	11
Un journal, un congrès, une manifestation.....	14
L'éclatement.....	19
2/ L'expérience des Maisons de chômeurs : de l'entraide à l'assistance.....	22
Le local, ou comment l'obtenir.....	24
L'aide aux chômeurs et la polyvalence de ses services.....	27
Du juridique à la santé.....	28
Aide alimentaire, assistance ou solidarité ?.....	30
La dynamique trouble des services.....	33
3/ Les associations intermédiaires : un laboratoire de l'emploi..	35
Flexibilité et besoin de travail.....	36
L'aide aux chômeurs par l'emploi.....	39
Petite scène de la vie quotidienne de l'association intermédiaire.....	42
La reconnaissance étatique.....	46
L'objectif du revenu.....	48
La précarité sur le bassin d'emploi.....	50
Des précarisateurs aux précaires.....	52
4/ Les luttes revendicatives des associations de précaires.....	54
Précaires : un point de vue.....	55
Une cible, des réseaux : casser l'image et son contrôle.....	60
Territoire et travail précaire, les luttes revendicatives.....	65
5/ Le revenu garanti : une revendication.....	71
Un minimum pour les pauvres.....	72
La vision mouvementiste d'un revenu garanti.....	76
<b>II/ LE TRAVAIL SOCIAL ET LES ORGANISATIONS CARITATIVES FACE AUX MOUVEMENTS DE CHÔMEURS ET DE PRÉCAIRES.....</b>	<b>82</b>
1/ Le chômage, un risque traditionnellement extérieur à la protection sociale.....	82
La dissociation administrative emploi-chômage.....	87
2/ Le travail social face à l'emploi précaire.....	91
L'implication des travailleurs sociaux dans les mouvements de chômeurs et de précaires.....	98
Vers une précarisation du travail social ?.....	103
Organisations caritatives et groupes confessionnels.....	108
Milieux chrétiens et mouvement des chômeurs.....	112
Syndicalisme chrétien et aide aux chômeurs.....	113

<b>III/ VERS UNE RÉGULATION FONDÉE SUR UN DROIT AU REVENU.....</b>	<b>116</b>
1/ La dissociation revenu-travail.....	116
Du salaire au revenu.....	116
La réaction libérale des années 1980.....	119
Vers une dissociation revenu/travail.....	121
L'État.....	121
Le bassin d'emploi.....	123
De « nouvelles » activités.....	125
2/ Le revenu garanti, moteur de la nouvelle productivité sociale.	129
Le RMI, base d'un élargissement de l'action syndicale.....	131
De l'ubiquité discrète du précaire.....	135
<b>Conclusion.....</b>	<b>140</b>

## Introduction

Nous présentons ici une analyse des mouvements de chômeurs et de précaires qui sont nés dans la France des années 1980. La réunion de ces trois notions indique d'entrée que ce texte prend à contre-pied les banalités aujourd'hui unanimement admises quant à la disparition de toute conflictualité sociale centrée sur le travail productif.

Il importe donc, tout d'abord, de rappeler que le rôle des chercheurs est de formuler des hypothèses sur l'évolution du rapport social qui, en principe, se distinguent un tant soit peu des « évidences » répandues quotidiennement dans les discours ministériels et dans la presse. Ainsi, cette étude n'a-t-elle rien de misérabiliste. Non point que nous n'ayons pas rencontré de chômeurs dénués de tout, et même de droits ! Leur existence en cette fin de xx<sup>e</sup> siècle au sein de la quatrième puissance économique mondiale réputée démocratique – et socialiste de surcroît – restera même sans doute la caractéristique sociologique majeure que l'histoire retiendra de cette décennie. Mais, précisément, cette violence incroyable suggère un enjeu, une mutation du rapport social qui ne se résume pas dans les simples descriptions des « nouvelles pauvretés » et autres « galères » dont se contente aujourd'hui la littérature sociologique. Cette conception purement phénoménologique s'identifie en fait parfaitement à la banale vision dominante du chômage-précarité en termes d'exclusion et de marginalité qui renvoie implicitement à l'intangibilité du paradigme fordien.

L'hypothèse centrale de ce texte vise, au contraire, à considérer ce chômage-précarité non comme une dysfonction, mais bien en tant que moment du développement des forces productives. D'où la nécessité de saisir le rapport social-historique qui le provoque. En d'autres termes, l'irruption de ce qu'on appelle la précarité nous semble devoir interroger plus essentiellement les mutations des formes d'emploi et du rapport salarial dont l'institutionnalisation fordienne des Trente Glorieuses n'a jamais constitué un horizon indépassable. Dès lors, c'est la précarité en tant que rapport social qu'il importe de saisir, et non les seuls effets des mesures étatiques visant à réduire un phénomène « marginal » comme les chercheurs se conforment aujourd'hui à le faire en réponse aux nombreux appels d'offres sur le sujet. Les auteurs de ce rapport travaillent, quant à eux, sur

l'évolution des formes d'emploi depuis plus de dix ans et livrent ici le résultat d'une observation des pratiques sociales de l'acteur précaire à travers l'analyse des mouvements dans lesquels il s'exprime.

C'est ce point de vue de l'acteur qui permet de dépasser l'idéologie misérabiliste dominante.

Il convient de rappeler que la remise en cause radicale actuelle du fordisme a d'abord été le fait des luttes ouvrières des années 1960-1970. La crise qui s'en est suivie, avec l'instauration de nouvelles formes de régulation extériorisant de l'entreprise une notable partie des travailleurs, instaure le précaire comme une force centrale du nouvel ordre productif (deux tiers des contrats de travail passés annuellement par les entreprises françaises). Mais on verra aussi que cette extériorisation concerne également le capital, à mesure que se développe l'immatérialité, tant de certaines formes de production (informatique...) que de marchandises (les divers services de communication, de santé, d'éducation et l'ensemble de ce qu'Alain Touraine dénomme les industries culturelles).

C'est cette dilatation progressive de l'ordre productif dans l'ensemble de l'espace social que révèlent essentiellement les mouvements étudiés ici. D'une part, la revendication d'un revenu garanti – à laquelle répond, à sa manière, le récent RMI gouvernemental – traduit ce débordement des anciennes frontières entre production et reproduction et du lien entre travail et salaire. Non réductible à son ancienne fonctionnalité interne à l'entreprise, c'est surtout le travail qui devient, d'autre part, un nouvel enjeu à mesure que les nouvelles technologies sont l'objet d'une réappropriation présidant aux réseaux alternatifs, aux pratiques des *hackers* informatiques et autres mouvements où évoluent les précaires.

Le précaire révèle donc non seulement les mutations actuelles de l'ordre productif, mais aussi l'esquisse d'une recomposition d'un mouvement social totalement écrasé dans ses formes ouvrières traditionnelles depuis dix ans, Esquisse fragile, certes, comme vont le révéler les trois parties de ce texte.

- La première partie détaille la création des mouvements de chômeurs et de précaires à travers leurs composantes essentielles et les énormes contradictions auxquelles se heurtent les acteurs particulièrement démunis et isolés de ce nouveau rapport social. Aider les plus pauvres d'entre eux à redevenir des citoyens à part entière, autogérer l'emploi précaire, revendiquer pour tous un revenu garanti, telles sont les trois stratégies qui cohabitent ou s'affrontent parfois durement.
- Face à ces mouvements, l'État, les travailleurs sociaux et les organisations caritatives balisent, quant à eux, la « question

sociale ». La seconde partie présente, à travers l'analyse de chacun de ces acteurs, la permanence d'une conception française du chômage extérieur au système de protection sociale, qui explique largement le fonctionnement actuel du RMI.

- On aura noté l'absence remarquable du patronat et des syndicats dans ces développements. La dernière partie analyse la résistance de ces acteurs centraux du système fordien aux potentialités ouvertes par la progressive dissociation revenu-travail et la revendication d'un revenu garanti posée par les précaires.
  
- Thierry Baudouin et Michèle Collin, chercheurs au CNRS, ont publié plusieurs ouvrages sur les luttes ouvrières des années 1970 et, en 1983, *Le Contournement des forteresses ouvrières*, qui analysait les premières mutations de l'ordre productif fordien à travers la précarisation de l'emploi.
- Jean-Noël Chopart, spécialiste du travail social, est directeur du Laboratoire d'études et de recherches de l'Institut régional du travail social de Haute-Normandie. Il a publié, notamment, *Concurrences et solidarités : la protection complémentaire depuis 1945*, en collaboration avec Bernard Gibaud aux éditions du LERS, 1989.
- Laurent Guilloteau, membre de l'Association des chômeurs et des précaires, auteur de *Les Tentatives d'organisation des chômeurs en France, 1981-1986* (maîtrise d'histoire, université de Paris-VII, 1986) et de *Mouvements de chômeurs et précaires et nouveau travail productif* (DEA de sociologie, université de Paris-VII, 1988), prépare une thèse de doctorat sur les mouvements de précaires.

# I/ LES MOUVEMENTS DE CHÔMEURS ET PRÉCAIRES, TROIS FORCES CONTESTATRICES

## Introduction

La crise économique, les restructurations de l'ordre productif et des formes de la mobilisation au travail ont provoqué un gigantesque bouleversement social, qui déséquilibre le monde ouvrier traditionnel. Retranché dans ses entreprises et dans la défense du statut de ses membres, le mouvement syndical se voit progressivement coupé d'une autre classe ouvrière. Sous le signe de la crise, les représentations dominantes du monde du travail ont été profondément bouleversées, une classe ouvrière, réduite à des « privilégiés », nuit à la bonne marche des entreprises, tandis que chômeurs et travailleurs précaires formeraient un magma croissant d'exclus et de marginaux.

Pour reprendre la terminologie en vigueur, le chômage, les nouvelles formes d'emploi, les quasi-emplois créés institutionnellement ont permis – en distendant, voire en rompant, le rapport entre le travailleur et son lieu de travail, l'entreprise –, d'amoindrir le rapport de force syndical. Loin d'appréhender stratégiquement les mutations actuelles des formes de l'organisation sociale du travail, prisonniers d'une entreprise qui se délite, confrontés à une production qui se diffuse par capillarité sur l'ensemble du territoire – de la ville au domicile –, les syndicats perdent le contact avec une partie croissante de la force de travail, celle des « hors-statut ». Ces derniers ne voient d'ailleurs plus dans des syndicats peu soucieux de défendre leurs intérêts qu'un instrument de protection des salariés les plus privilégiés, « une mutuelle des avantages acquis »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Lorsqu'en 1989 l'UNEDIC s'est trouvé, pour la première fois depuis longtemps, créditée d'un excédent financier, son emploi a été très simplement affecté à un renflouement des caisses de retraites complémentaires en passant totalement à la trappe les

Si quelques expériences syndicales ont été tentées pour organiser les travailleurs précaires, la situation est encore plus sombre en ce qui concerne les chômeurs, considérés comme de véritables handicapés sociaux. Les syndicats ne peuvent leur prodiguer, dans l'attente d'une remise au travail qui leur rende leur dignité et leur raison d'être, que les soins d'urgence qui ne se distinguent en rien des services sociaux classiques.

Ainsi précarisée et exclue du rapport salarial traditionnel, privée de représentation politique et, pour cela, incapable de se défendre efficacement au niveau économique, cette large fraction des salariés n'est dotée d'aucune organisation qui défende ses intérêts. Il peut, certes, sembler difficile d'imaginer, voire de se regrouper, une telle diversité de situations. Qu'y a-t-il de commun entre un jeune précaire hautement qualifié qui travaille dans un secteur de pointe et un chômeur de cinquante ans licencié de la métallurgie ? Apparemment rien, tant au niveau professionnel qu'au niveau culturel.

La genèse du mouvement ouvrier montre pourtant que ce type d'alchimie sociale n'est pas impossible. Une telle analogie surprendra sans doute. Mais analyser les formes actuelles d'organisation des chômeurs et des précaires et leurs potentialités suppose une lecture fort éloignée tant de la vision atomisante et assistancielle des travailleurs sociaux que de celle d'une sociologie du travail obnubilée par le paradigme de l'entreprise qui ne peut voir dans les formes d'auto-organisation des chômeurs que le regroupement marginal, désespéré et sans perspective des exclus de la production. Penser qu'il faudra instaurer « un statut du salarié qui le rende plus indépendant des affectations particulières qu'il reçoit au cours de sa vie de travail »<sup>2</sup> implique une exploration des forces sociales susceptibles d'intervenir dans ces mutations en cours dont, comme on le verra, les chômeurs et les précaires sont une composante essentielle. Par l'appel à l'intuition qu'elle met en jeu, l'analogie avec la naissance du mouvement ouvrier empruntée au mouvement des chômeurs vise précisément à conjurer les ghettoïisations qui découlent nécessairement du respect de pensées socialement admises. Car, s'il y a bien eu exclusion massive durant ces années 1980, c'est d'abord et avant tout celle de la pensée critique.

Ainsi, si le chômage est au centre de nombreux programmes scientifiques en tant que phénomène économique géré par l'État, ou en tant que phénomène social subi par ses « victimes », on a jusqu'ici fort peu investi l'autre angle du phénomène, le chômage vécu et agi

---

conditions d'indemnisation des précaires dénoncées pourtant depuis des années comme inacceptables par les syndicats gestionnaires. Les négociations l'UNEDIC se concluent ainsi toutes, depuis dix ans, par la baisse des allocations. Cf. W. Pelletier, « L'indemnisation du chômage, une peau de chagrin », in *Les Temps Modernes*, n° 496, 1988.

<sup>2</sup>P. Rolle, *Travail et Salarial*, p. 145, Presses universitaires de Grenoble, 1988.



par l'acteur social, l'angle du chômeur. il s'agit ici d'intégrer le travail théorique de la recherche avec les questionnements et les pratiques d'investigation des chômeurs et des précaires qui tentent d'agir, en tant que tels, au plan social. Car l'observation des pratiques sociales sur le chômage a, jusqu'ici, fait totalement défaut à l'analyse d'un phénomène débordant largement l'image économiciste dominante.

Nombre d'initiatives ont été impulsées par ce que nous appellerons le « mouvement des chômeurs et des précaires » : des centaines d'associations existent en France, elles offrent des « services » ou animent des luttes pour élargir et défendre les droits des chômeurs. Moments de débats, élaboration collective, production de sens se tapissent dans l'invisible d'un mouvement aussi largement occulté par les médias qu'il est ignoré de la recherche. Une multitude d'initiatives sociales sont en train de se développer hors d'un système de validation qui reconnaissait exclusivement le travail salarié à temps plein en entreprise.

Si cette effervescence n'a pas à ce jour abouti à la constitution d'un mouvement social classique, on peut distinguer trois forces contestatrices qui ont, de manière successive, joué un rôle politique prépondérant au sein de cette aire sociale du mouvement des chômeurs.

- La première d'entre elles marque chronologiquement l'émergence du mouvement des chômeurs. Avec la création de l'Association syndicale des chômeurs en 1981 puis, par la suite, du Syndicat des chômeurs, s'affirme en effet l'exigence d'une prise de parole des chômeurs dans le débat social et le refus de la non-représentation institutionnelle. Dans le sillage de cette initiative, des structures visant à organiser la solidarité sur le terrain, des pratiques d'entraide se sont développées en un ensemble protéiforme d'expériences sociales.

- Avec la multiplication des maisons de chômeurs, d'une part, et celle des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi, d'autre part, le centre de gravité du mouvement va se déplacer de la représentation institutionnelle au niveau national vers le terrain local. Là, de nouvelles pratiques de placement mises en œuvre par nombre d'associations intermédiaires vont en faire les gestionnaires de la rotation de la force de travail sur le bassin d'emploi. L'objectif du développement local a ainsi été à l'origine d'une deuxième force contestatrice, le Coorace (Comité de coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi).

Enfin, transversalement à ces deux organisations, une composante mouvementiste regroupera des associations de toutes obédiences lors de campagnes de mobilisation, de débats théoriques sur les enjeux de la précarité du travail, et formera autour du journal *Cash* la troisième force contestatrice. Centrée sur la problématique de l'auto-

organisation des précaires, cette composante amènera l'ensemble du mouvement à définir la revendication du revenu garanti comme son enjeu fondamental.

L'ensemble des initiatives sociales analysées ici trouvent certes leur origine dans le développement de la précarité du travail et du chômage, mais l'arrivée, en mai 1981, de la gauche au pouvoir puis l'instauration du RMI sont les deux événements politiques qui bornent le cycle de cette expérience historique du mouvement des chômeurs.

En effet, le RMI réalise aujourd'hui une synthèse étatique des aspirations, des luttes et des pratiques de ce mouvement. Un tel compromis institutionnel marque l'achèvement du cycle ouvert avec l'émergence du mouvement des chômeurs et, par la victoire partielle qu'il constitue, il forme en quelque sorte son « dépôt de bilan ». La composition même de ses protagonistes est transformée et élargie par cette nouvelle donne, où s'accroît le nombre de bénéficiaires et de demandeurs de salaire socialisé (des associations de « RMistes » réclament déjà une représentation dans les commissions d'insertion).

Ces mouvements de chômeurs et précaires ont posé au cours de ces années 1980 des questions fondamentales pour l'avenir de la société de salariat.

## **1/ Représenter les sans-emploi ? Le Syndicat des chômeurs**

Les chômeurs n'ont en commun que la rupture de leur relation au travail salarié classique. Le terme dissimule toutefois une redoutable hétérogénéité de situations et de comportements. Les tentatives de regroupement sur une problématique et des intérêts communs ouvrent l'espace d'un travail politique, qu'il s'agit de mettre au jour.

Alors qu'une action collective des chômeurs tendant à produire un changement social en leur faveur par un mouvement organisé semblait relever de l'utopie, se sont créés le Syndicat des chômeurs puis, par la suite, nombre d'associations. Ce syndicat, ses personnalités, sa relative notoriété et, surtout, les expériences concrètes d'organisation qu'il a lancées (les Maisons de chômeurs) représentent désormais une expérience clé dans ce domaine où n'existait aucune tradition spécifique.

Certes, lors de la crise économique qui a précédé le Front

populaire, les chômeurs ont constitué un enjeu dans les luttes syndicales et politiques opposant le courant réformiste au courant révolutionnaire. L'idée d'un regroupement des chômeurs et de leur organisation n'est pas nouvelle. Mais les divers comités ou collectifs qui s'en sont réclamés durant les années 1970, avec leurs campagnes pour la gratuité des transports par exemple, ne mobilisaient des chômeurs que de façon ponctuelle sans produire de continuité organisationnelle. Les syndicats ouvriers tendant, quant à eux, à ignorer la spécificité des chômeurs, appelés à intégrer un cadre syndical qui les nie en les considérant uniquement comme privés d'emploi. Par son principe et dans sa dénomination, le Syndicat des chômeurs a donc signifié l'émergence d'une conception différente. Issue du constat des limites d'autres formes d'organisation, elle met la représentation durable des chômeurs au centre de son projet.

### **Visualiser les chômeurs, une promotion médiatique**

Viser une structure de niveau national privilégie les acteurs les plus proches du pouvoir (personnalités, médias nationaux...) au détriment du travail obscur et quotidien des expériences locales menées par de multiples associations. Mais ce choix illustre parfaitement ce paradoxe des chômeurs qui, pour s'exprimer collectivement en tant que mouvement, doivent convaincre (et parfois se convaincre) de leur existence, quitte à jouer d'un effet de miroir avec les médias : pour permettre une visualisation, une reconnaissance, premier pas vers une représentation sociale. La polysémie de ce terme de « représentation » indique bien la pluralité des espaces où va s'engager l'action de ce syndicat. Si l'exigence d'une participation aux instances institutionnelles décidant du sort des chômeurs est proprement politique, la prise de parole destinée à légitimer ce projet va se confronter préalablement au discours social sur le chômage pour tenter d'y faire accepter un programme d'extension de la citoyenneté du chômeur. La conquête du droit de cité aura donc à se frayer un chemin au sein de l'agora médiatique, au risque de subir les lois du genre : sensationnalisme, personnalisation et superficialité.

L'émergence du mouvement des chômeurs est indissociable de l'histoire d'un homme, Maurice Pagat, dont l'activisme et le charisme ont permis de favoriser une prise de conscience parmi des chômeurs de leurs intérêts communs et de l'importance de s'organiser pour obtenir satisfaction, jouant ainsi le rôle d'un catalyseur autour duquel se sont agrégées des forces diverses.

Lorsque ce personnage « insolite et déconcertant », militant

catholique exclu du PS en 1975 et syndicaliste CFDT, tentera de s'ériger en porte-parole, il critiquera la gauche « frileuse et défaillante » face au « cancer du chômage » comme elle l'était face à celui de la guerre d'Algérie<sup>3</sup>.

À l'automne 1981, ce préretraité crée avec quelques proches l'Association syndicale des chômeurs, pour lutter contre le « désespoir qui accule les chômeurs au suicide ». L'arrivée des socialistes au pouvoir joue là, comme pour d'autres mouvements de lutte, un rôle incontestable. L'alternance politique fait espérer une ouverture sociale. Un climat nouveau d'espoir, mais aussi de calcul et parfois d'illusions, règne alors sur une partie de la société. Mais s'il s'agit bien, ici comme ailleurs, pour les initiateurs du mouvement, de saisir une occasion, cette tentative d'organisation des chômeurs, sans antécédent aucun, doit alors tout inventer. Le Syndicat des chômeurs s'adresse à des personnes inorganisées qui, faute de rapport stable à la production, sont bien en peine de pouvoir se regrouper.

Le problème politique central que pose l'organisation des chômeurs est sans doute qu'ils n'ont pas d'identité collective à défendre. Tout au plus certains parmi eux peuvent-ils tenter d'en construire une. Privée des formes classiques de lutte du mouvement ouvrier, telle la grève, comme d'un lieu concret de mobilisation, l'initiative va devoir faire le pari d'occuper le terrain de l'information afin d'affirmer, de rendre visible l'existence collective des chômeurs. Une stratégie médiatique se met en place. Plusieurs occupations d'ANPE et d'Assedic. sont organisées, à l'issue desquelles les rédactions des médias sont bombardées de communiqués alarmistes prophétisant le chaos si les difficultés des chômeurs continuent d'être ignorées. Après six mois de campagne de sensibilisation, le Syndicat des chômeurs est créé et affirme à la presse regrouper entre mille et trois mille adhérents. En fait, le syndicat est encore sans véritable force militante, puisqu'il ne réunit autour de Maurice Pagat qu'une poignée de militants et quelques dizaines de sympathisants. Mais, en tentant de fonder sa crédibilité et sa représentativité à travers les médias, il parvient à marquer des points : des personnalités de gauche apportent leur soutien et, ainsi, leur caution au combat du syndicat. De fait constitué en majorité de chômeurs âgés, ce dernier apparaît alors comme un syndicat de préretraités politiquement à gauche.

Cette période initiale de lancement promotionnel lui a permis de sortir de l'ombre, d'acquérir une certaine notoriété. Ce relatif succès ne s'est cependant pas traduit au niveau organisationnel. Si l'ambitieux objectif initial de constituer les chômeurs en force sociale est toujours un vœu pieux – et la grève de la faim qu'entame

---

<sup>3</sup>M. Pagat fut directeur de publication de la revue *Témoignages et documents*, qui publiait des textes censurés durant la guerre d'Algérie.

Maurice Pagat fin 1982 en est l'aveu implicite –, ce syndicat est pourtant la seule structure à répondre au tristement célèbre décret Bérégovoy de novembre 1982, multiplicateur de cette catégorie de citoyens « fins de droit », qui attaque les conditions de vie des chômeurs en liant plus fortement la durée d'indemnisation à la durée antérieure de travail (la proportion de chômeurs indemnisés chutera de 67 à 57 %). Le Syndicat continue à capitaliser les sympathies, et l'agitation débouche sur la mise en place d'un réseau logistique d'appuis financiers. Créé au printemps 1984, le Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs<sup>4</sup> va fournir au syndicat les moyens nécessaires à son essor par des collectes dans les paroisses et au sein des congrégations pour permettre, en octobre 1984, la création à Paris de la première Maison des chômeurs, dont l'ouverture relance véritablement le syndicat ; articles de presse et nouveaux soutiens financiers précèdent l'ultime tremplin promotionnel. Quand, en novembre 1984, Maurice Pagat est invité à participer à l'émission « Droit de réponse » sur le thème du chômage, le choc émotionnel est énorme. Le phénomène de société entrouvre la lucarne du politique par l'intermédiaire du petit écran.

Dans une société qui fait encore du travail un moment privilégié de socialisation, de constitution collective, les chômeurs sont absents d'un débat social qui les concerne au premier chef. Le discours du syndicat va utiliser la charge émotive que recèle le « drame du chômage », sous le signe duquel Maurice Pagat accède avec « Droit de réponse » au statut de porte-parole des exclus.

La prestation télévisée ouvre les cœurs et les portefeuilles à la solidarité. Mais le phénomène des nouveaux pauvres, les cent cinquante morts de froid de l'hiver 1983 sont autant d'arguments par lesquels le discours s'insère dans une représentation dominante du chômage dont les canons de la communication de masse imposent l'aspect, le « look » misérabiliste. Si le syndicat pose ses jalons et obtient droit de cité dans le paysage médiatique c'est au prix d'un terrible aplatissement de la réalité. Transparaît ainsi une vision cohérente du prisme des lectures médiatiques, où la débauche statistique nie la précarité et la fluidité du travail en énonçant les chômeurs comme stock, où ce ne peut être qu'en termes de drames humains, de « sans-travail » que le chômage a sa place.

Le groupe qui s'est proclamé Syndicat des chômeurs a pour point d'ancrage l'évidence médiatique, faute d'imposer un point de vue alternatif par son existence réelle sur le terrain. De surcroît, l'identité sociale de ses membres – préretraités, militants syndicaux

---

<sup>4</sup>Pour le CCSC, la conception moralisatrice des chômeurs « feignants » doit céder la place au problème moral que pose l'exclusion sociale. Favoriser l'auto-organisation des chômeurs est une exigence spirituelle. Les exemples allemands et hollandais, où l'« apostolat social » mobilise au côté des chômeurs, servent de référence. Nous ne sommes pas loin de la théologie de la libération...

reconvertis, responsables catholiques – ne leur permet pas de récuser d'emblée l'acceptation qui fait des chômeurs des orphelins du travail à la recherche d'une dignité perdue<sup>5</sup>. C'est donc simultanément à cette réduction des chômeurs à la figure de victimes que surgit la forte proposition d'une organisation. Un appel au regroupement, à la mobilisation est lancé, avec pour perspective une organisation nationale qui semble avoir droit de cité, la Maison des chômeurs, érigée en modèle de travail local à multiplier partout en France. Des chômeurs vont y répondre. Individuellement, l'un va parcourir sa ville avec une voiture et un mégaphone, un autre insère un communiqué dans la presse régionale appelant à une réunion pour créer une association locale de chômeurs. Collectivement, un groupe de jeunes, habitué des manifestations, recueille deux cents signatures en cinq jours. De tous côtés, des chômeurs prennent contact avec ce qui est devenu « leur » syndicat. Les questions pleuvent, comment créer une association, obtenir un local ? Chômeurs, mais aussi religieux décidés à communier dans la solidarité, militants d'extrême gauche ou syndicalistes convaincus d'investir le terrain du chômage affluent.

L'émission « Droit de réponse » marque ainsi la naissance du mouvement des chômeurs, et fera figure de date fondatrice pour les animateurs d'associations. La constitution d'un réseau d'appui et de soutien financier conjuguée à la réussite d'une stratégie médiatique permettent ainsi au projet politique d'une représentation des chômeurs de commencer à s'incarner. Après « Droit de réponse », télévisions étrangères, quotidiens nationaux et régionaux, hebdomadaires consacrent des reportages à la Maison et au Syndicat des chômeurs, et les associations de chômeurs vont se multiplier.

### **Un journal, un congrès, une manifestation**

L'impact médiatique du syndicat parisien insiste sur la pauvreté mais, au moyen de son journal *Partage*, l'organisation recentre le débat sur l'intervention collective des chômeurs autour d'une conception plus globale dénonçant le chômage massif et de longue durée qui tend à créer une nouvelle classe de marginaux et d'exclus. Selon *Partage*, la dénomination de « nouveaux pauvres » risque, sous couvert d'un renouveau de la charité, d'occulter l'importance de l'organisation des chômeurs. Les organisations caritatives sont inefficaces, les chômeurs n'étant pas des cas sociaux qu'elles pourraient prendre en charge. Le syndicat conteste donc la légitimité de la charité et propose d'instaurer un minimum chômage égal aux deux

---

<sup>5</sup>Par la suite M. Pagat répondra à une question sur l'emploi précaire pour un article des *Temps modernes* en expliquant ne pas être un expert de ces questions. *Les Temps modernes*, n° 496-497, novembre 1987.

tiers du SMIC, conformément aux promesses de François Mitterrand lors de la campagne présidentielle. Mais la gauche au pouvoir a réduit par deux fois les prestations, les syndicats ne sont plus qu'une « mutuelle des avantages acquis », et la régression sociale qui s'opère en matière d'indemnisation du chômage se fait avec le consentement unanime. Confrontés à cette situation, les chômeurs doivent s'organiser, eux qui ne disposent pas de moyens de pression efficaces.

Le discours, omnidirectionnel, attaque ainsi gouvernement de gauche, syndicats et organisations caritatives. Pour fonder sa légitimité, le syndicat se démarque de l'ensemble des institutions gestionnaires du chômage et insiste sur la « force potentielle considérable » que constituent, y compris sur le plan électoral, les chômeurs. Mais, si ceux-ci doivent rejoindre leur syndicat pour intervenir dans le débat social, la manière dont va concrètement se déployer cette force reste encore floue. Syndicat, lobby ou groupe de pression ; par quels moyens les chômeurs vont-ils pouvoir peser ? D'abord en adoptant un point de vue homogène et des revendications unitaires que leur journal d'organisation véhicule.

Sont ainsi réclamés : la réduction du temps de travail considérée comme créatrice d'emplois, un revenu minimum garanti contre l'exclusion dans la pauvreté, la représentation des chômeurs dans les instances où se décide leur sort, et une politique d'aide à la création d'emplois intermédiaires, alternatifs, centrés sur l'utilité sociale. Une telle politique serait seule à même de créer des emplois nouveaux, estimés à un million par le syndicat.

Ces revendications d'un partage du travail et des revenus, bien que proches de celles défendues par la CFDT, font grincer des dents parmi ses syndicalistes, d'où l'absence de soutien effectif de leur part. Le Syndicat des chômeurs, déjà perçu comme concurrent par sa dénomination même, avance des analyses qui stigmatisent les privilégiés, y compris salariés. Répondant à la nécessité politique de singulariser un discours autonome et d'échapper au baiser empoisonné de la problématique de l'unité ouvriers-chômeurs, cette dénonciation a par contre son efficacité en permettant à de nombreux chômeurs de s'y reconnaître.

Un tel discours réaliste, s'il venait à s'incarner dans les institutions paritaires, encouragerait alors les projets gouvernementaux et patronaux de flexibilité accrue. Le Syndicat des chômeurs devance les organisations ouvrières en considérant la flexibilité comme un fait acquis, un espace de négociation. L'hypothèse est d'ailleurs confirmée : si les instances syndicales nationales se refusent à l'entériner, la « flexibilité rampante » conquiert du terrain, y compris par des accords locaux d'entreprise auxquels des syndicats prennent part.

Le Syndicat des chômeurs, absent de toute négociation locale, souhaite s'inscrire directement dans le débat national sur la flexibilité, et se propose comme interlocuteur intéressé à son développement puisqu'elle favoriserait, selon lui, l'embauche des chômeurs. La prétention du syndicat à représenter les chômeurs et leurs intérêts suppose un renouvellement du *bargaining social*, dont il serait l'un des acteurs. Avec comme idée-force que les mutations technologiques sont le moyen par lequel les économies industrialisées cherchent à surmonter la crise, l'objectif d'une organisation des chômeurs est la maîtrise des conséquences sociales d'un tel processus où s'impose une diminution du niveau de l'emploi.

*Partage* trace ainsi les contours du débat qui doit donner lieu à la fondation du Syndicat national des chômeurs lors de son congrès. C'est, à l'époque, le seul organe de presse de portée nationale dont disposent les chômeurs. Si Maurice Pagat en est le rédacteur principal, *Partage* publie aussi des textes des Verts et de très nombreux témoignages insistant sur la misère des chômeurs. Ce dernier aspect, vécu au quotidien, sera très présent lors de la Rencontre nationale de mars 1985 à Bais, en Mayenne, qui se déroule dans un château mis à la disposition du syndicat par les milieux catholiques. Parmi les cent trente délégués, la majorité a moins de vingt-cinq ans. Les plus de cinquante ans représentent 20 % de l'ensemble, qui comporte aussi 20 % de femmes. Pour moitié, les délégués ont une durée de chômage inférieure à un an, 36 % sont chômeurs depuis plus de deux ans.

L'assemblée se divisera en trois groupes distincts : les préretraités prendront la direction des débats, des représentants d'associations plus jeunes et plus militants feront figure d'opposants, alors qu'une grande majorité de responsables d'associations sans tradition ou culture politique identifiable ou manifeste, dont bon nombre participent pour la première fois à ce type de réunion, se limitera au témoignage.

Les débats porteront essentiellement sur des questions de forme et de structuration. Le principal point d'achoppement concerne la primauté du syndicat, parisien, qui entend fonder à Bais un syndicat national, alors que l'assemblée penche pour une structure fédérale, plus souple, et essaie de préserver une indépendance des associations.

Après trois jours aux allures de psychodrame, si le conflit organisation nationale-organisation fédérale reste entier, l'unité des participants se fait autour d'une proposition d'action formulée par l'Association des jeunes contre la galère de Pau. Reprenant une forme d'action utilisée avec succès quelques mois plus tôt par les jeunes issus de l'immigration (Marche pour l'égalité), cette proposition vise à organiser une marche des chômeurs vers Paris. Les jeunes, qui forment la majorité de l'assemblée, ont bataillé pour voir prises en



compte leurs exigences de démocratie. Il en résulte que la création du Syndicat national repose, d'une part, sur la promesse d'efficacité qu'offre une structure centralisée, d'autre part, et plus fondamentalement, sur l'adoption d'une proposition de mobilisation émanant de la base jeune militante et provinciale de ce nouveau syndicat, mesure symbolique d'un nécessaire compromis. Ainsi se noue un rapport d'instrumentalisation réciproque entre dirigeants politiques et responsables d'associations. Avec un journal, des acquis médiatiques, des ressources financières, et pour perspective une mobilisation nationale, les chômeurs peuvent alors affirmer : « Dans six mois, on aura peur de nous. » L'hétérogénéité des délégués<sup>6</sup> permet à Maurice Pagat d'incarner l'« intérêt général » des chômeurs face aux particularismes locaux (fédération) ou catégoriels (jeunes, femmes). Mais, ainsi, l'organisation se définit plus par son leader que par une élaboration collective, au risque de s'interdire toute homogénéité politique qui ne soit pas purement conjoncturelle.

La marche de ville en ville se transformera, en fait, en une manifestation nationale qui va emprunter au mouvement ouvrier son trajet République-Bastille. Les affiches qui l'annoncent pour le 30 mai 1985 insistent sur l'allocution du secrétaire général. Lorsque l'hebdomadaire *VSD* publie, le jour de la manifestation, un article dans lequel Maurice Pagat s'entretient avec Bernard Tapie, les protagonistes du mouvement sont scandalisés. Cette pratique du scoop individualisé interdit tout contrôle du discours du mouvement par ses participants.

La manifestation regroupera environ deux mille cinq cents personnes. Les responsables nationaux ont refoulé de la tête de manifestation les porteurs de banderoles hostiles aux TUC, auxquels le syndicat est officiellement favorable. Les banderoles de la Maison des chômeurs énumèrent les services offerts dans ses locaux et déplorent l'absence de subventions. Les manifestants de province, qui composent les trois quarts du cortège, insistent sur leur origine locale ou sur le nom de leur association, d'autres brandissent le calicot « Ni dieu ni Pagat, non aux sectes », des panneaux individuels réclament « du travail, j'en veux » ou protestent contre le « chômage-gaspillage » ; peu de slogans, des chômeurs discrets, plutôt âgés, défilent comme

---

<sup>6</sup>Des associations locales ont pu être dirigées par des militants d'extrême-droite, certains parvenant même à infiltrer temporairement des instances nationales. Les plus adaptables au mouvement des chômeurs ont été ceux proches du Mouvement nationaliste révolutionnaire (MNR) grâce à un discours fortement teinté d'anticapitalisme. Plus banalement, les immigrés, les femmes, peuvent servir de boucs-émissaires du chômage dans un milieu qui souhaite parfois en simplifier les causes et accorde souvent une grande valeur au travail (volé par d'autres). Le Front national a aussi créé des associations, SOS Chômage, qui réservent leurs services aux Français. Par ailleurs, d'autres associations sont apparues, d'obédience RPR ou PS, selon qu'elles aient été « soutenues » financièrement ou que leurs animateurs aient été militants de ces partis.

sans espoir. Ce sont en fait les spécificités des associations qui déterminent leur mode de mobilisation et d'action au-delà de tout cadre national<sup>7</sup>.

En queue de cortège une banderole « Revenu garanti pour tous » précède un camion sonorisé ; l'Association des chômeurs et des précaires a voulu une manifestation qui affirme la positivité du chômage comme temps libéré et défile avec un groupe de rock, Bérurier Noir, familial des concerts gratuits, fêtes militantes, squats<sup>i</sup> ; une tribu de punks danse autour du concert mobile, elle n'a jamais foulé le sol de la Maison des chômeurs.

Deux cents « travailleurs solidaires » rejoignent le rassemblement sur la place de la Bastille pendant que des responsables du syndicat désignent aux CRS des punks à arrêter, quelques vitrines ayant été brisées, dont celles d'un immeuble de la CGT, pendant le défilé. Les cadres d'un syndicat sans service d'ordre guident et stimulent la police dans son travail.

Ainsi, plus que la relative faiblesse numérique de la manifestation, la diversité des participants, la singularité des figures collectives agrégées autour de cette initiative et leur irréductibilité à l'image univoque et restrictive du syndicat de préretraités parlant au nom des pauvres signent l'échec d'un cadre politique trop étroit. La question d'une représentation des chômeurs est laissée en suspens<sup>8</sup>.

La manifestation devait être une échéance nationale d'envergure, l'ensemble des associations avait fait sien le pari d'une démonstration de force. Si Maurice PAGAT tirera par la suite un bilan positif de cette échéance, qui est effectivement une « première historique », les animateurs d'associations, eux, l'ont vécue comme un échec.

Ainsi la manifestation a mis en lumière deux problèmes cruciaux du mouvement des chômeurs. D'abord, les difficultés d'une mobilisation des chômeurs, ensuite les contradictions internes d'un mouvement dont le dénominateur commun semble finalement se résumer à l'exigence d'une prise de parole polyvoque sans que puisse être défini précisément un enjeu collectif qui permette de cristalliser cette diversité. Si l'organisation des chômeurs apparaissait jusqu'alors comme un projet menaçant dans sa virtualité, l'échéance de la manifestation en confirme le danger tout en laissant clairement identifier des

---

<sup>7</sup>Une hétérogénéité que les modes d'accès aux transports des participants soulignent de manière exemplaire : certains ont, de façon spectaculaire, pris gratuitement le train pour se rendre à Paris, d'autres ont mobilisé leurs adhérents pour faire payer aux mairies les autocars ; nombreuses sont les associations de province qui ont emprunté pour venir.

<sup>8</sup>*Libération* titrera « Cortège partiel pour les chômeurs », et *Le Matin* : « Les chômeurs aux abonnés absents ».

contradictions internes propices aux divisions. Le gouvernement, dont on pourra lire dans la presse qu'il tenait en réserve un projet de revenu minimum, va en définitive pouvoir jouer au mieux de ces divisions plutôt que d'accoucher d'une réforme.

### **L'éclatement**

Cette manifestation nationale reste cependant aujourd'hui une référence importante, tant parce qu'elle a rassemblé, dans la plus noire période de la crise, quelques milliers de précaires et de chômeurs que parce qu'elle a fait apparaître concrètement l'hétérogénéité et les contradictions de la nébuleuse précaire.

Nous sommes, en ce milieu des années 1980, dans la pleine phase de création du « mouvement social » de type social-démocrate français basé sur la personnalisation et la médiatisation dont Harlem Désir représente le prototype. De ce point de vue, cette journée, décisive pour l'avenir de Maurice Pagat, apprendra au pouvoir que les chômeurs et les précaires présentent de fortes incompatibilités par rapport à ce modèle softpolitique. Si le leader dispose bien du charisme nécessaire et demande la reconnaissance de la citoyenneté du chômeur, c'est au moyen d'un partage du travail et de transferts de revenus totalement inacceptables pour le gouvernement du franc fort et pour sa base classique. D'autant que, derrière les banderoles misérabilistes des chômeurs, le rock-punk de Bérurier Noir accompagne des revendications beaucoup plus précises de précaires sur un revenu garanti indexé sur le SMIC.

On est ici en face de revendications non négociables, et l'Etat en tirera immédiatement la conclusion d'une nécessité impérieuse de briser toute tentative d'organisation globale des chômeurs et des précaires comme la mise sur orbite de Michel Vergely le montrera dans les semaines suivantes. Ces infiltrations et manipulations conforteront de surcroît les nombreux précaires qui reprochent à Maurice Pagat le fondement trop paupériste de sa manifestation.

Coincé entre un humanisme militant incompatible avec la politique socialiste et une stratégie d'essence charismatique qui le coupe de la fraction la plus jeune et la plus dynamique du mouvement, Maurice Pagat a ainsi provoqué, par cette manifestation qui restera unique par son ampleur, l'éclatement du mouvement.

Le bluff médiatique s'est retourné contre un syndicat dont la direction a été soutenue en raison de la croissance par bonds que permettaient d'effectuer ses coups spectaculaires. Et l'échec du dernier d'entre eux signe la fin de cette relation. C'est l'éclatement. Les dirigeants du syndicat s'imputent réciproquement la

responsabilité de l'échec, les critiques contre le manque de démocratie se multiplient, le leader du syndicat est l'objet d'attaques personnelles et cristallise les inimitiés (caricatures du secrétaire général, pétitions, lettres d'injures sont envoyées aux journalistes qui couvrent habituellement le mouvement). Une partie des contestataires fait alors appel à Michel Vergely, militant PS et CFTD qui s'est, depuis la manifestation, opposé à Maurice Pagat, qui prend alors l'initiative de la scission.

D'autres éléments plus souterrains œuvrent vers cette scission, Michel Vergely agit en fait avec l'aide des Renseignements généraux pour le compte du gouvernement PS, afin de rompre définitivement l'unité du mouvement des chômeurs que Maurice Pagat menace de lancer dans la bataille électorale en constituant des listes aux législatives de mars 1986<sup>9</sup>.

Le « trésor de guerre » du syndicat (deux millions et demi de francs) devrait servir au dépôt légal de garantie pour les listes. La méthode Pagat, qui consiste à faire rebondir le mouvement par des coups médiatiques, trouverait dans une telle tentative un terrain de choix pour résorber la crise interne d'un mouvement naissant qui ne peut espérer supplanter les élections au baromètre de l'attention médiatique.

L'éclatement du mouvement des chômeurs comportera bien les éléments d'un complot. On retrouve cette constante historique de la manipulation policière<sup>10</sup> durant les phases critiques du mouvement ouvrier. Mais, pour que se réalise cette scission qui sanctionne un échec et des contradictions réelles, il a fallu jouer des aspirations présentes parmi les animateurs d'associations : les représentants des associations les plus militantes se voient proposer une structure fédérative – à l'instar de celle qu'ils ont adoptée dans leur région et avaient défendue lors du congrès de Bais –, la démocratie et la

---

<sup>9</sup>S'il n'y eut jamais de confirmation officielle de ces projets électoraux, *Partage* a publié l'unique texte littéraire de son histoire à ce sujet, une nouvelle de politique-fiction. On y découvre le « Parti des chômeurs » surpassant dans les sondages les autres formations (« il ne s'agissait plus tellement de courir après les électeurs de Le Pen »), puis gagnant les élections. Ce « triomphe des sans-voix » bouleverse la société sans crise majeure. Le fondateur du syndicat devient président de la République en 1988. La mobilité obligatoire et permanente entre la formation, l'emploi et les congés sabbatiques, l'orientation de la production vers les besoins sociaux suppriment le chômage. Aux USA, un mouvement similaire mobilise 35 millions de pauvres, la France est redevenue un modèle exportable de progrès socio-culturel. « Scénario du futur, la révolution de 1989 », d'abord publié dans le journal des paroisses de Reims, fut reproduit en avril 1985 dans *Partage* sur une pleine page.

<sup>10</sup>M. Vergely utilisera contre M. Pagat d'épais dossiers policiers diffamatoires, des fonctionnaires des Renseignements généraux épauleront l'occupation de la Maison des chômeurs de Paris et l'éviction de son fondateur. Ultérieurement, M. Vergely ira jusqu'à exhiber ses amitiés policières, présentant leur présence comme un gage de prise en compte institutionnelle. Signalons pour mémoire la devise ironique de la FNC : « Réunir pour servir ».

redistribution des ressources financières dans les régions. C'est ainsi qu'une vingtaine d'associations participent à la création de la Fédération nationale des chômeurs. Dépourvue des moyens financiers qu'apportaient les soutiens catholiques, la FNC encouragera ses associations à la course aux subventions, à la recherche d'une reconnaissance par l'insertion dans les marges des dispositifs institutionnels.

Prônant à la fois l'alliance avec le mouvement ouvrier dans la défense de l'emploi et sa reconnaissance comme nouveau service social par l'Etat, la FNC ne porte aucun projet politique autonome et n'organisera aucune échéance revendicative. Sa direction se résumera au pouvoir personnel d'un président, cette fois-ci sans envergure médiatique, régulièrement mis en minorité par le noyau de la fédération (une quinzaine d'associations) qui défendra des projets de marche des chômeurs sans parvenir à les concrétiser.

Le Syndicat des chômeurs, lui non plus, ne fera aucune démonstration militante. Privé de la Maison de Paris, réduit à la portion congrue, il a désormais un passé et commence une difficile tentative de reconstruction. L'ouverture d'une nouvelle Maison pour l'emploi et la solidarité à Saint-Ouen à l'automne 1985, précédera un congrès en février 1986 désormais fermé aux personnes extérieures. Les journalistes en sont absents, la priorité n'est plus donnée à l'écho médiatique mais à la restructuration, avec la mise en place d'un Mouvement national des chômeurs et des précaires. Bilan de l'échec et de la crise de la conception précédente du syndicat, l'introduction du terme « précaire » dans le sigle semble intégrer le travail précaire dans la compréhension du chômage et de l'organisation des chômeurs. De même, l'adoption de structures fédératives intègre symboliquement les exigences de démocratie exprimées par le mouvement des chômeurs. Mais ces ouvertures restent formelles, tandis que, plus fondamentalement, le syndicat affirme sa mutation en force gestionnaire. L'accent sera donc mis sur la création d'emplois alternatifs plutôt que sur les aspects revendicatifs<sup>11</sup>. L'impact du syndicat reposera désormais principalement sur *Partage*, devenu journal de référence sur le chômage par la publication d'articles de toutes provenances, et l'organisation d'états généraux du chômage, où s'exprimeront des experts des questions sociales.

Fondée sur le refus subjectif de l'exclusion, une exigence de justice et de dignité, la thématique syndicale motivait la constitution des chômeurs comme force collective ; l'échec de la tentative de représentation médiatique et institutionnelle fait qu'un glissement s'opère vers une théorisation de la marginalité sociale et

---

<sup>11</sup>Maurice Pagat, après avoir qualifié le Syndicat des chômeurs d'« entreprise impossible », énonce une contradiction majeure de ce projet : vouloir « organiser les chômeurs dans le cadre des valeurs fondamentales du mouvement ouvrier ». *Les Temps modernes*, p. 290, novembre 1987.

productive des chômeurs, dont André Gorz fournit les arguments dans les colonnes de *Partage*. Est ainsi désarmée intellectuellement toute prétention à une capacité politique des chômeurs. Confronté à la pesanteur des institutions, au refus de toute reconnaissance d'une représentativité par l'État, miné par l'étroitesse de ses conceptions et de son cadre politique, le syndicat bascule ainsi sur une position de repli.

## 2/ L'expérience des Maisons de chômeurs : de l'entraide à l'assistance

Nous avons jusqu'alors abordé le mouvement des chômeurs par un de ses aspects les plus marquants, la proposition d'organisation formulée centralement depuis Paris et ses médias par Maurice Pagat. Or cette histoire « politique » du mouvement, de son émergence, est indissociable des tentatives de structuration au niveau local : des lieux de regroupement offerts aux chômeurs, des discours et des services qui les ont façonnés.

« Ce qui a tout déclenché, c'est bien entendu l'initiative originale que nous avons prise en organisant, en France, la première Maison des chômeurs », explique Maurice Pagat. Des chômeurs se dotent d'un lieu spécifique où doit se constituer une force sociale, une identité collective. Si l'initiative est originale, elle a une référence explicite, les Bourses du travail, fréquemment présentées par les initiateurs du mouvement comme le creuset originel du mouvement ouvrier. Il s'agit bien d'en transposer la fonctionnalité dans le contexte du chômage de masse, comme une alternative à l'inorganisation, à l'atomisation des chômeurs.

Le lieu doit annoncer l'émergence du mouvement des chômeurs, l'image vaut par son caractère prophétique. Renvoyant, non sans duplicité, aux origines du mouvement ouvrier, elle permet une filiation à celui-ci suffisamment éloignée dans le temps pour être compatible avec la dénonciation actuelle des syndicats. Image d'autant plus forte qu'avec les Bourses du travail est évoquée une force ouvrière qui se constitue hors des entreprises et dont l'intervention n'a pas pour cadre principal la production, mais plutôt le placement de la main-d'œuvre que les ouvriers tentaient alors d'arracher aux bureaux privés de placement<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup>Peter Schottler, *Naissance des Bourses du travail*, PUF, Paris, 1985.

Conçue par analogie avec les Bourses du travail, la Maison des chômeurs en reprend une des bases de fonctionnement, l'offre de services, répondant non plus aux besoins des prolétaires de 1887, mais tentant de le faire pour les chômeurs de 1984. La Maison des chômeurs est proposée comme modèle d'entraide et d'organisation. Ses services, nous le verrons, vont structurer le lieu, en déterminer la fréquentation, l'utilisation.

La création d'un lieu spécifique intervient pour répondre à l'isolement vécu par les chômeurs. Orphelins du travail salarié classique comme des syndicats qui lui font pendant, ils ne peuvent escompter nouer des liens entre eux aux endroits qui leur sont dévolus ; simples points de passage (ANPE, Assedic, bureaux d'aide sociale...) fonctionnels du placement, de l'assistance qui font, tout au plus, office de lieux de contacts ponctuels. Si, malgré la suppression du pointage à L'ANPE, désormais effectué par correspondance, les pratiques courantes durant les précédentes expériences de mobilisation resteront en vigueur, les permanences devant, voire dans, les ANPE, leurs distributions de tracts et discussions visent dorénavant à faire connaître aux chômeurs leur association ou, mieux, leur Maison. La proposition d'organisation se matérialise par l'offre d'un lieu propre aux chômeurs, dont la description propagandiste vante les mérites : « Ici, manifestement, chacun est heureux de pouvoir vaincre la solitude et de se sentir enfin solidaire. Les cadres en cravate côtoient des chômeurs sans domicile. »<sup>13</sup> Dans un « mouvement perpétuel », le brassage, la rencontre, le regroupement se voient assigner un espace qui supprime virtuellement l'isolement et intègre la diversité des chômeurs. Certaines parmi les associations vont jusqu'à nommer leur local « Maison du chômeur » comme pour insister sur l'homogénéité de l'identité sociale qui doit s'y reconnaître.

Ce projet d'un creuset permettant l'identification, l'homogénéisation, va en se concrétisant subir des modifications. À sa création, en octobre 1984, la première d'entre elles à Paris, animée par une trentaine de militants, est découverte chaque mois par mille chômeurs.

Les responsables d'un pays riche sont soumis à un spectacle de la pauvreté qui doit les édifier quant aux lacunes de la protection sociale et les convaincre de la légitimité des demandes de subventions des Maisons, mais les ministres du Travail et de l'Emploi et celui de la Solidarité et des Affaires sociales, directement concernés, sommés de subventionner, ne se risqueront pas à passer à la Maison des chômeurs. Admettre la possibilité d'une organisation de solidarité avec les chômeurs pour pallier les carences de la protection sociale est envisageable, mais l'effet vitrine mis en œuvre ne suffira pas à

---

<sup>13</sup>Partage, n° 18, p. 4, janvier 1985.

contraindre l'État à reconnaître cette expérimentation sociale qui se veut plus largement organisation des chômeurs. Toute reconnaissance politique est, de fait, exclue. C'est ainsi qu'au projet de convivialité, d'entraide, d'organisation, s'est surimposée une image banalisant la Maison des chômeurs en un lieu des pauvres<sup>14</sup>. Le dénuement réel des chômeurs qui fréquentent la Maison, sous le regard que portent sur eux travailleurs sociaux et journalistes, produit une image qui focalise la réalité sociale des chômeurs, les pétrifiant à nouveau en l'immuable figure de victimes. La création de la Maison des chômeurs conduit ses initiateurs à rendre visible la situation immédiate des plus démunis.

La force sociale des chômeurs reste une menace, une potentialité à peine esquissée par le symbole que constitue leur première Maison, espace contradictoire, déterminé par la volonté militante de ses animateurs comme par la pesante situation matérielle<sup>15</sup> et subjective des chômeurs, mais espace suffisamment exemplaire, néanmoins, pour que le pari politique soit repris à travers l'Hexagone, où se multiplient associations et projets de Maison de chômeurs.

### **Le local, ou comment l'obtenir**

Le premier souci est de s'assurer l'usage d'un local et, donc, de susciter un soutien autour du projet de constitution d'une Maison de chômeurs. Ce soutien, s'il a pu servir à réunir des fonds lors de la création de la première d'entre elles à Paris, sera, par la suite, généralement en nature et permettra, soit l'octroi d'un local, soit une mobilisation pour son obtention.

Pour les associations, soutien et subvention sont équivalents. Celles qui répondent à notre questionnaire évoquent leur subvention ou leur absence de subvention en réponse à la question concernant un soutien immédiatement conçu comme une aide matérielle permettant le développement du projet de la Maison.

Lorsque ce soutien fait défaut, l'appartement HLM du président de l'association, un téléphone, une machine à écrire, quelques chaises, peut-être une chaîne hi-fi que les jeunes du quartier ont su trouver peuvent résumer le local, parfois envahi par l'odeur des produits

<sup>14</sup>« J'ai voulu me rendre compte sur place, je savais que la situation des chômeurs était difficile, mais c'est autre chose de lire des reportages dans les journaux sur ce thème et de rencontrer ici ceux qui sont dans cette situation », déclare Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'Environnement, pendant sa visite. Propos rapportés dans *Partage*, n° 18, p. 3, janvier 1985.

<sup>15</sup>En septembre 1984, il y avait 1.100.000 chômeurs non indemnisés ; la proportion passe, elle, de 35 % en 1982 à 40 % en 1984, avec un nombre total de chômeurs lui-même en hausse.



alimentaires stockés là avant d'être distribués. Les réunions se déroulent chez des membres de l'association, les activités militantes et conviviales trouvent à s'exercer autrement.

Les associations possédant un local le reçoivent comme un soutien, un geste de solidarité, fruit d'une proximité ou d'une rencontre opportune avec des forces locales, et parfois participation directe au projet. Le soutien matériel de religieux est relativement courant. Bénéficiaires de locaux souvent sous-utilisés et sensibilisés à l'aide aux chômeurs, ils hébergeront nombre d'associations. Plus rare est de voir attribuée une salle dans la maison communale des syndicats, un député qui mette le local du PS à la disposition des chômeurs, une mutuelle complémentaire qui prête bureaux, machine à écrire et photocopieuse. Ces subventions en nature indiquent de fait le caractère des associations et en dévoilent l'origine.

Le réseau de contacts qui aboutit au don, au prêt du local, préexiste en effet à l'inscription concrète sur la ville. Si ce soutien peut être relativement neutre, il peut aussi marquer de son sceau l'ensemble du projet. Le Comité de bassin d'emploi qui fait remettre en état une gare désaffectée pour la louer ensuite à l'association locale des chômeurs crée ainsi : « Une véritable Maison de l'emploi et de la réinsertion sociale. On y trouvera non seulement les services de l'association, mais aussi les permanences des Assedic, de l'ANPE et des assistantes sociales. Ce qui peut préfigurer les grandes maisons de l'emploi attendues en France depuis des années. »<sup>16</sup> L'association concernée a désormais partie liée à un projet qui implique un des instruments locaux de gestion de l'emploi et coordonne des institutions de placement, des agents économiques et des travailleurs sociaux.

Lorsque des mairies laissent les chômeurs disposer d'une salle municipale, ce peut être en vue de s'ingérer dans le fonctionnement de l'association en envoyant un agent municipal assister aux réunions et aux permanences, sous prétexte de s'assurer de l'état des lieux, de la sécurité. Avec un tel contrôle, la prise de parole par les chômeurs est rendue plus difficile, les décisions éventuelles immédiatement connues des institutions locales. L'origine même du local peut être perçue comme un obstacle à l'activité de l'association<sup>17</sup>, les locaux n'appartenant pas aux chômeurs. D'autres mairies mettent des locaux à l'entière disposition des chômeurs. A eux d'aménager les lieux, souvent en mauvais état, et de payer les charges.

Une fois le local obtenu, l'événement sera signalé dans la presse des chômeurs et sa provenance indiquée. Pour les associations sans

---

<sup>16</sup>Le Défi, n° 3, p. 6, mars 1986.

<sup>17</sup>« Tu comprends, on fait une permanence une fois par semaine, mais c'est dans la mairie qui est de droite, alors les chômeurs avant qu'ils viennent là... », explique un responsable d'association.

contact privilégié avec des forces qui puissent leur en fournir un, la mairie, gestionnaire d'un parc immobilier et institution la plus proche, devient un interlocuteur central face auquel elles peuvent mobiliser pour exiger qu'elle calque son attitude sur celle d'autres municipalités.

Des associations vont aussi faire le siège de leur mairie pendant des semaines. Pétitions, campagnes d'adhésion visent à prouver leur implantation, des mairies peuvent alors céder face à ce qui menace de se transformer en une agitation les prenant pour cible.

Si la mairie ne cède pas, la lutte pour le local peut devenir l'activité dominante. Ainsi, à La Rochelle, après une série de permanences dans un local d'emprunt, l'association décida-t-elle d'installer une caravane au centre-ville et de multiplier les actions pour la Maison des chômeurs : réunions avec les organisations syndicales, meeting, appel de soutien, puis occupation d'un bâtiment militaire inoccupé se succèdent. À l'expulsion par la police répond la séquestration d'un représentant de la ville. Puis les chômeurs installent en plein hiver une vaste tente au centre-ville, y servent des repas, organisent une manifestation. Deux mois d'agitation incessante sur toute la ville ont donné une large place aux actions des chômeurs dans les médias locaux, l'association est devenue une force à prendre en compte. Comme un élu le déclarera alors : « Des chômeurs qui se rassemblent, c'est politiquement dangereux. » Après avoir organisé une réunion de coordination avec le BAS, les HLM, EDF, les Assedic, la CAF, la ville cédera l'usage d'une maison en plein centre.

Comme on le voit, l'obtention d'un local peut se faire selon des modalités très différentes : depuis l'insertion dans un projet de régulation du marché du travail local avec le Comité de bassin d'emploi jusqu'à l'affrontement avec les institutions. Entre ces deux pôles existent de très nombreuses variantes, expressions de la multiplicité des modes de relations à leur environnement des associations de chômeurs et de l'inégalité de leurs ressources. Mais, progressivement, le local obtenu sur le mode du soutien à l'association représentera de moins en moins une simple solidarité avec les chômeurs. Des Maisons de chômeurs seront instituées comme nouveau service social municipal voué à distribuer de la nourriture, à participer à la lutte contre la pauvreté, par le repérage et le traitement de ses victimes. L'obtention du local ne reposera plus sur une sympathie diffuse aux associations de chômeurs comme cela avait pu être le cas originellement, et l'octroi d'un local supposera de plus en plus l'insertion dans un dispositif institutionnel contre la pauvreté-précarité ou pour régulation du marché de l'emploi.

## L'aide aux chômeurs et la polyvalence de ses services

Quels sont les buts poursuivis par les animateurs d'associations, les objectifs qu'ils se fixent ? C'est une des indications que notre questionnaire a permis de préciser, puisque une question portant sur l'objet de l'association a eu pour réponse majoritaire « l'aide aux chômeurs ». Formulées dans des termes choisis par eux, les réponses émanent de la moitié des participants au congrès de la FNC en janvier 1986. La présence à ces réunions étant le fait d'associations attentives aux questions d'organisation des chômeurs, nous aurions pu attendre une caractérisation plus militante des objectifs dans ce milieu. Or, si l'expression collective des chômeurs que doivent permettre les associations est désignée par les termes « défendre », « regrouper » ou « rassembler » trois fois plus souvent que par « représenter », c'est avant toute autre occurrence que vient l'« aide aux chômeurs ». Cette définition constitue la légitimité dont se prévalent les animateurs du mouvement, et renvoie à une gamme étendue d'activités et de pratiques possibles. Ce sont les services offerts qui vont structurer les Maisons de chômeurs<sup>18</sup>. Toute intervention doit d'abord pallier les carences de la protection sociale. Du vestiaire au placement, de l'aide alimentaire à l'hébergement, les animateurs d'associations s'interrogeront donc sur leur fonction sociale ambiguë : bons samaritains, travailleurs sociaux ou militants chômeurs ? L'un des responsables n'écrit-il pas, à propos de l'objet de l'association, « à préciser avec sérieux ultérieurement » ?

Ainsi, la durée du chômage, la diminution puis l'arrêt des indemnités amènent les chômeurs à consacrer ce qui leur reste de revenu à l'indispensable ; la nourriture, les achats de vêtements et de chaussures sont retardés au maximum. L'usure de la garde-robe finit par devenir gênante dans la recherche d'emploi et dans la vie sociale en général. C'est pour répondre à la demande de ses usagers que la Maison des chômeurs de Paris organisera un vestiaire, alors qu'il n'était pas prévu de le faire. Cette activité courante des organisations caritatives s'est répandue dans de nombreuses associations de chômeurs<sup>19</sup>.

Plus qu'un projet global d'organisation, les besoins les plus criants, les plus immédiats des chômeurs, la demande en quelque sorte,

---

<sup>18</sup>Les syndicats ouvriers caractérisent eux aussi leurs activités destinées aux chômeurs par ce terme. Voir « Les services syndicaux destinés aux chômeurs », *Info* n°14, Institut syndical européen, Bruxelles, 1985.

<sup>19</sup>Une étude sur les familles ouvrières sans emploi cite, pour un chômage de plus d'un an, une diminution de 37 % des dépenses d'habillement. *Économie et Statistiques*, n° 170, Insee. Parmi les réponses au questionnaire des responsables de Maisons de chômeurs, quatre sur vingt citent le vestiaire comme une de leurs activités ou services. Une autre réponse mentionne le vestiaire parmi les projets, avec un cours de cuisine, de couture et d'alphabétisation.

qui détermineront le fonctionnement d'associations dont l'offre sera, elle, conditionnée dans sa qualité et sa sophistication par les moyens concédés par de riches institutions.

### **Du juridique à la santé**

Aider les chômeurs à évoluer dans le labyrinthe des législations et des réglementations qui les concernent a été une des premières tâches des associations. Des inspecteurs du travail, d'autres professionnels bénévoles ou des militants spécialisés sont souvent mis à contribution: la Confédération nationale du logement fera une permanence, des employés Assedic ou ANPE viendront effectuer bénévolement quelques heures.

Il se peut aussi que, le président de l'association étant seul à assumer ce service, toutes les démarches administratives des usagers de l'association passent alors par lui : « Moi, je me retrouve avec mon certificat d'études à remplir des dossiers de mecs qui ont bac + 3. » Ce type de service s'effectue en fonction des soutiens dont l'association est entourée et peut aller des simples permanences à la prise en charge des dossiers des usagers jusqu'à leur règlement. Apprentissage sur le tas, utilisation des connaissances acquises antérieurement dans la vie professionnelle, le militantisme associatif, syndical ou politique, la participation aux réunions et rencontres nationales avec leurs confrontations d'expériences et la lecture de la presse des chômeurs sont les fondements de la formation des militants chômeurs.

Le Syndicat proposera durant l'été 1986 un « stage de formation-détente » de onze jours à Bais, portant sur le système d'indemnisation, la recherche d'emploi, le choix de la formation, la connaissance de la protection sociale, etc. Des thèmes de formation tels que « des idées pour réduire les dépenses et faire des revenus complémentaires ; ne pas rester seul, frapper à la bonne porte ; savoir se détendre, garder la forme et le moral »<sup>20</sup> ou la proposition d'« écoute pour une relation d'aide personnelle », insistent sur l'aspect psychologique. En d'autres termes, apprendre à bien chômer apparaît comme le préalable au militantisme chômeur.

L'expérience du service médical de la Maison des chômeurs de Paris mettra en lumière l'aspect relatif du droit à la santé. Un rapport à l'attention du ministre de la Solidarité est rédigé pour alerter les administrations concernées<sup>21</sup>. L'image de la jungle libérale américaine,

<sup>20</sup>Partage, p. 9, n° 28, mai-juin 1986.

<sup>21</sup>Suite à ce rapport, une enquête de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) a eu lieu dans les Maisons de chômeurs. « Rapport sur les difficultés rencontrées par

où le paiement de l'acte précède l'intervention médicale, vient conforter la fierté nationale quant aux qualités de la Sécurité sociale. Si, en France, existe l'Aide médicale gratuite (AMG), elle suppose une enquête de travailleurs sociaux, un domicile et deux à quatre mois de délais pour être obtenue. L'absence de domicile, l'humiliation de l'enquête, la crainte de voir ses enfants placés, l'urgence des soins en font une démarche inadaptée, Dissuasive pour les uns, souvent inutile car trop lente pour d'autres, et dont rien ne garantit qu'elle aide à obtenir les prestations. De surcroît, les bureaux d'aide sociale municipaux, dont dépend l'obtention de l'AMG, sont méconnus de nombreux chômeurs. Ils entretiennent l'opacité du dispositif, refoulent des célibataires prétextant que l'AMG est réservée aux familles nombreuses nécessiteuses, ou diffusent une plaquette d'information présentant l'AMG comme une aide réservée au troisième âge.

À la Maison des chômeurs de Paris, des consultations médicales gratuites sont assurées par cinq médecins à un rythme de cinquante par semaine<sup>22</sup>. Elles concernent pour un tiers des SDF, 80 % de personnes sans indemnités Assedic et 18 % de chômeurs touchant quarante-deux francs par jour. Les patients sont aux trois quarts des hommes et consultent à l'occasion d'une maladie aiguë. Si 80 % d'entre eux ont encore la Sécurité sociale, le manque de revenu ne leur permet pas d'acheter des médicaments.

Les patients défilent, multiples exemples de pathologie de la misère dont les victimes font circuler de bouche à oreille l'adresse de ces soins gratuits. Des malades graves ou chroniques perdent le bénéfice de la Sécurité sociale et, ainsi, la possibilité de suivre un traitement. Ultime preuve de la carence des institutions, les organismes sociaux dirigent bientôt les chômeurs rue de la Fontaine-au-Roi. BAS, ANPE, Croix-Rouge, Secours catholique, assistantes sociales, Emmaüs transforment le service médical en annexe des services sociaux qui l'approvisionnent en usagers. Accueil, soutien moral, acte médical, fourniture de médicaments, les tâches de ce service ne s'arrêtent pas là.

En tentant de remédier aux carences de la protection sociale en matière d'accès aux soins pour faire face aux besoins immédiats, le service médical fait aussi pression au cas par cas pour obtenir l'AMG, informe les autorités de la situation, négocie avec les hôpitaux l'admission de patients démunis et pèse sur ces institutions pour en transformer le fonctionnement.

Simultanément aux demandes directes des chômeurs les plus démunis

---

les chômeurs en fin de droit pour obtenir des soins médicaux », I. Moitrier et J. Darnier-Dupré, mai 1985.

<sup>22</sup>Les chiffres qui suivent portent sur les 150 premières consultations. *Partage*, p. 6, 7 et 8, n° 24, novembre 1985.

qui modèlent l'activité des associations, l'Etat, par le biais de subventions, modifie les pratiques des associations en déterminant les besoins couverts : et les populations visées avec la mise en place dès l'hiver 1984 d'un FIAS Précarité-Pauvreté, de cinq cents millions de francs, et d'un milliard l'année suivante. Si, pour proposer des services, les associations ont d'abord compté sur le bénévolat de leurs membres ou de « spécialistes sympathisants », elles ont ensuite cherché à bénéficier de ces fonds alloués dans chaque département aux organisations caritatives par les préfets qui contrôlent localement l'action des associations ainsi subventionnées.

Les associations de chômeurs vont alors affirmer leur efficacité face aux lourdes machines caritatives. Mieux à même d'utiliser de façon rentable les subventions, se plaignant d'être oubliées par les préfets, elles réclament d'obtenir une plus grande part des subsides et de s'insérer dans le dispositif.

Certaines ne toucheront rien, d'autres deux cents mille francs (pour la mieux subventionnée à Paris en 1985-1986). Dans la plupart des cas, quand ce financement existe, il sera de l'ordre de vingt-cinq mille francs pour une Maison, destiné prioritairement à l'aide alimentaire, quelquefois à la création d'un centre d'hébergement d'urgence. La Maison des chômeurs devient alors un lieu logistique du nouveau dispositif du traitement de la pauvreté mis en place par l'Etat ; et les animateurs des associations ont de plus en plus une fonction d'auxiliaires de la protection sociale.

### **Aide alimentaire, assistance ou solidarité ?**

L'aide aux chômeurs dont se revendique l'immense majorité des associations a amené nombre d'entre elles à pratiquer l'aide alimentaire. Répondre à un besoin urgent des chômeurs n'est pas la seule finalité de cette activité. Une « ambiance fraternelle qui ne ressemble en rien aux tristes et humiliantes soupes populaires » doit s'opposer à la solitude comme aux conditions que les chômeurs rencontrent là où les mène la nécessité.

Malgré les contradictions qui lui sont inhérentes, l'aide alimentaire s'est donc développée, la multiplication des œuvres charitables correspond d'ailleurs au repli du mouvement.

La plus spectaculaire d'entre elles a été l'opération Restaurants du cœur, à l'initiative de Coluche<sup>23</sup>. Celui qui disait : « la misère,

---

<sup>23</sup> « L'opération des Restaurants du cœur venant relayer le mouvement des chômeurs », Le Monde, du 2 septembre 1986. Les Restaurants du cœur ont collecté 38,5 millions de francs et ont servi 8,5 millions de repas par l'intermédiaire de 600 centres en France, durant leur fonctionnement du 21 décembre 1985 au 21 août 1986, d'après

je ne suis pas solidaire, je suis originaire », a su par son projet séduire des dirigeants d'associations. Au moment où le mouvement des chômeurs ne faisait plus parler de lui, il était très « important de participer à cette initiative sur le plan médiatique et du recrutement », entendait-on dire parmi des responsables. La jonction avec ce réseau représentait une opportunité pour préserver et accroître la fréquentation des associations et obtenir un local. En l'absence de perspective, les associations « en hibernation » ne permettent plus d'espérer une reconnaissance sociale. Leurs responsables peuvent prendre le titre de membre du bureau départemental des Restaurants du cœur et en faire la publicité parmi les autres associations. La plupart utilisent les Restaurants du cœur comme réseau de repli, source d'approvisionnement, dans l'espoir de rebondir vers des perspectives plus militantes. Mais il en sera tout autrement.

Apogée spectaculaire de l'opération des Restaurants du cœur, une soirée promotionnelle sur TF1 destinée à amasser des fonds consacre le consensus autour de cette initiative. Les chômeurs en sont absents, présentés comme des victimes à aider et non comme partie prenante. C'est le désenchantement. Les responsables d'associations s'estiment floués de leurs efforts, eux qui ont parfois été mobilisés en permanence et à qui échappent les dividendes médiatiques et financiers.

Par la suite, le projet de loi Coluche, qui vise à permettre des déductions d'impôts pour les donateurs aux « associations nourricières » recevra un large écho<sup>24</sup>, tandis que la revendication de subventions par les Maisons de chômeurs restera confinée à la presse des chômeurs.

Si des chômeurs proposèrent d'occuper des antennes des Restaurants du cœur pour protester contre leur fermeture hors période d'hiver, cela ne sera fait nulle part. Remplir les estomacs vides ne signifiait pas organiser les chômeurs<sup>25</sup>. Parmi les associations qui avaient misé sur l'opération comme un moyen de se développer, domine alors une fois de plus le sentiment d'avoir été utilisées sans contrepartie.

L'épisode des Restaurants du cœur, auquel des associations avaient conféré une portée politique qui s'est révélée illusoire, laisse

---

*Libération.*

<sup>24</sup> « Mais qui en dehors de Coluche a un programme pour les pauvres » concluait un article du *Monde* du 28 janvier 1986, juste après le show de TF1.

<sup>25</sup> Des associations en firent pourtant la panacée, semblant ne connaître du militantisme que la participation aux réunions nationales, leurs responsables insistèrent par dessus tout sur la nécessité de représenter les chômeurs. Leur action locale fut principalement l'ouverture de Restos du cœur. Leur rapport avec les chômeurs est ainsi défini par l'un d'entre eux : « On peut les mobiliser sur n'importe quoi, maçonnerie, etc. »

entières dans le mouvement les questions liées à l'aide alimentaire. « Le problème, c'est d'abord d'être crédibles pour les chômeurs, distribuer de la bouffe, ce n'est pas de l'assistanat, c'est sortir de la merde. » Un tel énoncé résume une position courante dans les associations qui conçoivent leur rôle avant tout en terme d'efficacité concrète quant aux problèmes de survie des chômeurs. Systématiquement, chacun s'accorde à refuser l'assistanat tout en organisant des pratiques d'assistance variées allant des conseils sur les méthodes de vol et de grivèlerie – un animateur d'association le confie, « on explique aux gens comment bouffer dans les supermarchés ou bien comment on sert les trucs » – au travail dans les organisations caritatives, qui pourra devenir l'activité exclusive.

Happées par l'aide alimentaire, des associations tendent à modeler leur fonctionnement sur les services sociaux, où le contrôle des usagers précède la prestation. Empêcher les fraudes, les abus est l'argument de responsables qui reprennent à leur compte une logique de la rareté, du contrôle des ayants droit jusqu'à refuser de travailler avec les Restaurants du cœur, où les repas étaient à l'époque servis sans contrôle. Ces nouveaux travailleurs sociaux surenchérisent ainsi sur leur fonction de triage des vrais pauvres, d'autant plus arc-boutés sur des règles restrictives<sup>26</sup> qu'ils n'ont pas de statut officiel.

De façon générale, le responsable d'association gère les contacts nécessaires à l'aide alimentaire, dirige personnellement l'ensemble du processus (recherche de vivres, transport, distribution). On aboutit à une extériorité complète des chômeurs, devenus usagers d'un service au sens strict. S'il ne mobilise pas les chômeurs, ce mode de fonctionnement peut être valorisant pour son animateur principal, accablé de travail, de responsabilités. Il dispose du pouvoir que lui confère un rôle de père nourricier, et son succès se mesure au nombre de chômeurs secourus, dont il pourra éventuellement déplorer la passivité et le manque de dynamisme comme autant de justifications. Comme au service social classique, les chômeurs viennent chercher le nécessaire en désespoir, mais aussi en connaissance, de cause et affichent les comportements de pauvres, d'assistés, humbles et honteux, qui franchissent ainsi en masse le seuil du lieu d'entraide, de solidarité que devait être l'association.

La distribution de vivres plus rapide et performante s'adapte mieux aux nombreuses demandes et supplante, faute de moyens, le restaurant avec ses repas collectifs. L'efficacité quantitative fait oublier convivialité et socialisation. Le restaurant lui-même se dégrade en soupe populaire. Pour ne pas laisser démunis ceux qui ont

---

<sup>26</sup>Dans les locaux d'une de ces associations, on peut lire des panneaux tels que : « l'usage du téléphone est réservé aux responsables », « le courrier ne doit être ouvert que par le président ».



afflué vers ce service, les militants chômeurs deviennent simples prestataires sans avoir souhaité se borner à cela, et voient s'éloigner le rêve d'entraide. L'aide alimentaire finit par être l'unique activité régulière.

Pour remédier à cette dérive, des associations peuvent mettre en place une « pédagogie » de l'auto-organisation, où le contrôle ne s'exercera pas sur la qualité d'ayant droit des prestataires, mais sur la capacité des chômeurs à prendre en charge collectivement l'aide alimentaire. Ainsi, par des manifestations, une association obtient que des surplus alimentaires lui soient affectés plutôt que transformés en engrais. Cette source de vivres ne dépend ni des organisations caritatives ni de l'Etat, mais de leur rapport de forces. Là, les chômeurs ne se bornent pas à consommer, et l'acte de se nourrir s'intègre au fonctionnement de l'association, lieu de regroupement où l'on « aide les chômeurs à se prendre en charge ».

Mais dans un environnement où dominent démarches caritatives et services sociaux, nombre d'associations se sont peu à peu coulées dans ce moule. De nombreux militants chômeurs sont ainsi écartelés entre leur volonté de construire des liens de solidarité et les pratiques d'assistance qui sont devenues les leurs. Un phénomène qui se remarque particulièrement lors de congrès ou de réunions nationales. Là, entre militants, résonnent les déploraisons de ceux qui ont été transformés en « distributeurs de soupe » sans que cela construise leur association. Ainsi, lorsque Maurice Pagat ouvre la Maison pour l'emploi et la solidarité à Saint-Ouen, le service de restauration, la distribution de vivres y sont supprimés, « cette maison n'est pas un bureau d'assistance ni un organisme officiel » et le Syndicat des chômeurs critique l'aide alimentaire en ces termes : « Ce n'est pas en multipliant partout les centres d'hébergement et les soupes populaires que l'on apporte une réponse valable. Un phénomène qui fait basculer dans la précarité et l'exclusion sociale des milliers de personnes. »<sup>27</sup> Ce constat sanctionne l'échec du Syndicat et de nombre d'associations, pouvoir faire de la distribution de vivres une activité conviviale qui s'intègre dans un projet de mobilisation des chômeurs.

### **La dynamique trouble des services**

La Maison des chômeurs, projet abstrait de création d'un lieu propice à l'émergence d'une sociabilité spécifique, perd l'indépendance de sa genèse comme proposition politique et organisationnelle. Néanmoins, ce projet permet dans sa mise en

<sup>27</sup>Dans « Le Pacte pour l'emploi », un appel de M. Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs, publié en janvier 1986 dans *Partage* et sous forme de publicité dans *Le Monde*.

pratique de découvrir les besoins concrets des chômeurs, les révèle en un processus qui compose de fait une enquête massive et inédite. L'ensemble des informations méconnues collectées sur les besoins matériels et sociaux des chômeurs ne pourra être pris en compte qu'en fonction des schémas structurant l'assistance administrative et l'aide sociale. Dans cette perspective, seront conflictuellement définies des réponses où primeront l'urgence et le quantitatif, brisant toute capacité des Maisons des chômeurs à être l'asile d'une qualité de vie nouvelle des chômeurs, pour finir par en faire un énième lieu de prestation. Le sceau de la pauvreté, image familière et obscure, recouvrira tout le réel de son voile, dans un enfermement redoublé par les catégories normatives qu'imprime l'attribution de subventions, l'intervention institutionnelle amenant avec elle son cortège de marchandages, de contrôles, sa morbide propension à enserrer le vivant dans la logique fossile du dispositif, son principe d'économie et de contrôle.

Innovation décisive, l'ouverture des Maisons de chômeurs a fait interroger sans relâche l'usage de la richesse sociale et instruire son échelle des privations, des raretés organisées. L'effort gigantesque de chômeurs parmi des centaines d'associations a imposé, on le sait, une dérive du continent bureaucratique vers la prise en compte de certaines lacunes : la carte Paris santé, la loi sur les associations intermédiaires. Le minimaliste RMI et bien d'autres mesures le démontrent. Mais le modèle Maison des chômeurs s'est épuisé contre l'obstacle. Les chômeurs actifs ont abouti à une redoutable séparation d'avec leurs semblables par la spécialisation dans des services, les tâches d'entretien de la force de travail, sans plus pouvoir anticiper une action des chômeurs en tant que tels sur le plan social. La mise au travail dans la protection sociale fut encore le meilleur contrôle face au risque de développement d'une action autonome.

Par sa redondante cohérence avec les discours sur la pauvreté choisie, triés comme seuls légitimes à propos du chômage par médias et institutions, cette mise au travail sur les pauvres a accentué le poids rédhibitoire de la pauvreté qui comprime sous son joug la dynamique du mouvement des chômeurs vers la satisfaction d'un ensemble de besoins variés. À mesure qu'un Etat qui lui refuse toute reconnaissance politique s'acharne à restreindre sa portée, le mouvement des chômeurs voit ses lieux sociaux spécifiques être confinés à la gestion de l'assistance.

### 3/ Les associations intermédiaires : un laboratoire de l'emploi

Le syndicalisme traditionnel n'a pas le monopole de la lutte pour l'emploi, qui est devenue plus massivement la pratique quotidienne de millions de chômeurs emplis d'un « besoin de travail » rendu irrépensible par l'absence de revenu et de reconnaissance sociale. De multiples faits en témoignent : course matinale aux petites annonces, milliers de lettres de candidatures qui s'amassent sur les bureaux des recruteurs, inscription systématique dans les agences d'intérim. Qu'un hypermarché embauche vingt caissières en SIVP, et quatre cents candidates se présentent pour ce sous-salaire.

Le chômeur n'est plus bénéficiaire de la saint-lundi mais demandeur d'emploi, chercheur de travail. L'insertion, art de la greffe dans le travail, devient maître mot, quitte à ce que l'embauche prédomine absolument sur le contrat, forme manifeste du droit du travail. Obstinement poursuivi, le droit au travail mine et érode le droit *du* travail.

En janvier 1986, la moitié des associations qui répondent à notre questionnaire citent la recherche d'emploi parmi leurs activités. L'une d'entre elles affirme même comme seul objectif le placement de ses trois membres. La recherche d'emploi a, dès la création de la Maison des chômeurs de Paris, été un élément essentiel, « puisque la Maison a pour ambition première de permettre à ses usagers de retrouver du travail »<sup>28</sup>. La formule tient de l'hyperbole, mais la Maison des chômeurs, lieu riche d'activités, est bien aussi un passage vers l'emploi. L'ambition paradoxale de la suppression des chômeurs fait de l'intervention sur le placement une priorité des associations. Le travail étant perçu comme un besoin par bon nombre de demandeurs d'emploi, les instances chargées d'en procurer n'y suffisant pas, des chômeurs vont donc s'en occuper eux-mêmes. La circulation sur le marché du travail est un moment constitutif du mouvement des chômeurs, où cet aspect qui consiste à s'organiser pour travailler a pris au fil du temps une importance grandissante. Les innovations qu'apportent les chômeurs au placement, l'inscription en de nouvelles institutions de la disponibilité au travail ne préfigurent-elles pas son avenir ? Toujours est-il que les associations vont constituer des lieux d'expérimentation au cœur des transformations du social, un laboratoire de l'emploi auquel les institutions sauront accorder attention.

---

<sup>28</sup>Partage n° 18, janvier 1985, p. 4.

## Flexibilité et besoin de travail

D'emblée, les initiateurs du syndicat l'ont axé sur la pratique du placement. À la Maison des chômeurs de Paris, des chômeurs prospecteurs démarchent les entreprises, les offres d'emploi peuvent être consultées, les personnes intéressées se présentent au « bureau des offres » pour vérifier si leur profil est bien celui recherché par les employeurs. Quotidiens, revues et annuaires professionnels sont mis à disposition. Cette création d'une ANPE parallèle s'accompagne d'une humanisation dont bien des mesures sont aujourd'hui préconisées par des rapports officiels ou mises en place par voie de circulaires de l'ANPE<sup>29</sup>. Les services offerts doivent mieux s'adapter aux besoins des chômeurs, machines à écrire et photocopieuse sont ainsi disponibles pour taper et reproduire curriculum vitae ou courrier. Face à l'ANPE – ses radiations, convocations, contrôles – ou aux marchands d'hommes de l'intérim, se retrouver entre chômeurs est déjà un supplément d'âme.

Selon la conception du Syndicat des chômeurs, le travail devient un « bien rare » à partager. L'échec, fin 1985, de la négociation sur la flexibilité dû aux refus syndicaux d'entériner la remise en question des acquis sociaux sera déploré pour cette raison. Il s'agit pour les chômeurs de s'imposer dans le *bargaining* social en permettant à leur syndicat de devenir un interlocuteur crédible qui négocierait un revenu garanti aux deux tiers du SMIC en contrepartie d'une flexibilité accrue des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre.

Pour ce projet de modernisation du syndicalisme, la référence cédétiste fonctionne comme modèle d'une capacité à reprendre des aspirations non représentées précédemment et à renouveler le discours syndical. La recherche d'un moment clé, propice à une intervention originale dans le cadre du *bargaining* social doit ici se faire à tâtons, l'anticipation de la politique sociale a un caractère hasardeux. D'autant que les propres présupposés du Syndicat ne lui permettent pas de remettre en cause l'intériorisation de la crise par les chômeurs. La prodigieuse richesse sociale qui se développe derrière le pieux mensonge de la récession n'est pas clairement revendiquée. Le modernisme ne vise en fait qu'à faire admettre les chômeurs dans leur acception classique de « laissés-pour-compte » à la table du *bargaining* social national. Aucune des stratégies politiques

<sup>29</sup>Dès cette époque, la Maison des chômeurs de Paris reçoit des visites d'agents de l'ANPE qui viennent chercher des informations sur les méthodes de placement pratiquées afin d'améliorer le fonctionnement de l'ANPE. En mars 1989, était publié un « Rapport sur l'amélioration de la vie quotidienne des demandeurs d'emploi », débouchant sur « 146 propositions pour faciliter le retour à l'emploi » s'inspirant largement de l'expérience de mouvements de chômeurs (Secrétariat d'État à l'action humanitaire, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle). L'application de ces mesures n'est en rien réalisée aujourd'hui.

visant à faire reconnaître les précaires comme force de travail essentielle dans le nouveau mode de gestion du travail n'est prise en compte par le Syndicat des chômeurs.

Travail et précarité sont abordés de façon empirique comme besoin immédiat et situation d'exclusion. Ce maintien dans l'idéologie dominante du travail, concordant avec celle du mouvement ouvrier, a hypothéqué, on l'a vu, toute la conception syndicale du mouvement des chômeurs. Cantonné dans une vision défensive, le Syndicat des chômeurs verra donc son action de placement dépendre essentiellement des initiatives patronales ou étatiques.

Le « besoin d'emploi » affirmé par de nombreux chômeurs va par la suite se traduire de bien des manières parmi les associations. Ainsi, l'une d'elles envisageait de protester contre les heures supplémentaires – travail volé aux chômeurs – en manifestant aux portes d'une entreprise qui recourait régulièrement parmi ses ouvriers à des immigrés. La manifestation n'eut pas lieu, l'association s'était vu conseiller d'y renoncer par d'autres protagonistes du mouvement.

Partage du travail et revendication d'un emploi dérapent ainsi assez facilement. « Dans un ménage qui reçoit deux bons salaires, est-il nécessaire que le second soit à plein-temps ? », pourra-t-on lire dans *Le Défi*, journal de la FNC. Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, montrent que le « besoin d'emploi » entraîne une relégitimation de la concurrence sur le marché du travail dont les femmes et les immigrés sont les premiers à faire les frais.

Fréquemment analysé comme un dysfonctionnement du marché du travail, le chômage est un signe de l'anarchie capitaliste à laquelle les chômeurs organisés vont opposer leur ordre. Tant en améliorant le placement qu'en exigeant une politique visant à « multiplier les incitations à la création d'emplois dans les secteurs de l'économie alternative et de l'économie sociale, faciliter l'installation de nouveaux artisans et d'entreprises intermédiaires (...) un domaine où de grandes possibilités existent et qui pourrait permettre la création de près d'un million d'emplois »<sup>30</sup>.

Le Syndicat des chômeurs prône l'expérimentation sociale en matière d'emploi. La vénération en vogue de l'entreprise, à laquelle il ne succombe pas, est parfois remplacée par une fétichisation de l'emploi. Comme d'autres protagonistes des mouvements sociaux de ces années (immigrés de la seconde génération, femmes...) et bien après le slogan de Raymond Barre en 1979 « Les chômeurs doivent créer leur entreprise », ceux-ci sont invités par leurs propres structures à créer des emplois<sup>31</sup>. De 1981 à 1986, deux cents mille chômeurs s'y sont

---

<sup>30</sup> « Le Pacte pour l'emploi ». Un appel de M. Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs. *Le Monde* du 15 octobre 1986.

<sup>31</sup> Nombreuses sont les initiatives qui visent à favoriser la création d'emplois

essayés. Si les aides en ce domaine, développées avec le « traitement social » du chômage, aboutissent pour 805 d'entre elles à la création d'entreprises individuelles<sup>32</sup>, le Syndicat des chômeurs tente de s'inscrire dans le phénomène existant, ce qui se traduira, dans l'aire des associations proches, par des projets et quelques réalisations (restaurants, imprimeries) où rares sont les postes de permanents, l'embauche de TUCistes étant, par contre, fréquente.

La pratique du placement sera nettement plus déterminante. Il y a peu de données fiables sur ce secteur d'activité, mais l'objectif d'un emploi pour chaque usager annoncé initialement est bien loin ; la mise en place du service de recherche d'emploi instaure un rapport association/usager qui consacre une séparation entre cette structure et la multitude des chômeurs.

Si le Syndicat des chômeurs ne bouleverse pas le type d'insertion des chômeurs sur le marché du travail, il crée de nouveaux lieux de placement qui permettent d'accéder au marché du travail précaire et au « traitement social » du chômage (stages, SUC...). Il fournit les seuls emplois disponibles, et favorise la rotation de la main-d'œuvre en reprenant spontanément la « discrimination positive » qu'avait tentée l'ANPE, à savoir privilégier l'insertion sur le marché du travail des chômeurs de longue durée, ceux-là mêmes qui fréquentent le plus les Maisons de chômeurs. L'échec majeur du Syndicat comme tentative de représentation des chômeurs l'a donc contraint à se replier sur la création d'emplois artisanaux peu nombreux et sur le placement dans le travail précaire.

La Maison des chômeurs de Paris aurait – pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 1985 au 15 avril 1986 – aidé, orienté, renseigné 2 500 chômeurs et retrouvé 200 emplois. Celle de Saint-Ouen – de janvier à juin 1986 – aurait vu passer 1 000 chômeurs, dont 90 auraient obtenu un emploi à plein temps et 100 des stages ou des emplois temporaires.

Mais, au-delà du Syndicat, la recherche d'emploi est couramment décrite comme une preuve de la capacité des chômeurs à exercer une activité et à se prendre en charge. « Puisqu'on ne nous propose plus rien depuis longtemps, nous avons décidé de nous organiser. Nous trouvons nous-mêmes du travail. » Cela peut s'inscrire dans une remise en cause des objets initiaux « Le côté revendicatif (...) n'est pas du tout mobilisé. » Parties à l'origine avec l'intention d'aider le

---

d'utilité sociale. L'association Solidarité Emploi, par exemple, a pour vocation de « réunir les conditions d'un environnement favorable aux chômeurs entrepreneurs » (*Solidarité Emploi*, bulletin n° 1, avril 1986, p. 2). Elle a pu collaborer localement avec des Maisons de chômeurs dans ce sens. Il s'agit de « ne pas maintenir les chômeurs en position d'assistés » en créant des emplois durables devant satisfaire une demande sociale à laquelle les entreprises et les services publics ne répondent pas.

<sup>32</sup>*Liaisons sociales*, supplément mensuel n° 9663 du 11 janvier 1986, p. 5.

chômeur face aux administrations, les associations de défense des chômeurs ont vite bifurqué vers la réalité concrète de la réinsertion sociale par le travail. Nous sommes devenus des partenaires économiques d'un genre nouveau<sup>33</sup>. De fait, l'expérimentation massive du placement échappera par suite totalement au Syndicat, pour finir par constituer la base d'une organisation d'ampleur nationale.

### **L'aide aux chômeurs par l'emploi**

La pratique sociale du placement des chômeurs par les chômeurs eux-mêmes s'est développée dès le début de l'année 1983. Faut-il n'y voir qu'une simple coïncidence avec le décret Bérégovoy de novembre 1982 qui exclut nombre de chômeurs de l'indemnisation ? Toujours est-il que les associations de chômeurs, avec leur objectif générique d'aide aux chômeurs, vont donner au placement une place déterminante et obtiendront promulgation d'une loi sur les associations intermédiaires qui donnera un cadre légal à leurs pratiques. Certaines associations minoritaires refuseront le placement et en resteront à une entraide ponctuelle dans la recherche d'emploi entre membres ou proches de l'association, le placement organisé étant considéré, soit comme une compromission inacceptable avec le monde du travail, soit plus pratiquement comme une activité trop complexe à gérer. La majorité des associations va spécialiser une partie de ses membres, voire toute l'association, dans cette activité et en revendiquer la légitimité. Cette spécialisation se retrouve principalement parmi les associations qui vont participer au Comité de coordination nationale d'associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (Coorace).

Cet organisme a pour origine une association locale, l'Association d'aide et d'intervention en faveur des demandeurs d'emploi (Aide) fondée début 1984 à Redon, en Ille-et-Vilaine, par une élue municipale, syndicaliste, qui crée en marge du BAS, un bureau d'accueil pour les demandeurs d'emploi. Ville de dix mille habitants à cheval sur l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire-Atlantique, Redon a perdu quatre mille emplois en dix ans. La « capitale du briquet » n'emploie plus que cent cinquante personnes dans ce secteur. L'usine de machines agricoles a fermé, de même que plusieurs entreprises travaillant le bois. Le renouvellement de l'emploi par des PME n'empêche pas les six communes de l'agglomération de compter 20 % de chômeurs parmi leurs administrés. Avec son conseil d'administration pourvu de trois collègues distincts élus, syndicalistes, chômeurs, l'association s'est dotée d'un comité technique où siègent des représentants de l'ANPE, des Assedic, de la Sécurité sociale, de la

---

<sup>33</sup>Le Tunnel bouché, n° 0, janvier 1986, p. 3. Journal de l'Association de défense des chômeurs de Saint-Brieuc.

chambre de commerce, de la chambre des métiers, des travailleurs sociaux du BAS et des membres du Secours catholique.

Cette association gère alors un fichier de quatre-vingts chômeurs, qu'elle mobilise sur des contrats ponctuels en fonction de leur qualification et arrive, à l'époque, à vendre quatre mille heures de travail par mois pour 50 % aux communes, 25 % à des particuliers et 25 % à des artisans qui, inquiets au départ d'une éventuelle concurrence, seront vite preneurs de services de l'Aide ou, plutôt, des chômeurs qu'elle leur loue.

Pour propager son discours promotionnel où le « vivre et travailler au pays » s'adjoint l'œuvre sociale du dépannage des chômeurs, l'Aide, en novembre 1984, est elle aussi représentée sur le plateau de « Droit de Réponse », où une animatrice expose son fonctionnement.

De nombreux contacts avec des associations naissantes seront pris suite à l'émission. Un comité de coordination est créé, puis, en octobre 1985, un Comité de coordination nationale des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi.

La formule s'élargit, pour prendre une ampleur nationale<sup>34</sup>. L'activité est présentée d'un point de vue purement technique comme un remède au dysfonctionnement du marché du travail. Elle n'exige clarifications politiques ni ne sème confrontations entre associations hétérogènes, et permet un reclassement des cadres du mouvement des chômeurs dans une activité plus valorisante pour eux que l'organisation des chômeurs, vécue comme un échec que l'absence de perspective rend plus brutal encore. Si l'activité du Coorace se distingue des projets initiaux de associations de chômeurs plus revendicatives, cette organisation va en phagocyter une partie.

Au sein de cette coordination, les associations sont invitées à échanger leurs expériences en évoquant des « thèmes d'action » tels la récupération de papier, le nettoyage de rivière, les retouches vestimentaires, le ramassage du pain, le conditionnement de produits, et explorent ainsi des marchés liés à une demande sociale non satisfaite, d'ordre écologique par exemple, afin d'y occuper temporairement des chômeurs. Ces emplois sont payés 10 % au-dessus du SMIC horaire et facture au client de manière à rendre le Coorace concurrentiel sur le marché du travail précaire. Parmi les

---

<sup>34</sup>En décembre 1985, le Coorace envoie une lettre proposant d'inventer de « nouveaux moyens d'aide aux chômeurs ». Insistant sur l'objectif commun, elle regroupe deux mois plus tard trente associations. En 1985, elle auri « fourni » 200 000 heures de travail et versé 6 millions de francs de salaires, bilan officiel qui ne peut que séduire les responsables chômeurs qui cherchent à financer l'existence de leur association. En juillet 1986 le Coorace comporte cinquante et une associations. Si certaines de ces associations sont à la FNC, la plupart ont pour seule structure nationale le Coorace.



responsables chômeurs, ce système est apprécié par opposition au travail au noir, souvent payé selon un barème plus bas et qui ne donne aucune couverture sociale.

Citée en exemple, la plus importante de ces associations à Lisiers, avec deux emplois permanents aidés par deux TUCistes, gère un fichier de mille chômeurs, dont une partie exécute des tâches équivalant à quarante emplois à plein-temps, soit vingt-cinq chômeurs par emploi. Mille chômeurs disponibles en permanence pour effectuer des tâches qui durent une semaine, une journée, le plus souvent quelques heures, voire une demi-heure, la précarité atteint un sommet. Cette association modèle fait 80 % de son chiffre d'affaires avec les entreprises qui ont, selon sa responsable, « pris conscience qu'elles avaient un rôle social à jouer, ou qui pensent que c'est plus rentable, qui choisissent l'association parce que c'est le plus flexible ».

Une autre association d'aide aux chômeurs par l'emploi verra chaque semaine trois cents chômeurs émarger le cahier de passage (la « Bible », comme on l'appelle), pour un stock de cinq cents inscrits sur deux mille chômeurs, dont huit cents de longue durée, au niveau de la ville. En 1985, trois cent cinquante-cinq d'entre eux ont travaillé pour trois mille sept cents missions différentes, soit un total de quatre-vingt mille heures de travail. Les missions ont une durée moyenne de vingt et une heures, mais avec une grande dispersion, celles de longue durée allant à un petit nombre d'abonnés, les missions les plus courtes (manutention, nettoyage...) se répartissant entre les autres inscrits.

La sélection et la mise en correspondance de l'offre et de la demande de travail se font selon trois critères. Sont identifiés ceux qui ont envie de travailler, jugés à leur assiduité, comportement observé grâce à la fréquence des passages à l'association relevés dans la Bible ; ceux qui en ont un besoin urgent indiqués par le CCAS ; ceux dont les donneurs d'ordres se montrent satisfaits. Bien sûr, les missions sporadiques qui se présentent sont d'abord réservées aux plus fidèles. Le permanent, ancien chômeur lui-même, est garant de cette autodiscipline du travail et de l'emploi ; il s'en est sorti au mérite, il en sortira bien d'autres sur le même principe.

Les entreprises sont consommatrices de 60 % des missions – heures supplémentaires refusées par le personnel (le week-end, par exemple), remplacements maladie ou d'été, « coups de bourre » –, ce qui indique bien l'atout majeur des associations intermédiaires : une flexibilité inégalée de la main-d'œuvre. Pour les entreprises, plus de charges, la gestion de cette main-d'œuvre intermittente est assurée par l'association, l'entreprise se contentant de régler la facture en fin de mois ; plus d'aléas, le contrôle social nécessaire dans toutes ces missions d'intérim est effectué par l'association. Il sera même

possible de faire pression si celle-ci, désormais prestataire de services, est soucieuse de la réputation de son son marché, pour améliorer le service rendu.

### **Petite scène de la vie quotidienne de l'association intermédiaire**

L'association d'aide aux chômeurs par l'emploi dispose d'un vieux pavillon frappé d'alignement concédé provisoirement par la mairie. Assis à son bureau, derrière lequel sont affichés un plan de l'agglomération et un « planning », sorte de plaque en métal dont dépassent d'innombrables petite fiches de couleurs variées où sont inscrites toutes les missions engagées depuis des mois, monsieur X, ancien chef-comptable chômeur, permanent rémunéré de l'association à 5 000 francs, décroche son téléphone. Le haut-parleur permet de distinguer l'échange.

« - Allo, c'est bien l'aide aux chômeurs ? Ici Plastic Transactions, j'ai camion qui arrive de Marseille à 15 heures et mes gars sont débordés... vous n'auriez pas quelqu'un pour me dépanner ?

L'ancien chef-comptable, fort de sa nouvelle assurance, fait patienter, consulte son fichier... Il marmonne ; untel et untel sont déjà chez l'horticulteur, untel répare les prises électriques chez madame Truc...

- Ne quittez pas... j'ai sans doute ce que vous cherchez.

- Attention, lui répond l'interlocuteur, je ne veux pas de bras-cassés, il s'agit de manutention de liquides dangereux, je ne veux pas d'accident !

- Ne vous inquiétez pas, vous nous connaissez, nous ajustons toujours le personnel aux missions qui nous sont offertes, veuillez patienter quelques instants...

Il empoigne un autre téléphone, compose un premier numéro qui ne répond pas, puis un second...

- Allo, Michel, tu prends ta mob, tu passes chercher Jean à Cardonville et vous vous rendez pour 15 heures précises chez Plastic Transactions, tu vois où c'est ? Non, à gauche de la voie ferrée, OK ? Soyez à l'heure, on n'a plus le temps maintenant, vous passerez après pour me remplir les papiers... à ce soir. »

« Excusez-moi », dit monsieur X en raccrochant. Les trois sociologues reprennent le cours de leur entretien. À l'appui de sa démonstration, monsieur X sort d'un dossier des « camemberts » et des « histogrammes » soigneusement coloriés à la main... Le placement progresse à la vitesse grand V.

Le prix de vente de l'heure varie en fonction des utilisateurs. Avec les entreprises, pour rester concurrentiel, la limite à ne pas atteindre est le prix de l'heure d'intérim commercial ; avec les particuliers, l'idéal est d'approcher le prix du travail au noir pour capter son marché. Les collectivités, déjà servies en main-d'œuvre par l'ensemble des mesures de stages (TUC, PIL, PLIF, CLR, etc.) sont le secteur où les associations intermédiaires pénètrent le plus difficilement sauf pour des remplacements – maladie, maternité... pour lesquels les formules des stages se révèlent inadaptées de par leur durée et leur lourdeur administrative – ou en cas de soutien politique local à la démarche des associations.

Lorsque le bilan de fin d'année fait apparaître un excédent financier, celui-ci est utilisé à payer des chômeurs rarement employés, qu'il faut « réhabituer au travail », pour des tâches – balayer la neige, porter des colis aux personnes âgées, entretenir le parc de l'évêché... – qui n'auraient pas été effectuées autrement. Ainsi se conjuguent promotion de l'association intermédiaire affichant son idéal du bien commun local et formation à la discipline du travail des inscrits, inutilisables sans ce préalable.

Le projet global est défini par ses protagonistes non comme gestion des petits boulots, mais comme action de création d'emploi dans un cadre d'innovations sociales (environnement, services aux particuliers, etc.). Les dénégations répétées n'y font pourtant rien. L'observation montre que, si les associations intermédiaires gèrent des segments du marché du travail d'une manière innovante, la nature des tâches effectuées relève d'un classicisme certain. Un mécano effectue des remplacements dans un garage pour deux mille francs par mois en moyenne sur l'année. Un autre, spécialisé dans le jardinage, que les donneurs d'ordre demandent personnellement, effectue ainsi un travail intermittent régulier. Des femmes, passant de travail de courte durée en stages, effectuent pour l'association, non sans récriminations, des tâches qu'elles jugent dégradantes (ménage, aide alimentaire, etc.).

L'association est un intermédiaire plus efficace que l'ANPE vis-à-vis de multiples employeurs locaux, plus sécurisant pour les chômeurs que le travail au noir, qui réclame de constituer un réseau, cet emploi doté d'une fiche de paye permet en outre le retour dans le circuit des allocations. Les uns font des mi-temps irréguliers sans grande polyvalence ; les autres, des femmes en particulier, doivent exercer la qualification « naturelle » et immédiate que la division sexuelle des tâches incorpore en chacune. Pour une faible part des chômeurs, ces missions peuvent, comme d'autres stages, remplir la fonction de période d'essai. Pour une minorité plus importante, le retour au droit à l'indemnisation est rendu possible par le nombre

d'heures effectuées.

Pour tous, le passage par l'association intermédiaire apporte un revenu faible et irrégulier et une prise en charge sociale car la liaison avec les services sociaux modère les effets du dénuement : le commissaire de police consulte l'association avant de procéder à une expulsion, les coupures d'électricité ou de téléphone sont ralenties, l'accès à un foyer d'accueil pour les sans-domicile-fixe ou à des bons d'alimentation est facilité. Parfois même, le versement régulier d'une aide sociale peut être conditionné par l'inscription au fichier de l'association.

Avec les associations intermédiaires, des chômeurs peuvent créer leur propre emploi de prospecteurs placiers de l'intérim associatif, aidés par le Coorace, qui fait circuler les informations nécessaires à la mise en place des associations. On peut en lire les circulaires sur le recrutement des permanents d'associations intermédiaires qui, chômeurs quadragénaires de préférence anciens cadres, doivent être aptes à l'accueil et au dialogue, à gérer une petite entreprise, à être disponibles de leur temps, bricoleurs afin d'estimer les temps de travail, commerçants pour démarcher les donneurs d'ordres, etc.

Un des atouts majeurs du Coorace provient d'une stratégie interclassiste mêlant et spécifiant à la fois le rôle du patronage bourgeois et le rôle des permanents chômeurs. D'un point de vue institutionnel, le conseil d'administration offre toutes garanties de recevabilité et de respectabilité. Parfaitement intégré au tissu social des classes dirigeantes locales, son engagement est basé sur une posture idéologique allant de la bienfaisance (Secours catholique) à la justice (socialisme chrétien). La dimension bienveillante de l'œuvre est efficacement corrigée par l'embauche d'un permanent ayant connu le chômage de longue durée. Le salaire retrouvé doit garantir la fidélité aux options politiques du CA, alors que le souvenir de l'épreuve du chômage assure un contact direct avec les usagers, naturalise le processus du placement.

Les petits « patrons » du social, fantassins de l'emploi, se payent surtout de la gratification « morale » de leur utilité (les salaires des permanents sont de l'ordre de six mille francs). L'idéologie de l'aide aux chômeurs par l'emploi fonctionne bel et bien. Le bilan est éloquent : quatre cent cinquante mille heures de travail pour le seul mois de mai 1988. La durée moyenne de travail sur ce mois est de quarante et une heures pour onze mille personnes salariées, dont la gestion occupe cinq cents permanents à plein ou à mi-temps.

La force de ces associations est leur vocation sociale totalement imbriquée à l'efficacité économique. Fournissant des prestations de main-d'œuvre à un ensemble d'utilisateurs, elles obtiennent des moyens

financiers par leur activité de placement, comme par la reconnaissance de leur fonctionnalité au marché local du travail<sup>35</sup> que sanctionne l'octroi de subventions. La notion de complémentarité avec les organismes existants défendue par leurs animateurs n'est pas que propagande conciliatrice, puisqu'elles se situent en aval des services sociaux qui les approvisionnent en usagers et que le type de placement qu'elles réalisent avec les missions non rentables, parce que trop brèves, pour les Entreprises de Travail Temporaire, correspond à une demande insatisfaite à un moment où le travail ne se concentre plus dans les grandes entreprises et où les PME sont devenues les seules créatrices d'emploi<sup>36</sup>.

Les associations d'aide aux chômeurs par l'emploi travaillent le dynamisme d'un marché local, le bassin d'emploi. En faisant effectuer aux chômeurs de longue durée qu'elles mobilisent des missions, elles font des chômeurs, pratiquement inemployables dans les autres circuits institutionnels du marché du travail, des travailleurs à nouveau disponibles. Au lieu de stagner comme un poids mort qui affecterait le dynamisme d'ensemble du système, ces chômeurs de longue durée sont de nouveau inclus dans la concurrence pour l'emploi et participent à l'entretien, à la vivacité du marché du travail.

Avec l'activité salariée précaire qui fait se succéder des missions de travail par nature ponctuelles, aléatoires, irrégulières, ne permettant pas de gagner sa vie, la mobilité, cette qualification en soi, fonde un circuit social alternant travail et revenu socialisé.

La majorité des associations tendent à se constituer en institutions généralistes du placement à l'échelle de la ville. Un rapport salarié jusqu'alors diffus trouve un lieu d'inscription voué à la force de travail mobile. Le territoire, moyen de production à l'échelle sociale, est point d'émergence d'une nouvelle couche de chômeurs-travailleurs sociaux. Issus du chômage, ils servent d'intermédiaires entre les chômeurs précaires et les institutions, avec lesquelles ils négocient. Ils gèrent des rapports avec les mairies pour des dégrèvements de loyers, l'attribution du « minimum social ». Ils régularisent des situations administratives, facilitent une prise en charge par la Sécurité sociale et permettent aux chômeurs non indemnisés de toucher de nouveau des allocations par l'accroissement de mobilité dans l'emploi. C'est ainsi sur l'ensemble des sources de revenu que ces ex-chômeurs travailleurs sociaux sont amenés à intervenir. Des composantes précaires de la force de travail

---

<sup>35</sup>Dans une étude commandée par des élus locaux en Haute-Normandie (zone d'insertion majeure du Coorace), les auteurs préconisent « une approche localisée des chômeurs au niveau du bassin d'emploi ». « Chômage et localité, le cas d'Elbeuf », Groupe de recherche sociologique, CNRS, université de Nanterre, février 1984.

<sup>36</sup>« La croissance des emplois n'est assurée que par les unités de moins de 200 salariés et plus particulièrement par celles de moins de 10 salariés » (Marchand et Revoil, « Emploi et chômage, bilan fin 1980 », *Économie et statistiques*, n°30, février 1981, p. 29). La tendance s'est poursuivie depuis.

ont trouvé avec ces formes de placement des représentants institutionnels appelés à gérer la régulation du nouveau rapport salarial qui, progressivement, se met en place.

### **La reconnaissance étatique**

D'abord création de francs-tireurs issus d'institutions locales, l'Aide, en se coordonnant avec des associations de chômeurs et en impulsant des créations d'associations nouvelles, est devenue le Coorace, l'organisation nationale des chômeurs qui peut le mieux jauger l'efficacité de ses membres par le biais de questionnaires simples et détaillés sur le type de chômeurs touchés et le décompte des heures de travail effectuées. Essentiellement militantes, les Maisons de chômeurs n'ont qu'un contact sporadique avec un nombre fluctuant d'« adhérents », les associations intermédiaires gèrent, elles, un nombre régulier d'« usagers ».

La coordination entre associations vise dans un premier temps à échanger des informations techniques sur les marchés, la gestion, mais, dans un second temps, elle représentera une expérience de mise au travail suffisamment étendue pour négocier reconnaissance et appui de l'Etat.

Aidée au départ par des institutions locales – les municipalités sont souvent à l'origine des associations –, le Coorace veut voir reconnaître à grande échelle une nouvelle forme d'intérim qui se revendique de l'utilité sociale. Au slogan publicitaire des entreprises de travail intérimaire « Je travaille quand je veux », qui vantait précédemment l'aspect libérateur d'une mobilité choisie, répond ainsi l'affirmation du caractère altruiste d'un nouvel intérim. Sur cette base d'une spécialisation dans l'aide aux chômeurs par l'emploi, le pari est clairement exprimé. « De notre capacité à démontrer notre vitalité et nos objectifs dépendent les moyens à venir du Coorace et sa reconnaissance par les pouvoirs publics » (bulletin du Coorace).

L'exigence de main-d'œuvre précaire s'appuie systématiquement sur l'argument de la création d'emplois et de l'insertion sociale. Peu après que le CNPF avait réclamé des « emplois nouveaux à contraintes allégées (Enca) », Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'emploi d'un gouvernement qui proclame son libéralisme et attend des entreprises le retour de l'emploi, va reprendre à son compte le « traitement social du chômage » Il préconise le développement du travail différencié vite devenu « petits boulots » pour tous les commentateurs.<sup>37</sup>, officiellement décrié par sa majorité, et récuser

---

<sup>37</sup>Dans une interview au *Monde* du 8 août 1986, puis dans de nombreux débats et émissions

l'objet irréaliste du plein-emploi. Edmond Maire acceptera au nom de l'emploi et du refus de l'exclusion sociale « des conditions nouvelles, même dérogatoires aux règles communément admises »<sup>38</sup>. Philippe Séguin a été le premier ministre à recevoir des responsables d'associations (directions du Coorace et de la FNC). Le laboratoire de l'emploi qu'elles constituent a trouvé un observateur attentif. Un de ses projets s'inspire directement de la pratique des associations de chômeurs en proposant de susciter et favoriser leur création pour prendre en charge le placement et l'insertion des chômeurs de longue durée. La pratique du placement par les chômeurs au niveau local sera reprise au niveau central de l'Etat sous la forme de la loi sur les associations intermédiaires, longuement négociée avec le Coorace.

Les initiateurs du Coorace estiment à deux mille le nombre d'associations intermédiaires nécessaires pour mailler l'ensemble du territoire. À l'époque, le traitement social du chômage concernait quotidiennement 400 000 postes (stages, TUC, etc.).

Après avoir découvert un « créneau » qui ne concurrence pas frontalement les autres formes d'emploi, les associations d'aide aux chômeurs par l'emploi ont conquis une loi les légalisant après trois ans d'existence. La loi accorde à cette technologie sociale du placement de nombreuses facilités (subventions au démarrage) et l'exemption de multiples charges (TVA, Urssaf, taxe professionnelle...). Ces associations intermédiaires garantissent une capacité effective de mobilisation des chômeurs de longue durée, mieux que ne l'avaient permis les mesures de discrimination positive de l'ANPE. Au plus près du terrain, elles ont la capacité de trouver des occupations pour assurer la réemployabilité des chômeurs.

Mais, au moment de l'élaboration de la loi sur les associations intermédiaires, ce seront ces anciens chômeurs, permanents des associations du Coorace (ils ne peuvent légalement être membres des CA) qui useront de leur poids de chevilles ouvrières pour obtenir une couverture sociale minimale pour les chômeurs travaillant dans ce cadre. Ainsi, dès lors que la direction de leur organisation a été amenée à exercer des responsabilités nationales quant au sort des chômeurs, la fidélité aux options du Coorace s'est-elle retournée en fonction critique pour exercer un contrôle sur la négociation en cours avec l'État.

---

télévisées.

<sup>38</sup>Dans son article au *Monde* du 20 août 1986, titré « Le chômage peut être vaincu ».

## L'objectif du revenu

Les pratiques de placement sont en outre différenciées par le sens qui leur est conféré localement par leurs animateurs selon la valeur accordée au travail. Parmi des associations du Coorace, la création d'une société de services, de location de main-d'œuvre, prend un caractère particulier, les associations ne mettent au travail que les chômeurs sans indemnités et ne les y laissent que le temps nécessaire à leur obtention. Dès qu'un chômeur mis au travail recouvre des droits, il cesse d'être employé jusqu'à ce qu'il soit « arrivé à la fin de son boulot »<sup>39</sup> c'est-à-dire de son indemnité. Cette orientation définit plusieurs étapes, d'abord un salaire au SMIC pendant l'équivalent des trois mois de travail nécessaires à l'ouverture des droits, puis l'allocation de base d'environ deux mille cinq cents francs pendant trois mois et, ensuite, si le chômeur a suffisamment travaillé durant les cinq dernières années, l'allocation de fin de droits et de solidarité, toutes deux d'environ deux mille francs avant le retour au travail par le biais de l'association, de nouveau nécessaire pour rouvrir les droits.

Cette méthode permet de réguler le revenu des chômeurs. Plus que l'emploi, l'objectif en est directement le revenu. La part des associations qui ont une gestion aussi précise du travail précaire est difficile à estimer, mais nombre d'entre elles mettent en œuvre des pratiques très orientées vers les besoins des chômeurs. Dans le cas des associations militantes, gérer collectivement une rotation de chômeurs dans la précarité peut permettre d'élargir le nombre de chômeurs concernés par leur action de franchir l'obstacle à la mobilisation qu'introduit la misère de chômeurs non indemnisés.

Ainsi, le fait de gérer la précarité ne se limite pas à la vente de la force de travail, mais acquiert un contenu politique, démonstration fragile à la merci des modifications du système d'indemnisation, d'une autonomie possible face au terrain de l'emploi. L'insertion sur le marché du travail précaire est déterminée par les chômeurs en fonction d'exigences qui leur sont propres, le travail précaire s'effectue pour tenter de rigidifier le revenu.

Ces associations ne se bornent pas à la mono-activité du placement ; d'autres activités sociales, culturelles, militantes sont développées dans leurs locaux, par des animateurs du mouvement qui poursuivent le rêve de lieux de socialisation spécifiques aux chômeurs, l'espoir de transformer les rapports sociaux plutôt que de les reproduire. Se dégagent ainsi trois types de positionnement quant au placement parmi les associations qui le pratiquent :

---

<sup>39</sup>C'est ainsi qu'un des responsables de la Maison des chômeurs de La Rochelle définissait la situation du chômeur dont l'indemnisation, liée au temps de travail antérieur, prend fin.



- *L'efficacité dans l'organisation au niveau local.* L'apport financier sert au développement d'une logistique qui permet une mobilité sur le bassin d'emploi pour effectuer des travaux, subvenir aux besoins des chômeurs (récupération de nourriture, brigades anti-coupures EDF). L'objectif est avant tout d'éviter la non-indemnisation afin de rendre les chômeurs disponibles pour les activités militantes et sociales organisées parfois en liaison avec le syndicalisme local. L'activité de placement s'ajoute au rapport de forces local pour l'obtention de subventions.

- *La représentation des demandeurs d'emploi.* La participation au placement sert à légitimer une représentation institutionnelle des chômeurs. Aptés à gérer le placement de façon plus efficace, ils doivent être pris en compte dans les instances nationales, et constituent une force de proposition pour réformer un système en vigueur qu'ils critiquent. L'autogestion par (une partie) des chômeurs du placement suppose tactiquement de dénoncer les rigidités syndicales.

- *L'intérim associatif à but social.* Les critères d'efficacité sont le nombre de chômeurs pouvant être contactés puis employés (aidés) par l'association, son chiffre d'affaires, le nombre d'heures de travail vendues. Les permanents ex-chômeurs ne se considèrent plus comme tels mais comme gestionnaires d'une entreprise à but social (aider les chômeurs par l'emploi) tout en s'affirmant progressivement comme représentants des chômeurs de longue durée.

C'est à la fois à partir des orientations défendues localement, centrées sur les besoins des chômeurs, dont nous avons vu précédemment la spécificité, et suite à des discussions et à des actions communes avec des associations critiques vis-à-vis du placement, que naîtra un débat interne au Coorace sur la définition des objectifs : être un mouvement social ou un gestionnaire de main-d'œuvre ; être un cheval de Troie dans la législation du travail ou revendiquer un salaire social... C'est avant tout le constat des limites du placement qui définit les revendications et oriente ce débat : « Le travail que nous distribuons à cent cinquante chômeurs parmi les cinq cents inscrits dans nos fichiers est loin de répondre aux besoins d'une population de chômeurs qui approche les 20 % dans le bassin de l'Avesnois. Devons-nous nous contenter de cet apport, ou essayer de promouvoir des solutions acceptables permettant aux chômeurs de retrouver un peu d'autonomie financière ? »<sup>40</sup>.

Le placement est parfois délaissé au profit d'actions pour les droits des chômeurs où prime l'interpellation des publics. L'irruption

---

<sup>40</sup>Extrait d'un texte de l'Association des chômeurs non indemnisés en difficulté (Acid) de Maubeuge, qui fut discuté lors du débat précédant la signature du « Manifeste pour la garantie des moyens d'existence pour tous exigeant un revenu garanti au SMIC » (février 1987). Cf. *Cash* n° 7.

régulière d'un responsable d'association dans un bureau préfectoral afin de dénoncer un scandale, d'accélérer une procédure, ou de faire reconnaître un foyer d'hébergement mis en place dans des lieux occupés par l'association, etc. fera du responsable un délégué informel que menacent procès en diffamation ou arrêt des subventions.

Ce type d'association imposera que le Coorace mette à l'ordre jour de ses débats, habituellement voués aux discussions techniques sur le placement et la gestion des associations, ce qui sera désigné comme question du « minimum social »<sup>41</sup>. Si le terme « politique » n'est jamais prononcé, les prises de position se légitiment au nom de concepts « philosophiques » ou « moraux ». De nombreux responsables régionaux du Coorace se positionneront avec d'autres associations de chômeurs pour un revenu garanti au SMIC, pour eux indispensable mesure de lutte contre la pauvreté, mais aussi une barrière légale contre le travail sous-payé non déclaré, revenu qui accorderait à tous la dignité de la fiche de paye.

### **La précarité sur le bassin d'emploi**

Déjà en 1979, le Parti socialiste projetait de rationaliser l'ANPE, le monopole officiel du placement qu'elle détient devait être réalisé dans les faits et l'interdiction de l'intérim aurait précédé la gestion par l'ANPE d'une plus grande part des mouvements d'emploi. Le Syndicat des chômeurs, avec son projet de Maison de l'emploi, voulait lui aussi un lieu central du placement, non plus simple point de passage, mais espace potentiel de cristallisation d'une force des chômeurs qui y contacteraient leur syndicat. Ni le projet d'un parti désormais au pouvoir ni celui du Syndicat naissant n'ont vu le jour. Pourtant, les organismes de gestion de l'emploi se sont multipliés. La création en 1981 et 1982 de trois cents comités locaux de l'emploi sous forme tripartite indique bien le déplacement de cette politique vers le niveau local. Le bassin d'emploi est identifié comme une aire d'intervention privilégiée.

Simultanément, décentralisation institutionnelle et mouvement de relocalisation du travail social sont à l'œuvre. Accompagnant et anticipant ce nouveau maillage de l'espace productif, les pratiques de placement qu'impulsent les associations de chômeurs ou d'aide aux chômeurs s'inscrivent dans cette municipalisation des politiques sociales<sup>42</sup> qui tend à organiser à ce niveau la rotation de la force de travail. C'est d'abord sur le bassin d'emploi que sont apparues des

---

<sup>41</sup>En octobre 1987, l'allocation de clôture du congrès du Coorace par son président J.-R. Marsac marquera le tournant du Coorace à ce sujet. Suite à la pression des associations, le texte de cette allocution a été publié dans *Cash* n° 8 en novembre 1987.

formes nouvelles de revenu socialisé, minimum social et complément de ressources instaurés par des mairies. Ce sont, majoritairement, elles qui subventionnent les associations de chômeurs.

Alors que l'essai de participation au débat social à l'échelle nationale du Syndicat des chômeurs n'a pas permis sa prise en compte institutionnelle, c'est dans la pratique locale du placement qu'une telle reconnaissance des chômeurs agissant sur le chômage a pu devenir la seule manière d'instaurer un rapport réel avec les institutions locales, et l'État a été forcé de s'engager dans l'exploitation du gisement local des précaires. Des animateurs d'associations sont ainsi devenus des professionnels de la précarité.

Entre « grand salariat » (pour reprendre le terme issu du rapport) désignant la couche de plus en plus restreinte de salariés garantis du chômage, émerge une noria d'interventions qui façonnent de nouvelles formes de travail précaire. Ainsi se multiplient les travailleurs « spontanés », multiplication qui, de la stricte gestion de petits boulots aux conditions de reproduction de la force de travail, bouleverse conceptions et pratiques établies. Sans pour autant que des lieux sociaux propres aux précaires ne se mettent en place dans le sillage de ces pratiques, la précarité du travail s'y déploie et s'y renforce.

Cette stratégie du développement local suppose de doubler les services nationaux de gestion de l'emploi par des microstructures susceptibles de bénéficier des services d'organes centralisés de diffusion des informations tel le Coorace. Antoine Riboud, dans *Modernisation mode d'emploi*, insiste longuement sur le point que les modifications productives passent par une décentralisation-déconcentration des unités de production qui ne peut être rendue possible que si se mettent en place des services décentralisés aux entreprises, chaque unité ne pouvant capter toutes les informations nécessaires à cause de ses moyens limités. L'adaptabilité économique, la fluidité, vue par Antoine Riboud au niveau des entreprises, avec en ligne de mire le modèle japonais et son tissu de PME, suppose ici plus largement ces marchés du travail en réseau où peuvent être déplacés les gains de productivité au moyen d'une meilleure mobilisation de la main-d'œuvre. Quitte à bouleverser totalement les structures mêmes de rémunération.

On protestera de l'exiguïté du modèle, mais E.-P. Thompson montre dans son ouvrage magistral sur *La formation de la classe ouvrière anglaise*<sup>41</sup> que l'image de la fabrique, cœur de l'industrialisation, ne correspondait sur le terrain qu'à des dispositions productives particulières et isolées, loin de l'idéal type qui s'est ensuite

---

<sup>42</sup>L'analyse des politiques de prévention de la délinquance permet aussi de constater cette municipalisation des politiques sociales. Cf. F. Dubet, A. Jazouli, D. Lapeyronnie, *L'État et les jeunes*, Éditions ouvrières, Paris 1985, p. 198.

imposé pour marquer l'espace productif à travers ses représentations syndicales et intellectuelles. Derrière l'image des pauvres et des déshérités, la fonction productive des travailleurs de l'intérim associatif participe de cette mobilité, de cette circulation de la main-d'œuvre, caractéristiques de la fluidité sociale du travail qui se développe à l'échelle du bassin d'emploi à l'heure de l'automatisation.

### **Des précarisateurs aux précaires**

À travers l'analyse des mouvements de chômeurs et de leurs pratiques, c'est toute la réorganisation actuelle du travail productif qui se trouve mise en évidence sous l'angle de ses problèmes les plus brûlants. Qui produit quoi et à quel prix ?

Les associations intermédiaires mises en œuvre par le Coorace au niveau du bassin d'emploi peuvent être analysées comme une organisation purement substitutive de la gestion fordienne de la main-d'œuvre dans les entreprises, dont elles ne remettraient nullement en cause le type de production. C'est la vision dominante, héritée de celle des centrales syndicales. Le capital, pour faire face à la crise et à l'apparition de nouveaux compétiteurs, aurait extériorisé de l'entreprise une part maximale de la main-d'œuvre. Aujourd'hui, formellement non salariée dans l'entreprise, elle n'en continuerait pas moins à assurer un rôle identique dans une production similaire, à ceci près que le fameux turnover est remplacé par le passage à l'ANPE, gage d'un règlement définitif des précédentes revendications salariales.

On serait donc en face d'une structure de production « assainie » et modernisée grâce à l'automatisation et, surtout, à une nouvelle gestion de la main-d'œuvre. Le changement réside donc dans l'« emploi », résidu social d'une remise à neuf de l'appareil productif. Les associations intermédiaires locales fonctionnent alors comme des bureaux de placement distribuant aux entreprises la main-d'œuvre ponctuellement nécessaire. Si elles ont le cœur à gauche, elles peuvent même s'intituler syndicat de chômeurs en faisant référence aux Bourses du travail, sauf que c'est à Paris que se situe la négociation centrale menée entre l'instance nationale et le ministre pour débloquer les aides sociales, compléments indispensables aux aléatoires vingt-neuf francs horaires locaux.

Pour rentabiliser ces transferts, la politique des « petits boulots » vient occuper les heures libérées par cette réduction massive du temps travail nécessaire aux entreprises. Le terme, adopté très consensuellement par les technocrates parisiens, les élus et les syndicats, indique de même son caractère résiduel sans qu'il soit

besoin de développer.

Cette analyse dominante repose fondamentalement sur la vieille dichotomie de l'économie et du social. La production continue « comme avant », comme l'affirme, par exemple, massivement la publicité de la nouvelle Renault 19, construite avec moitié moins d'ouvriers que les anciennes... il faut seulement trouver une solution sociale pour les exclus de l'entreprise.

L'analyse du travail serait légitimée à se cantonner dans l'entreprise, puisque toutes ces mutations sont en quelque sorte extérieures au monde de la production. Elle est d'ailleurs confortée par l'attitude similaire des syndicats ouvriers, de même que par celle d'une fraction notable du patronat.

Une telle vision n'est pas sans fondements, comme en témoigne l'intérêt massif porté depuis le début de la crise à la société japonaise<sup>43</sup>. De fait, les Nippons ont mis au point depuis déjà trente ans une production basée sur cette flexibilité et cette dualité. À côté d'un noyau dur : salariés d'entreprise bien payés et protégés, l'immense majorité de la population active vit dans le stress dégradant d'une dépendance continuelle vis-à-vis des à-coups de la production. L'idéal type de l'État-usine mobilisant autour de ses entreprises le temps et l'espace de toute une population connaît aujourd'hui de nombreux développements, dont Taiwan et la Corée du Sud sont les prototypes. Les cinq millions de travailleurs précaires sur le marché français pourraient mécaniquement figurer une tendance nous permettant de rivaliser avec ces phares de la production mondiale.

Mais, à l'autre pôle du mouvement, d'autres associations de chômeurs et précaires produisent des discours et des pratiques d'un tout autre type. Constatant la hausse continue de la production, l'amélioration de la productivité obtenue par la baisse considérable du temps de travail nécessaire, elles revendiquent un salaire social non plus lié, et pour cause, à un travail particulier mais à une productivité sociale à laquelle chômeurs et précaires contribuent par leur mobilité. Il ne s'agit plus ici d'« exclus » mais d'une forme moderne de la main-d'œuvre qui bénéficie d'ores et déjà de la réduction du temps de travail et de la qualification sociale nécessaires à cette polyvalence indispensable à la production actuelle<sup>44</sup>. Cette production, si elle demande encore une part non négligeable de tâches tayloriennes traditionnelles, est ici envisagée surtout dans ses nombreuses potentialités précisément répétées dans

---

<sup>43</sup>dont l'ouvrage d'A. Riboud, déjà cité, est révélateur

<sup>44</sup>Voir, par exemple, le rapport de G. Gateau sur « Les jeunes et la formation en alternance », ANPE, 1987, qui indique que le nombre de titulaires de BEP, de BAC et de Deug dans les SIVP destinés, en principe, aux jeunes non qualifiés : 60 % avaient un CAP. Autres exemples significatifs : 13 % de bacheliers peuplèrent les CLR en Ille-et-Vilaine ou, mieux encore, le nombre de bacheliers parmi les bénéficiaires du RMI.

l'automatisation et la diminution du travail posté. Il ne s'agit plus de « petits boulots », mais des fameux nouveaux besoins sociaux dont parlent aussi quelques francs-tireurs d'un capitalisme avancé... le champ prospectif est immense, qui est déjà investi par cette configuration des précaires.

Un investissement spécifique à ces précaires, propre à leur position dans le rapport social et qui ne se confond nullement avec les analyses précédentes si l'on considère sa polarisation sur les groupes de rock, le détournement des nouveaux moyens de communication ou le piratage informatique. L'important reste que les discours d'un patronat moderniste et les pratiques des précaires représentent les deux seules explorations sociales de la nouvelle richesse productive déliée des contraintes anciennes du travail à plein temps.

#### **4/ Les luttes revendicatives des associations de précaires**

Le RMI doit, de fait, largement son canevas aux pratiques des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi devenues associations intermédiaires. Elles ont fourni un modèle inédit de coopération d'acteurs locaux pour la remise au travail des chômeurs de longue durée, modèle que la loi vise à organiser et à reproduire sur l'ensemble de l'espace productif. Elles ont aussi démontré que seule une socialisation accrue du revenu – principe fondateur du RMI – pouvait rendre à nouveau employable sur un bassin de main-d'œuvre la frange des chômeurs de longue durée précédemment exclue du travail et de son marché. L'intégration au marché du travail précaire des chômeurs de longue durée qu'opèrent ces associations se voit ainsi renforcée par un dispositif institutionnel de portée nationale qui étend l'emprise du rapport salarial précaire.

Cette conjoncture invite à considérer avec le plus grand sérieux les luttes des précaires eux-mêmes, telles qu'elles se sont déroulées ces dernières années au sein du mouvement des chômeurs pour ce qu'elles recèlent d'indications sur l'avenir d'une part croissante des salariés, qui voient un statut minimal commencer à, subrepticement, reconnaître leur rôle et homogénéiser leur condition.

On l'a vu, deux propositions principales d'organisation se sont succédé, voire emboîtées, parmi les mouvements de chômeurs (syndicat, Coorace) au gré des rapports de forces, des succès et des échecs des

initiatives avancées par les divers segments de ce mouvement. D'une part, la tentative de représentation syndicale des sans-emploi, ses services aux chômeurs, ses revendications congruentes d'une vision travailliste, et, de l'autre, la longue marche dans les institutions des pratiques d'aide aux chômeurs par l'emploi ; mais le travail social et militant qui s'y institutionnalise ne peut se concevoir indépendamment d'une autre composante qui, plus spécifiée par son caractère revendicatif et conflictuel, mais en interaction constante avec les deux composantes précitées, a constitué la troisième force contestatrice de ce mouvement des chômeurs et précaires. Ici, pas d'organisation centralisée mais un réseau de contacts, de débats et d'initiatives entre associations de chômeurs et de précaires de tous horizons, pas de coordination nationale permanente mais une succession de campagnes ponctuelles aux formes d'apparition spécifiques, une mouvance ouverte à l'aire sociale de la précarité.

Ces expériences d'organisation des précaires – simultanément luttes revendicatives et critique du travail – que nous introduisons dans ce panorama jusqu'alors incomplet font aborder celle de ces trois forces contestatrices qui met en jeu l'action des précaires eux-mêmes.

### **Précaires : un point de vue**

À partir de la propre situation des précaires, travail intermittent, succession de périodes de stages, d'études, de formation, de chômage, d'employeurs divers, s'est développée une incessante interrogation des conceptions classiques du travail, dont on peut retrouver les principales manifestations dans le journal de l'Association des chômeurs et des précaires : *Cash*. Animé par de jeunes précaires parisiens, de nombreuses associations de toutes obédiences vont y publier des textes qui feront de ce journal un lieu de débat permanent pour l'ensemble des questions stratégiques du mouvement des chômeurs. Lancé sous forme de proposition peu après la manifestation du 30 mai 1985, *Cash* deviendra, au fil de ses parutions et des initiatives dont il sera le vecteur, une référence majeure des luttes revendicatives sur le terrain, des expériences d'organisation des précaires, et visera à intégrer dans une dynamique d'ensemble les associations du mouvement des chômeurs et précaires par une clarification de ses enjeux.

L'objectif poursuivi est, là encore, la création d'une identité collective. Mais c'est ici la fonctionnalité du chômage et de la précarité du travail qui est directement revendiquée à l'encontre des analyses marginalisatrices en vigueur. Ainsi, le premier numéro s'ouvrira sur un article critiquant la notion de plein-emploi,

analysée dans sa dimension idéologique comme destinée à masquer les enjeux réels du chômage et des mouvements qui en surgissent. Pour ces précaires, accepter la notion de plein-emploi revient à redorer le blason de la revendication désormais réactionnaire du droit au travail. Plus qu'un impossible retour au travail stable et à temps plein, les précaires peuvent défendre leur propre condition en imposant une autre conception du travail, qui s'appuie sur sa réalité effective telle qu'ils la connaissent. Divers articles chercheront à cerner l'importance quantitative et qualitative du travail précaire, à en expliquer la fonctionnalité économique et politique.

Selon *Cash*, la mondialisation du marché impose une accélération au bouleversement permanent du procès de production, et cette variabilité fait que la flexibilité tend à devenir le modèle de la gestion du travail elle-même. Il faut déduire de la précarité du travail une modification de la nature même de la qualification. Mobilité et polyvalence sont désormais les qualités largement exigées de la main-d'œuvre, exigences à rapprocher du consensus qui se dégage sur la nécessité d'une extension des périodes de formation sous toutes leurs formes. Le renouvellement technique incessant suppose des populations formées initialement et en permanence pour être adaptables aux diverses tâches qu'elles auront à effectuer, brouillant totalement les anciennes frontières entre travail et non-travail.

Si l'heure est à la mobilité, à la circulation, à la fluidité, les nouveaux acteurs de cette production socialisée apparaissent néanmoins comme des « précaires », des « chômeurs », des « hors-statuts » de par la nécessité politique du maintien de l'idéologie du travail comme facteur prépondérant du contrôle social. Le mouvement des chômeurs et des précaires est donc ici censé jouer un rôle majeur dans les mutations en cours, car il est à même d'impulser les transformations sociales contenues dans ce processus par la position centrale et novatrice de la force de travail qu'il représente potentiellement. Et il importe, avant tout, de déstabiliser, de critiquer les visions fixistes d'un travail en pleine évolution.

Forger un point de vue des précaires sur le travail et la société sera ainsi l'activité essentielle des initiateurs de *Cash*. Le point de vue critique, l'objectif de clarification, impliquent une réflexion des protagonistes du mouvement sur ses actions et ses thèses, une réappropriation du savoir social à partir de la propre condition des précaires dans le salariat. C'est à la fois un préalable et le moteur d'un mouvement perpétuel nécessaires à l'auto-organisation des précaires, seule à même de remédier à leur minorisation politique qu'illustrent tant leur situation sociale que les dérives autoritaires et gestionnaires des directions du mouvement des chômeurs.

Auto-organisation, réappropriation du savoir social, l'émancipation des précaires est donc ici l'œuvre des précaires eux-



mêmes expérimentant leurs formes de lutte et constituant le sujet collectif d'un processus de transformation.

Affirmer ce point de vue va amener ces précaires à remettre en cause plusieurs tabous de l'idéologie syndicale. Outre la critique de la notion de plein-emploi, *Cash* va revenir, par exemple, sur la séculaire revendication ouvrière de réduction du temps de travail pour constater à quel point les termes du problème ont été totalement déplacés. À quoi bon revendiquer une réduction du temps de travail pour laquelle ne se mobiliseraient que ceux qui ignorent la brutale baisse de salaire que connaissent les travailleurs à temps réduit, les précaires ? Pour quelle raison ceux-ci se mobiliseraient-ils pour revendiquer ce qu'ils ont déjà ? Les revendications doivent, au contraire, être définies de manière à imposer une pleine reconnaissance sociale d'un travail déjà effectué à temps réduit et, de plus, devenu difficilement mesurable au moment où s'interpénètrent temps de travail et temps libre, où celui-ci devient une condition du travail, comme le souligne parfaitement son intellectualisation croissante.

Ainsi un revenu garanti pour tous, comme rétribution de la précarité du travail, apparaît-il comme préalable à toute lutte générale pour la réduction du temps de travail, qui aurait cessé d'être logiquement associée à une paupérisation insoutenable. Ce qui est en fait affirmé, c'est le rôle spécifique des précaires à l'intérieur du travail collectif. Il s'agit de tenir compte des divisions au sein du salariat pour voir ses diverses figures s'organiser à partir de leurs besoins spécifiques, plutôt que de refuser idéalement ces divisions et d'ignorer les précaires.

*Cash* reviendra aussi sur les finalités des conflits. Faudra-t-il, si on défend les travailleurs précaires, faire porter l'action dans les entreprises qui les emploient et, comme dans certaines luttes d'intérimaires par exemple, revendiquer d'obtenir un statut de travailleur « garanti », le contrat à durée indéterminée, pour revenir vers un salariat canonique ? Non, puisque les résultats des luttes de précaires, pour être cohérents avec leur rôle productif comme avec le développement de leur subjectivité, ne peuvent porter que sur une socialisation accrue du salaire et, en aucun cas, sur une régression vers l'archaïsme du travail stable. D'ailleurs, cinquante TUC embauchés en fixe ici ou là ne régleront pas le problème de quatre cent mille TUCistes. Un mouvement des chômeurs et des précaires digne de ce nom doit défendre des revendications ayant une portée générale pour l'ensemble des précaires. Les stages, forme de travail organisée par l'Etat, ne dépendent pas d'entreprises utilisatrices particulières, car le système de la précarité ne dépend en définitive d'aucune entreprise particulière, mais de l'organisation sociale du travail dans sa globalité telle qu'elle est gérée par l'Etat.

La précarité du travail s'impose en particulier là où les garanties statutaires des salariés sont les plus élaborées, comme on l'observe depuis plus d'une décennie au niveau de branches de production précises<sup>45</sup>. La centralité des précaires tient ainsi essentiellement à l'apport productif moderne qu'ils représentent. Leur mobilité est une donnée fondamentale, une nouvelle phase de cette séparation croissante du travailleur d'avec le travail.

Le travailleur ne se définit plus dans son rapport à un poste de travail ou à une entreprise particulière, mais à une multitude de postes et d'entreprises qui se succèdent, entrecoupés de passages répétés par le marché du travail, la formation.

Le marché institutionnel du travail, dont l'ANPE est un pivot – elle qui gère le fonctionnement des formules étatiques de stages caractéristiques de la socialisation poussée du travail précaire –, devient aussi central. Si la charge de travail des agents de l'ANPE se déplace vers la gestion des stages, aux dépens de l'accueil, il ne faut y voir aucun hasard. Pas plus que, lorsque l'ANPE s'attache les concours d'organismes extérieurs de plus en plus nombreux pour démultiplier la capacité de traitement et de réalisation de prestations (le « suivi » SIVP, par exemple) dont 80 % des heures sont confiées à des « partenaires » extérieurs. De même, l'ANPE a depuis 1987 le pouvoir de radier de ses listes des demandeurs d'emploi. Pouvoir jusqu'alors réservé aux DOTE et qui permet de contraindre à l'acceptation des stages. Un demandeur sur dix-sept passant par l'ANPE entre en stage à son initiative, alors qu'il n'y en avait qu'un sur soixante-neuf en 1984<sup>46</sup>. Ainsi, et à ne considérer que le fonctionnement de l'ANPE parmi l'ensemble des structures de commandement sur le travail, bien des signes marquent le poids de cette création institutionnelle continue sur marché du travail. Au cours de cette évolution, l'entreprise et le salariat direct perdent une bonne part de leur prégnance dans le rapport social.

On notera l'exemple de ces quelques dizaines d'intérimaires d'Aulnay qui, par leur action, ont obtenu le paiement de primes de précarité que secteur automobile a dû ensuite verser à l'ensemble de ses intérimaires. Les membres du comité, licenciés après leur action, n'ont pas cherché à imposer leur intégration juridique à l'employeur, préférant obtenir une prime de conflit pour leur départ plutôt que de revenir au travail d'OS sur des postes qu'un fort turnover incite à fuir. Ce type de lutte démontre à la fois l'ampleur possible des effets d'une action localisée et la nécessité pour les précaires, afin d'obtenir des acquis à moyen terme, de dépasser les particularismes locaux ou statutaires pour affirmer un point de vue global.

---

<sup>45</sup>L'industrie pétrolière chez J. Magaud, « Vrais et faux salariés », *Sociologie du travail*, n° 1, 1974.

<sup>46</sup>Cf. « Bilan annuel », ANPE, 1987.

La tentative de définition dans le mouvement des chômeurs d'un point de vue focalisé sur une force abstraite de travail posée face à un patronat collectif lui aussi abstrait va impliquer pour le groupe de nombreux problèmes.

Une série de difficultés va justement résider dans ce passage d'une théorie globale d'un rapport entre entités relativement abstraites, à une reconnaissance, absolument concrète cette fois-ci, de moments et de lieux clés de cet antagonisme entre les sujets précaires constitués autour du point de vue et de la société du travail fluide.

Souvent informulés publiquement, les questionnements politiques les plus explosifs parcourent l'Association des chômeurs et des précaires. À la théorie ne correspond pas de figure immédiate, la phrase qui trotte dans les têtes et s'énonce parfois ironiquement le dit de manière explicite : « cherche sujet social désespérément ». Au premier chef des questionnements, celui du choix entre divers ordres de discours quant au travail. S'agit-il de revendiquer un salaire social en raison de l'impossibilité de toute mesure de la productivité individuelle dans un système de travail de plus en plus abstrait et socialisé ? Ou faut-il le faire de manière plus restrictive au nom d'un travail productif non reconnu indispensable à l'économie, au nom de cette force de travail flexible et adaptable dont la mobilité se trouve mise en œuvre à bas prix ?

Cette polarité théorique du travail va imposer au discours politique une oscillation rhétorique et argumentative. Tantôt l'accent sera mis sur l'irrationalité foncière de la mesure du travail par le salaire, caractérisé comme simple expression monétaire d'un rapport de forces. Tantôt seront mises en avant, au contraire, la légitimité et l'urgence de la mobilisation pour faire payer un travail déjà effectué, non reconnu comme tel, dont la figure emblématisée sera la population des stagiaires du traitement social du chômage. Ce jeu de va-et-vient, entre les prémisses d'une théorie du travail abstrait et de la richesse sociale et la recherche d'une vérification immédiate en termes de lutte organisée, sera constant dans *Cash*.

Un débat récurrent aura notamment lieu à propos d'une forme de salaire social, l'« allocation universelle » : tantôt rejetée comme proposition mâtinée d'utopie technocratique et, qui plus est, liée aux tendances libérales à la réduction des « transferts sociaux » sous prétexte de rationalisation, tantôt considérée comme séduisante en raison de la marge de liberté face au contrôle social des ayants droit du revenu garanti qu'introduit son universalité<sup>47</sup>. Mais il s'agit là encore d'un débat théorique sur la forme précise à donner à la

---

<sup>47</sup>À propos de l'allocation universelle, on pourra consulter en français la revue du Mauss (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) consacrée à ce thème, *Mauss*, n° 23, septembre 78.

revendication centrale des précaires, tandis que la recherche des formes de luttes les mieux à même d'exprimer la globalité des enjeux contenus dans la nouvelle configuration du travail se révélera plus difficile encore.

Nouveau sujet productif, le précaire semble en effet mener ses luttes derrière le paravent de codifications sociales héritées. À prendre au pied de la lettre son discours explicite, tout se passe comme si l'intérimaire d'Aulnay revendiquait son intégration juridique à l'entreprise lorsqu'il conquiert du revenu. Paradoxe, rigoureusement dépassée du point de vue précaire, cette codification du discours se révèle une médiation nécessaire dans la lutte de l'intérimaire pour accéder à une capacité de négociation. L'extension du temps libre comme condition de la productivité sociale reste une obscénité au regard de l'idéologie du travail, une promesse indicible, et rien n'autorise l'expression immédiate d'un tel point de vue.

Pour leur part, les stages révèlent clairement – par leurs stagiaires, fabricants de camionnettes chez Chausson, caissières dans les supermarchés ou vendeuses dans le commerce – l'exploitation du travail précaire gérée par l'État sous couvert de formation et d'insertion dans l'emploi. Si ce type de constat est à la base du point de vue précaire, ceux qui l'énoncent ambitionnent d'entreprendre parmi les stagiaires une délicate maïeutique pour faire émerger le discours générique qui semble sous-jacent à ces pratiques.

### **Une cible, des réseaux : casser l'image et son contrôle**

Il s'agit de viser une aire plus large que celle touchée par le mouvement des chômeurs : l'ensemble du champ parcouru par ce travailleur moderne qu'est le précaire. « Recherche désespérée d'un sujet social » d'autant plus vaste qu'elle vise à dépasser les figurations sociologiques classiques pour prendre en compte les subjectivités multiples du précaire. Le stagiaire n'est qu'un idéal-type du travailleur précaire, de son mouvement sur le marché du travail, de ses préhensions multiples de flux de revenu direct ou indirect, d'un rôle productif qui ne se borne pas à la production telle qu'on l'entendait dans l'ère taylorienne.

S'il y a un rapport présumé entre le rôle productif des précaires et leur agrégation collective, ce rapport ne peut plus être compris linéairement dans le déterminisme du rôle productif traditionnel du mouvement ouvrier. Ici, ces deux compositions se modèlent l'une l'autre, comme l'indiquent les formes que prend le revenu garanti, à la fois faire savoir que le temps libre n'est pas forcément mort, vide de sens mais qu'il peut être coopération sociale, invention, pour peu

qu'il ne soit pas voué au dénuement et à l'isolement qui en résultent le plus souvent. L'expérience d'ATD Quart-Monde distribuant un revenu aux familles de chômeurs ghettoisées en Ille-et-Vilaine montrait la reprise des relations avec le voisinage, de l'entraide et des sociabilités qui s'opérait alors.

La performance capitaliste repose pour une bonne part sur l'absorption des dimensions collectives et subjectives nées du temps libre. Ce temps où peut s'exercer l'autodidaxie, où l'imaginaire à l'œuvre crée, expérimente, mais qui, plus prosaïquement, se consomme et se dégrade dans l'usage de techniques parfaitement rentables pour l'industrie. À ce niveau aussi, ce n'est plus seulement dans l'usine que le mort mange le vivant. Mettre en évidence un autre usage du temps collectif, faire reconnaître pour les chômeurs cette qualité du temps libre comme condition productrice de la richesse sociale permet en outre de rejoindre ensemble des phénomènes sociaux d'autoproduction, de création. Sont clairement visés par l'Association des chômeurs et précaires, comme autant de frontières à transgresser, les discours paupéristes des chômeurs lorsque ceux-ci se bornent à répéter la vulgate de l'exclusion.

Libérer le mouvement des chômeurs de son paupérisme suppose de mettre l'accent sur la centralité du travail précaire, de prendre en compte l'existence de toute une population d'intermittents, d'intérimaires dont la figure du stagiaire forme l'emblème. Cette ouverture vers les travailleurs précaires se double d'une recherche de coopération avec d'autres acteurs autour des usages du temps libre. C'est vers ces deux directions – au-delà des types de populations touchées par le mouvement des chômeurs – que portera l'action de cette composante mouvementiste de précaires « créateurs » susceptibles de donner un sens au temps libre.

Ainsi, par exemple, après avoir participé à la manifestation organisée par *Cash* dénonçant le caractère minimal du RMI d'octobre 1988, *Plages*, revue d'art autoproduite, organisera une performance lors du Bicentenaire de la Révolution, jetant du Pont-Neuf des centaines d'effigies de têtes coupées, exigeant un statut social et un revenu pour les créateurs. Autour de cette question de l'usage du temps, de la socialité, se déploient un ensemble de pratiques qui visent à modifier l'irrationalité projetée du temps libre. Le temps du chômage n'est pas le vide, le temps de la création n'est pas l'absence de besoins matériels et sociaux.

On retrouve cette articulation essentielle des besoins sociaux et du temps libre lorsqu'une Maison des chômeurs parvient à faire financer par l'ANPE des stages pour « revaloriser le chômeur au moyen de l'expression corporelle », il s'agit de développer le théâtre régional en formant sur place quarante comédiens. Loin de prétendre à une efficacité professionnelle classique, la formation ne répond pas à

des impératifs de rentabilité immédiate, l'obtention d'un financement institutionnel autorise un moment de sociabilité pour les chômeurs.

Contre les actions médiatiques valorisant la dimension misérabiliste du chômage, les manifestations publiques de précaires se voient conférer un caractère festif, ludique. La présence de groupes de musique, les parodies de soupes populaires et leurs déguisements, les mimes et les confettis, le théâtre, les mises en scène visent toutes une dérision, une distanciation diamétralement opposées au misérabilisme des organisations précédemment analysées. L'installation par un cortège de manifestants d'un arbre de Noël face au siège du CNPF lors de la négociation de la convention Unedic en décembre 1987 illustre l'exigence d'un autre régime d'indemnisation que celui accordé par des partenaires sociaux institutionnels résolument étrangers aux intérêts des chômeurs et des précaires. Mais les précaires en manifestation sont rarement évoqués par la presse, les exemples cités ici voient leur signification et jusqu'à leur existence même totalement occultées par ces institutions de la pédagogie contemporaine, les médias.

Qu'une soixantaine de chômeurs occupent une Direction du travail et de l'emploi pour exiger le paiement immédiat de stagiaires employés avec des retards de salaire de trois mois systématiques, et la télévision régionale évoquant les faits prendra soin de ne pas citer l'existence d'une structure organisée propre aux précaires, au point d'attribuer l'action à une structure syndicale solidaire.

Le contrôle des images suscite des escarmouches répétées en une bataille toujours perdue. Le boycott unanime par les médias de la manifestation contre le RMI qui regroupera mille cinq cents personnes au moment du vote de la loi en est l'exemple le plus flagrant. Cette bataille ponctuée d'« actions spectaculaires », démonstratives, ironiques, a jusqu'à maintenant, exclu le recours à des actions violentes, malgré la pesante censure qui en suscite la tentation. Chose vue : en conseillant aux manifestants un attentat, si possible sanglant, des journalistes ont assez clairement indiqué l'ampleur du spectacle nécessaire du point de vue des médias pour faire connaître les mouvements de chômeurs et leurs revendications.

Le contrôle des images est, ainsi, enjeu de lutte, comme l'indiquent nombre d'actions et, mieux encore, certains projets. Pendant quelques semaines, une association de chômeurs a caressé l'idée d'un enlèvement afin de faire connaître les revendications du mouvement et son existence occultée. Le kidnapping devait permettre la multiplication des échos médiatiques et leur durée maximale grâce à une diffusion échelonnée : vidéos où se seraient exprimées les victimes ultérieurement abandonnées une par une à proximité de lieux symboliques. Les marionnettes du « Bébête Show », cibles de ce projet, furent finalement laissées au succès de leur émission. Les séances de

*brainstorming* dont nous avons eu le récit anticipaient la teneur des dialogues des marionnettes. Prévus pour être filmés, ils devaient pasticher l'émission elle-même, le décorum terroriste, le traitement médiatique du chômage et les discours politiques qu'il suscite. « Gardez les marionnettes, on a les vraies... » allait conclure un des communiqués, pour marquer le renversement du mépris de la classe politique envers les chômeurs et précaires.

Jouer la complicité ludique avec une « opinion publique » retournée par l'effet de positivation du mouvement des chômeurs grâce à des formes d'apparition cassant les clichés traditionnels et permettant une mainmise momentanée sur les images, c'est l'un des rêves de ces militants d'associations qui, lors de chaque annonce gouvernementale sur l'emploi, de chaque émission caritative, sont un peu plus privés du droit d'expression sur leur propre condition.

Briser l'image dégradante pour y substituer la réalité des besoins, mais aussi des activités et des possibles qu'ils annoncent, ce peut être aussi jouer de la musique, moyen de communication par excellence parmi les jeunes. *Cash* organisera ainsi plusieurs concerts lors de manifestations de rue, lors de fêtes destinées à préfigurer l'ouverture d'un « centre social » qui reprendrait le projet d'un lieu de sociabilité qu'exprimaient les Maisons de chômeurs en élargissant les pratiques proposées aux usages du temps libre.

L'usage du temps libre est, dans cette composante du mouvement des chômeurs, systématiquement au cœur des pratiques, comme une question ouverte, à explorer, où se joue l'avenir d'un mouvement susceptible d'élargir les sociabilités bien au-delà de leur repli vers les microconvivialités existantes. Le pari d'une structuration apte à transformer qualitativement ce temps libre innerve les réseaux et les modes de communication de cette composante. On pourrait certes reprendre les catégories dues à Habermas sur les conditions d'une communication authentique (avec ses réquisits de réciprocité, d'authenticité, de refus de l'autorité) à propos des rapports entre chômeurs et au sein des associations de chômeurs parmi cette composante mouvementiste et précaire. Mais l'intervention publique impose une visée stratégique faite d'affrontement et d'évitement avec la communication contrôlée.

On l'a vu, le combat contre la vision dominante du chômage et de la précarité est au fondement d'un journal tel que *Cash*. Les journaux locaux de précaires auront, eux, avant tout à éroder la quiétude de villes de province ignorantes de l'existence d'une association, à faire connaître aux chômeurs et aux précaires leurs activités et propositions, le moment collectif qui leur est ouvert. Tracts, affiches, bombages, émissions de radios associatives, contacts directs entre chômeurs, entre associations s'essaient à accroître des modes de communication qui juxtaposent horizontalité interne et affirmation

orientée vers l'extérieur.

Avec *Cash*, se définit une composante du mouvement des chômeurs qui ne se déduit pas d'une appartenance organisationnelle précise mais, au contraire, de leurs pluralités. L'instable et l'informel dominent cette nébuleuse d'associations qui la compose. Des alliances plus ou moins étendues entre associations se formeront sur des campagnes à durée limitée, des regroupements régionaux ou nationaux au sein de coordinations s'établissent, des réseaux de communication font circuler débats et propositions pratiques en ignorant avec une remarquable efficacité les frontières des organisations nationales tracées par leurs directions respectives. Dans cette ouverture et cette transversalité des réseaux, *Cash* joue un rôle de plaque tournante, en garantissant une publicité des débats sur les pratiques du mouvement, en proposant ou en relayant des campagnes.

Ainsi, l'initiative d'un « Manifeste pour la garantie des moyens d'existence pour tous » proposée par *Cash* fut-elle débattue par des dizaines d'associations de chômeurs avant d'être diffusée parmi les cent cinquante associations de chômeurs et de précaires de l'époque puis par être ensuite adoptée par plusieurs dizaines d'entre elles. Chaque initiative permet d'ailleurs de déborder les frontières du mouvement, ce manifeste fut, notamment, débattu au sein du mouvement étudiant de 1986, dans des structures syndicales, des associations d'immigrés, etc.

Le modèle des « coordinations régionales pour le revenu garanti », issu de la métropole lilloise, qui associe autour de la revendication centrale des chômeurs et des précaires organisations issues de l'immigration, structures ou militants syndicaux et politiques, sera propagé par l'intermédiaire de *Cash* pour être appliqué localement en fonction de sympathies plus ou moins diffuses dont disposaient les associations et sera ensuite repris lors des « Trois Jours pour le revenu garanti », organisés à Paris, pour former une coordination nationale qui lancera le journal *Illico*<sup>48</sup>.

C'est sans doute cette coordination qui offre l'une des seules photographies de cette composante. Durant un an, s'y regroupent de manière stable trois coordinations régionales et une douzaine d'associations locales pour des campagnes sur les droits sociaux des chômeurs. Une « Journée nationale d'action contre les radiations de l'ANPE » sera l'occasion de manifestations dans une vingtaine de

---

<sup>48</sup>Les sommaires des premiers numéros d' *Illico*, dont nous citons ci-dessous les principaux titres, révèlent les préoccupations qui traversent cette composante mouvementiste au sein du mouvement des chômeurs. N° 1 : Les radiations de l'ANPE, les recours possibles ; Les plates-formes des coordinations régionales ; Transformer aux prud'hommes les SIVP en contrats de travail. N° 2 : Compte-rendu de la journée nationale d'action contre les radiations ; Précarité du travail et revenu garanti. N° 3 : Le projet de minimum social du PS ; Identité collective et communication ; Les chômeurs emmerdent le FN.



villes.

### **Territoire et travail précaire, les luttes revendicatives**

Curieux palimpseste que ce mouvement des chômeurs. Y transparaissent en filigrane d'autres mouvements, des traditions militantes, des sensibilités culturelles, des manières fort différentes d'être, de se comporter. Les responsables d'association qui ont une histoire militante sont la partie la plus active, si l'on considère cette composante à la lumière de ses réunions nationales, de son fonctionnement politique. À ceux façonnés par de longues années d'intervention dans le monde ouvrier, dans les syndicats, s'oppose la génération des vingt à trente ans, héritière d'une autre tradition, anti-hiérarchique, anti-autoritaire, formée par les luttes lycéennes ou étudiantes, les combats anti-nucléaires ou les tentatives de « vivre autrement ».

Pour schématique qu'elle soit, cette séparation n'en est pas moins opérante ; l'ensemble de l'analyse confirme cette coupure. Pourtant, l'âge, l'appartenance à une classe d'âge, ne sont pas à eux seuls discriminants. À La Rochelle, par exemple, les principaux animateurs appartiennent à une figure particulière du militant ouvrier, l'un est préretraité de la marine marchande, l'autre licencié des chantiers navals, mais l'histoire et les pratiques de leur association s'inscrivent aussi dans une tradition ouvrière spécifique pour laquelle l'entreprise n'est pas le seul espace de regroupement et de lutte<sup>49</sup>. En somme, une sensibilité qui n'est pas étrangère à celle des mouvements des années 1970, dans lesquels se sont formés les jeunes animateurs d'associations de chômeurs.

Reste pourtant l'importance des divergences politiques dans le mouvement des chômeurs, qui renvoient en bonne partie à une sensibilité, à une formation militante, à des valeurs parfois contradictoires et antagoniques (rapport à l'État, délégation...). Prétendre que ces « traditions » comme système de référence soient incontournables serait céder à un déterminisme grossier. Ne pas en tenir compte serait méconnaître des raisons profondes aux divergences et aux positionnements qui fondent cette composante. On insistera, notamment, sur la distanciation face au monde caritatif et gestionnaire.

Cette distanciation se nourrit des expériences de mobilisations revendicatives de précaires – où le conflit est au principe de l'auto-organisation sur les besoins – comme du constat d'un dramatique

---

<sup>49</sup>Cf. *La Grève et la Ville*, D. Auffray, Th. Baudouin, M. Collin et A. Guillère, Christian Bourgois éditeur, 1979, pages 227 et suivantes.

déficit de sociabilité des prestations de service mises en place dans le mouvement. Les chômeurs et les précaires sont ici considérés comme ne pouvant se reconnaître dans des structures s'inscrivant aux marges des dispositifs d'assistance et qui ne proposeraient pas une modification qualitative des espaces et des lieux ouverts aux chômeurs. Ainsi, pour cette composante, les activités du mouvement des chômeurs doivent, pour se développer et être des moments propices à leur agrégation, conquérir une valeur d'usage et non s'imprégner progressivement des caractéristiques du travail social, de gestion de la main-d'œuvre et de leur marché où elles sont en voie de reconnaissance.

Loin de mettre simplement en avant des services aux chômeurs, les protagonistes des luttes revendicatives locales optent pour une reconnaissance des besoins par le conflit sur un territoire. La logique de la mobilisation remplace celle de la prestation. S'instaure un rapport à l'environnement auquel donne sens la conflictualité. Si les chômeurs peuvent encore être des victimes pour le discours qui légitime le regroupement, c'est avant tout la reconnaissance de leurs actions au niveau local et donc leur qualité d'acteurs sociaux qui sont visées. Souvent impulsées par celles des associations créées durant la première phase d'expansion politique du mouvement, de l'automne 1984 à l'été 1985, ces luttes locales s'appuient sur une conception des chômeurs comme force dynamique. « Nous nous battons pour que vive une organisation autonome des chômeurs, pour qu'existe un lieu fraternel ouvert à tous où les chômeurs eux-mêmes s'organisent. » Refus de la délégation et critique de la charité sont mis en avant puisque « seule la lutte paie pour briser l'isolement ».

La lutte locale, où la mobilisation des chômeurs va prioritairement s'exercer contre les municipalités, identifie là des adversaires concrets dont dépendent les réponses à diverses revendications. Il en sera ainsi des campagnes pour obtenir l'exonération des impôts locaux, l'arrêt des coupures d'électricité, des moratoires des expulsions et saisies, la gratuité des transports. Par des moyens classiques, tracts, pétitions, manifestations ou d'autres qui le sont moins, occupations, « brigades d'intervention » contre les coupures EDF<sup>50</sup> ou les expulsions, l'ensemble de ces luttes sont l'occasion d'alliances avec des forces associatives qui contribuent à accroître le réseau des associations sur leur ville. Chaque victoire est un argument plaidant pour leur capacité à garantir les conditions de vie des chômeurs et des précaires.

L'archétype de la lutte locale a longtemps été celle menée sur les

---

<sup>50</sup>Un service anticoupures s'interpose entre les chômeurs qui les contactent et les agents EDF, ou pratique des branchements sauvages pour rétablir gratuitement le courant.

transports et ses dépenses en augmentation des périodes de chômage<sup>51</sup>. Qu'il s'agisse de recherche d'emploi ou non, la vie sociale se fait plus mobile, les transports plus nécessaires. Les militants chômeurs prennent ce besoin de mobilité comme base de leur action. « Si nous avons choisi la revendication de gratuité des transports pour les chômeurs et les travailleurs en difficulté, ce n'est pas par hasard. Les discussions nombreuses devant l'ANPE et les Assedic nous ont permis de voir que cette question est souvent soulevée. Il est également plus facile d'entreprendre une agitation sur ce thème qui nous permet d'intervenir sur toute la ville, puisque les lignes de bus convergent en grande partie sur le centre »<sup>52</sup>.

La lutte sur les transports permet à la fois de se faire l'expression des besoins des chômeurs et d'espérer une victoire par une mobilisation. Dans de nombreuses villes, ils sont gratuits pour les chômeurs, ce qui incite les associations des villes aux transports payants à engager des campagnes vers cet objectif, qu'elles somment leur mairie de concrétiser. Les associations testent leur capacité de mobilisation par ces luttes ayant pour enjeu la gratuité, la liberté de circulation. À Paris, où le métro est pris par quatre cents mille resquilleurs chaque jour (soit 10 % du trafic), la gratuité légale des transports pour les chômeurs est liée à l'obligation de faire la preuve d'un domicile parisien durant les trois ans précédant la demande, les coupons de Carte orange ne peuvent être remboursés qu'après des démarches. À Lille, le droit de se déplacer gratuitement est restreint aux seules heures d'ouverture des bureaux, limité au moment de la recherche d'emploi. La gratuité peut même être subordonnée à la perception d'une indemnité par le chômeur, comme c'est le cas à Paris ou à Saint-Étienne, où des chômeurs ont bloqué les tramways et paralysé la ville pour obtenir une prolongation des transports gratuits pour les « fins-de-droits ». Les luttes sur les transports ont pu faire figure de tradition chez les chômeurs<sup>53</sup>, archétype de la lutte locale qui désigne la mobilité sur le territoire et l'espace comme enjeu social.

La recherche par cette composante de formes de lutte adéquates à une constitution collective ne s'épuise pas dans l'expérience des conflits spécifiquement locaux. Elle va parcourir l'ensemble du travail précaire. Ce n'est pas tant le rapport à un territoire donné et à ses institutions locales qui entre en jeu, que celui à une

---

<sup>51</sup>Selon *Économie et Statistique*, n° 170, Insee, les dépenses de transport augmentent de 17 % lors de la première année de chômage dans les familles ouvrières.

<sup>52</sup>*Chômeurs en colère*, bulletin des chômeurs de Strasbourg, n° 1, janvier 1983, page 4.

<sup>53</sup>Parfois, les médias rapportent à ce sujet des interventions de chômeurs fort peu misérabilistes : « on a déjà occupé plusieurs fois la préfecture », se félicite un rocker d'Alençon à l'allure décontractée, qui affirme qu'en tant que chômeur, il n'oublie jamais de s'amuser, « même dans la merde ». Les chômeurs d'Alençon ont ainsi obtenu les transports gratuits, *Libération*, 26 mai 1984.

« usine diffuse » où le travail circule sans qu'y soit facilement repérable un adversaire autre que l'État. Les difficultés inhérentes à un tel niveau d'affrontement sont d'autant plus importantes que, si l'État modèle le circuit social de la précarité, il ne s'en reconnaît responsable qu'en termes d'aide sociale, d'insertion, sous lesquels travail et exploitation sont dissimulés. Il en résulte une quasi-impossibilité, sauf dans l'hypothèse d'une mobilisation gigantesque, de trouver un interlocuteur, voire, même, d'identifier l'adversaire.

Ainsi, chaque conflit portant d'emblée sur le travail précaire en fera apparaître les innombrables opérateurs : service public de placement, intérim, entreprises publiques ou privées utilisatrices, structures de formation diverses. Concrètement, lorsque des « stagiaires modulaires » effectuant des chantiers de peinture rénovent successivement des ANPE. une chambre de commerce et d'industrie, les locaux d'une institution patronale et ceux de deux entreprises de formation, leur mobilisation contre les retards de salaires et leur inégalité (ceux-ci varient de 1 500 à 4 000 francs en fonction des droits acquis aux allocations) se heurte contre une Direction départementale du travail et de l'emploi comme par défaut. Cette administration participe certes à la gestion du stage, mais sans édicter les conditions d'utilisation de cette main-d'œuvre, définies par des textes gouvernementaux ou législatifs. Cette lutte, qui permettra la régularisation des salaires, sera exemplarisée dans le mouvement des précaires pour sa victoire sur un aspect qui intéresse l'ensemble des stagiaires toujours payés avec retard et ainsi contraints, par des dettes inextinguibles, à accepter tout moyen d'obtenir un revenu.

Mais, si ces initiatives de lutte sur le marché du travail précaire composent avec les luttes locales sur le territoire un type de militantisme néosyndical de défense des précaires, elles ne parviennent pas à peser réellement et directement sur la dimension globale de la précarité au niveau de son opérateur central, l'État.

Face à cette composante comme à l'ensemble du mouvement des chômeurs, les forces politiques institutionnelles, y compris extraparlimentaires, demeurent largement silencieuses. Et ce, non sans raison, la petite gauche que l'on disait autrefois extrême reste rivée à son insertion syndicale traditionnelle, l'électoratisme des Verts les rend sourds à la question du travail, le Parti socialiste, monopolisé par ses fonctions gestionnaires, borne le champ par l'idéologie de la solidarité.

Pourtant, on peut observer une évolution souterraine parfaitement contradictoire avec ces silences officiels. Ainsi, le Parti socialiste, lorsqu'il débat du revenu minimum pour préparer un congrès, ne peut cacher absolument la visée développementiste que comporte son projet par delà la propagande de la solidarité.

Pour leur part, les formules de stage commencent à être régies par des contrats de travail, permettant aux stagiaires d'exercer des recours juridiques contre les retards de paiement désormais assimilables à une rupture du contrat par l'employeur. Le remaniement des formules de stages n'indiquerait-il pas une efficacité insoupçonnée des pratiques revendicatives et des comportements des précaires ?

Ces contestations diffuses et leurs cascades de refus de stages, de démissions, les micro-conflits localisés et ponctuels du travail précaire semblent de fait autant d'indications lues au niveau global d'un État qui commande la précarité et gère ses conflits. Elles reçoivent peu à peu des réponses où, progressivement, se met en place une régulation de la précarité.

La prégnance sociale de cette composante mouvementiste des précaires, dont nous avons analysé les caractéristiques, repose sur une diversité essentielle de ses implications, qui fait par là même le lit d'une considérable dispersion. Il semble évident que cette composante doit sa force aux débats et aux contradictions des mouvements de chômeurs dont elle est issue. Peut-être faudrait-il y voir, néanmoins, la limite principale de son action. Cette composante s'est déterminée au sein du mouvement contre les tendances misérabilistes pour incarner une vision plus prospective de l'évolution du travail et de la société, mais elle a été incapable d'en déborder réellement le terrain d'action, si ce n'est sous la forme d'une influence sur ses alliés. C'est ainsi qu'au-delà de toute forme figée d'organisation l'intensité de cette composante réside encore tout entière dans son point de vue.

Minoritaire, non reconnue et ne se reconnaissant souvent pas elle-même, cette fraction mouvementiste des précaires n'est certes pas un mouvement social dans sa définition canonique. Pas d'organisation, mais des centaines de groupes éphémères, pas de stratégie ni de valeurs proclamées, mais d'innombrables actions collectives ou individuelles, pas même un rapport de forces avec un adversaire désigné, tant les revendications sont diverses et quotidiennes.

Reste pourtant un point de vue, une position spécifique dans le rapport social, totalement incompatible avec l'ensemble des pratiques et des discours syndicaux ou politiques, et qui s'affiche massivement, quoique de manière diffuse. Les précaires, force de travail mobile et polyvalente de plus en plus essentielle dans la société postfordienne, nient le vieux fondement de la valeur travail comme principe de la répartition de la richesse, pour exiger directement l'argent et le temps libre auxquels leur participation à la nouvelle productivité sociale leur donne droit.

Il s'agit bien d'une pratique sociale, non d'un parti ou d'un

syndicat. Il n'y a pas ici d'objectifs cohérents et globaux dont la formulation traduirait une conscience collective. Et fort rares sont les précaires prétendant représenter l'avant-garde d'une force sociale portée par le sens de l'histoire. Bien au contraire est-ce prioritairement contre ces institutions auxquelles la sociologie a assimilé la notion de mouvement social que les précaires se définissent.

On l'a vu à travers tout ce chapitre, la distinction entre production et reproduction n'a strictement *aucun* sens pour le précaire, et l'usine lui fait horreur (ni plus ni moins qu'aux lecteurs de ces lignes, à cette seule différence qu'il est forcé, lui, d'y passer quelques semaines, voire quelques mois, par an). Il n'a donc rien à voir avec la classe ouvrière, les syndicats, les partis, au-delà des rapports instrumentaux ponctuellement nécessaires à l'obtention de tels ou tels acquis. Cela ne veut pourtant pas dire qu'il n'est nulle part. Il est le prolétariat, tout simplement, avec ses identités diverses puisque, « à la place des différences artificiellement produites entre les ouvriers parcellaires, les différences naturelles de l'âge et du sexe deviennent prédominantes »<sup>54</sup>.

L'OS de l'apogée de l'ère fordienne a déjà montré comment des femmes, des jeunes, des Marocains ou des Bretons pouvaient, sans aucune carte en poche, jouer un rôle essentiel dans les mutations de notre société. Mais c'était encore l'usine qui rassemblait formellement ces gens, et les syndicats qui négociaient leurs revendications. Mais la gauche aussi apparaissait encore comme une opposition, et nul ne confondait alors Bérégovoy et Ballardur.

Sans lieu de recomposition formelle ni appareil idéologique de référence, le précaire nomadise en se heurtant partout à un pouvoir multiforme. Mais cette nomadisation du prolétaire n'est plus celle du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les métropoles modernes<sup>55</sup>, le travailleur intellectuel qu'est le précaire acquiert une remarquable « ubiquité », qui entraîne notamment bien d'autres identités que celles que Marx qualifiait de naturelles.

Michel Maffesoli met très justement en évidence les nouvelles dimensions tribales et, surtout, ludiques des pratiques sociales. Non que la quotidienneté s'oppose au professionnel mais, pire encore, qu'elle l'absorbe, redonnant par exemple à la vieille qualification enfermée derrière les murs de l'entreprise une dimension toute nouvelle. On trouve des précaires rockers ou des groupes d'informaticiens détournant à leur profit une technologie « miniaturisée », c'est-à-dire elle aussi sortie de l'usine. C'est ce

<sup>54</sup>Karl Marx, *Le Capital*, I-XV-IV.

<sup>55</sup>Pas plus que la « veuve », le « chômeur de Carpentras » n'a ici aucun intérêt pour discerner l'évolution actuelle.

*point de vue* du précaire, déjà sorti des vieilles césures de l'ère industrielle et disposant d'une qualification sociale apte à les transversaliser, qui en fait un élément central enjeux sociétaux.

On va voir plus précisément ce point à travers l'analyse de la revendication centrale des précaires : le revenu garanti.

## **5/ Le revenu garanti : une revendication**

La polarisation des pratiques revendicatives du mouvement des chômeurs et des précaires sur le thème du revenu doit être analysée précisément. Au premier abord, cette polarisation semble évidente pour une population paupérisée et marginale sur l'octroi de ressources minimales palliant l'absence de salaire lié à un travail. C'est la vision misérabiliste dominante, intensément propagée par les médias et reprise telle quelle par la majorité de l'appareil scientifique, de cet autre monde né de la crise avec ses épisodes de pauvreté qui s'enclenchent inéluctablement les uns après les autres. D'abord, le stock des « chômeurs », qui augmente sans cesse, puis les « nouveaux pauvres » et l'assistance humanitaire, pour déboucher sur le revenu minimum institutionnalisant cette société « duale ». Or, derrière le paravent des mesures humanitaires, s'inscrit en fait un nouvel épisode de ce rapport revenu/travail qui marque toute l'histoire du capitalisme moderne.

Avant d'apparaître comme un dispositif d'État sous la forme du Revenu minimum d'insertion (RMI), le revenu garanti est une revendication. Elle apparaît dans les organisations de chômeurs au moment où l'État vient remettre en cause les garanties et les prestations sociales progressivement établies pendant les Trente Glorieuses. La réduction des allocations chômage – limitation en quantité et en durée avec le décret Bérégovoy (1982) allant jusqu'à la suppression des droits – a pour effet de grossir durablement le chiffre des catégories de chômeurs « qui n'ont droit à rien », qu'ils soient non indemnisables ou radiés du système d'indemnisation. Leur proportion parmi les demandeurs d'emploi ne cesse de croître à partir de 1983, sur l'ensemble de la population inscrite à l'ANPE ; les chômeurs non indemnisés, en un an de fin novembre 1982 à fin novembre 1983, passent de 29,8 % à 46,4 %. Tendence qui va se poursuivant : début 1987, quatre chômeurs sur dix n'ont droit à aucune allocation, en septembre 1988, la moitié ne perçoit aucune indemnité.

## Un minimum pour les pauvres

C'est dans le contexte d'un gouvernement de gauche que se créent les organisations et les Maisons de chômeurs, et qu'apparaît la revendication d'un revenu garanti. Mais elle n'est pas nouvelle. Elle a été formulée dès 1969, en période de plein-emploi, par ATD Quart-Monde et le père Joseph Wresinski comme moyen de résorption des bidonvilles, et conçue comme « minimum » de sécurité, base d'une aide à la réinsertion, sans contrepartie de travail. De 1969 à 1987, date du dernier rapport du père Josef Wresinski, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », les rapports sur la pauvreté se sont succédé, les promesses électorales ont suivi et été enterrées mais tous, dans la ligne du responsable d'ATD, ont posé le problème d'assurer un revenu garanti.

Ce sont donc les organisations qui s'occupent traditionnellement des pauvres qui, au départ, définissent la nécessité d'un revenu garanti. Le fait est déterminant dans l'élaboration de cette revendication par les organisations de chômeurs et dans la façon dont elle va être intégrée par l'ensemble du corps social. Repris par le Syndicat des chômeurs, dès sa constitution en 1982, le revenu garanti devient l'objectif essentiel autour duquel l'ensemble des maisons et organisations, quelles que soient leurs affiliations et les rapports conflictuels qu'elles entretiennent, vont trouver un terrain d'action commun. Car, si les associations de chômeurs n'ont pas réussi à se constituer en mouvement social sur le plan politique, l'objectif du revenu garanti fonctionne comme principe unificateur et permet que se dégage un consensus dans une logique d'adéquation du chômeur à la pauvreté.

Si les associations de chômeurs dépassent, et même récusent, la conception traditionnelle d'assistance aux pauvres des associations caritatives, elles ont en commun avec celles-ci d'inscrire la revendication dans une conception morale se référant aux principes de justice et de solidarité qui sont censés fonder notre société. Le *Journal Partage*, par son titre et même par ses écrits, fonde son action sur la dénonciation de tous ceux qui – institutions, État, syndicats et partis, de gauche ou de droite – admettent « ces situations d'extrême misère qui déshonorent notre société ».

Le CCSC (Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs), fondé par des prêtres et des pasteurs, et principal soutien financier du Syndicat des chômeurs, dénonce « les stratégies d'assistance qui n'ont pas la justice pour priorité (...) Il faut rendre la justice aux chômeurs » (in *Partage*, juillet 1986, « La justice d'abord », texte du père Gérard Marle). Dans le même journal, le pasteur André Micaléff dénonce « la tentation des églises de faire la charité. Quand elles parlent de solidarité ou d'entraide, elles semblent surtout penser à



distribuer de la soupe et non pas à partager la soupe ». Dans cette optique, les initiatives du type Restaurants du cœur sont largement dénoncées par les associations comme dégradantes et inefficaces.

C'est donc sur un des fondements de la solidarité nationale que les associations vont chercher à agir. Des systèmes de garantie de revenu minimal ont été mis en place progressivement en direction de catégories particulières de la population : minimum vieillesse pour les personnes âgées, allocation pour les personnes handicapées, allocation de parent isolé, etc.

L'objectif des associations consiste alors à revendiquer une nouvelle prestation, un minimum qui serait celui du chômage : « un minimum de plus », selon l'expression de Gérard Guibert (in *Revue Projet* : « Pour un revenu social garanti », novembre-décembre 1987).

Dans leur démarche, les maisons de chômeurs trouvent des alliés : les municipalités qui, de droite ou de gauche, ont expérimenté et pratiquent des formes de garantie du revenu. Ce sont ici des considérations de gestion de l'économie sociale locale qui président majoritairement à cette mise en place de « revenus minimaux ». Devant les trous de la protection sociale et l'appauvrissement de fractions de la population locale, l'inefficacité des attributions au coup par coup, sans continuité, l'absence de coordination des institutions locales dispensatrices d'aides financières, il s'agit de rationaliser – ou de tenter de rationaliser – l'ensemble du système des prestations. Ces revenus prendront donc la forme d'une allocation complétive garantissant un niveau de revenu au-delà de la distribution des différents minimums existants.

Et c'est bien dans cette optique « minimale » que va s'établir un consensus au niveau des principaux acteurs sociaux interpellés, que ce soient les syndicats, les municipalités, les assistants sociaux, le patronat ou l'État. D'autant plus que, financé par le rétablissement de l'impôt sur les grandes fortunes, il s'impose politiquement sur le principe de solidarité. Mais ce consensus général produira une loi sur le RMI qui sera, elle aussi, « minimum ». Car, entre le revenu revendiqué et le minimum instauré, la distance est grande. Les associations demandaient un revenu pour tous, individuel, sans discrimination d'âge ni de nationalité, et d'un montant égal aux deux tiers du SMIC : « Les chômeurs ne sont ni des clochards ni des mendiants. Ils ne sollicitent pas l'aumône. À défaut d'un salaire classique normalement rémunéré, ils exigent des moyens d'existence permettant de vivre décemment... Ils demandent notamment l'instauration d'urgence d'un revenu social garanti égal, pour une personne seule, aux deux tiers du SMIC... » (Manifeste du Mouvement national des chômeurs et précaires, mensuel *Partage*, février-mars 1987). Le RMI mis en place sera très loin du niveau décent revendiqué, loin de l'exposé des motifs de la loi, « donner à ceux qui sont dans le dénuement des

ressources suffisantes pour pallier la précarité de leur situation ».

La classe politique a, de plus, décidé d'assortir cet ensemble de conditions restrictives – limitation dans le temps, obligation d'un projet d'insertion pour proroger le versement de l'allocation, non-application aux moins de 25 ans, caractère familial de l'attribution, etc. – qui n'en fait nullement un nouveau droit fondamental et inaliénable de l'individu. En cela, cette loi ne répond pas non plus à la revendication d'un droit au revenu posée en référence à la Constitution et à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par l'ensemble des associations : « Tout être humain (...) qui se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence convenables » (cet extrait du préambule de la Constitution de 1946 et de 1958 figure dans tous les textes des associations).

Et, cependant, l'instauration du RMI constitue plus qu'un perfectionnement des mécanismes de la protection sociale en ouvrant une brèche dans la sacro-sainte définition du revenu lié au travail. Et ceci de façon ambiguë et contradictoire. Bien qu'énonçant prioritairement le droit au travail pour tous, les organisations de chômeurs se sont définies par rapport au chômage avec l'appellation « Syndicat des chômeurs ». La revendication d'un droit au revenu ne s'oppose ainsi plus seulement à la démarche des institutions syndicales ou politiques mais de l'ensemble du corps social qui reste fondé sur le droit au travail. À côté, se trouve ainsi posé un droit au revenu indépendant de tout travail.

C'est sur le problème d'une éventuelle contrepartie au revenu garanti que se révèle d'ailleurs une compréhension nouvelle de la nécessité d'un revenu débordant l'idéologie du travail dominante. Longtemps débattue dans les organisations de chômeurs, la question de la contrepartie s'est progressivement inversée avec l'affirmation que c'est le revenu garanti qui est en soi une contrepartie due par la société aux individus quand elle n'est pas capable de leur fournir une formation ou une activité. C'est la garantie du revenu qui est demandée par les différentes formulations, que ce soit « minimum social garanti », « revenu social garanti » ou « revenu garanti ». De même, l'utilisation du terme « social » doit être comprise dans le sens d'une socialisation du revenu. Il s'agit non pas d'attribuer des allocations de subsistance ou de solidarité aux sans-emploi, mais d'assurer « une compensation à l'absence de salaire », qui est du ressort de l'État : « Il ne faut pas assurer ce RMI en référence à des allocations sociales et familiales compensant une incapacité temporaire ou permanente à assurer ses revenus, mais comme le prix que la société accepte de payer pour accompagner la mutation personnelle qu'on exige d'individus sortis ou jamais entrés dans un dispositif de production de richesses ; ce prix à payer par la société tout entière

prend le relais de l'assurance-chômage » (*Coorace Infos*, numéro spécial RMI, août 1988).

Mais, si la prise de position du Coorace comme des autres groupements de chômeurs semble claire, l'ambiguïté en réalité reste forte. L'évolution de la revendication vers un droit au revenu détaché de toute obligation de travail n'a été possible que parce que ce droit est censé ne concerner que les plus démunis, les exclus, les « handicapés sociaux » qui ont perdu toute intégration au travail. C'est aussi dans ce sens que les organisations de chômeurs ont fini par demander qu'il n'y ait pas d'obligation de contrepartie mais que le revenu soit assorti de possibilités de formation et de réinsertion.

Le rapport Wresinski et les militants d'ATD Quart-Monde ont insisté les premiers sur cette nécessité d'un revenu qui ne doit pas être conditionné mais compris comme contrepartie du manque de formation des individus, assorti de garanties qui permettent une réelle insertion sociale : droits au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi ; il s'agit bien d'un droit des pauvres. C'est dans cette optique que les partisans de l'aide aux chômeurs par l'emploi salarié (le Coorace et les associations intermédiaires qu'elle a mises en place) se sont ralliés les derniers à la revendication du revenu garanti, dans leurs orientations de 1988, « comme condition première de réinsertion des chômeurs sans ressources ».

Les débats à l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la loi sur le RMI et la confusion générale des débats ont fort bien illustré l'ambiguïté de la société sur la question. Le décalage entre une initiative progressivement élaborée par un mouvement social et les propositions – électorales – des partis a été immédiatement perceptible dans la multiplicité des termes utilisés ; « minimum social », « contrat ressource », « minimum d'insertion » ou « revenu garanti ». Défense du droit au travail, tirades contre l'assistanat et les dangers de la désincitation au travail, volonté d'imposer une obligation de contrepartie ont largement dominé le réalisme d'une minorité qui, comme le président d'alors de la Commission des Affaires sociales et rapporteur du projet de loi, Jean-Michel Belorgey, insistait sur le fait que le RMI ne peut être « subordonné à une activité qui peut ne pas être disponible ou n'être pas adaptée aux possibilités des bénéficiaires »<sup>56</sup>.

La classe politique a montré – fidèlement représentative de l'ensemble de la société – son enfermement dans une contradiction totale entre l'adhésion au discours sur la modernisation qui provoque inévitablement du chômage et son attachement à ce qui n'est plus qu'une idéologie du plein-emploi. Dans cette contradiction, la seule issue possible est une approche du phénomène chômage en termes de

---

<sup>56</sup>*La Gauche et les Pauvres*, éditions Syros.

pauvreté.

Pour l'ensemble de la classe politique, en effet, le plein-emploi reste la terre promise après la longue traversée de la « crise » ou du « tunnel », comme on disait encore il y a quelques années. Les pauvres, les chômeurs et les précaires, qu'ils soient un problème humanitaire pour la droite ou une honte de la société capitaliste pour les communistes, ne sont en tout cas qu'un épiphénomène conjoncturel qu'il faut « traiter » (comme la mauvaise herbe !). Seul le traitement diffère. Éradication totale et immédiate pour le PC et l'extrême-gauche, qui interdisent par décret le travail précaire et remettent tout le monde dans l'usine ; réinsertion progressive pour les socialistes, avec un transfert social permettant de réadapter ces exclus en attendant le retour à des jours meilleurs ; minimum social pour la droite, qui se contente de suivre la dérégulation en assurant simplement la survie des laissés-pour-compte pour garantir la paix sociale.

D'où la constante, dans toutes les mesures proposées, des termes de « minimum social », qui indiquent clairement leur caractère humanitaire, charitable, c'est-à-dire extérieures et substitutives au fonctionnement « normal » de l'économie.

On est ici en présence d'une vision du monde irréductiblement attachée au système de régulation des Trente Glorieuses, basé sur le plein-emploi, sur l'attachement à l'entreprise et sur la liaison du salaire à la productivité.

C'est donc principalement pour leur qualité d'exclus, non en mesure de s'insérer immédiatement à une activité de travail, que les bénéficiaires du RMI vont devoir de toucher leur allocation sans contrepartie.

Dans la dissociation d'un droit au revenu par rapport au travail qui s'opère, la morale reste sauve. Handicapés, marginaux, pauvres, paumés de la restructuration économique, les qualificatifs qui désignent les RMistes tentent bien d'évacuer le problème réel des changements structurels de l'appareil productif français. Mais l'enjeu d'un revenu garanti dépasse largement le simple problème de la pauvreté.

### **La vision mouvementiste d'un revenu garanti**

Aussi les associations qui se reconnaissent comme le courant revendicatif et conflictuel du mouvement des chômeurs ont développé quant à elles une toute autre conception, celle d'un revenu garanti pour tous, au SMIC.

Cette revendication repose sur une compréhension théorique du chômage sous l'angle de la précarisation de l'emploi, comme élément central de la restructuration en cours. Ici, c'est la figure du travailleur précaire qui est mise en avant comme force de travail centrale dans la nouvelle organisation productive, dont l'importance va croissant désormais, les deux tiers des contrats de travail passés par les entreprises sont des contrats précaires en intérim, à durée déterminée.

L'étude faite par la Haute-Normandie<sup>57</sup> sur l'analyse détaillée des mouvements d'emploi du secteur régional privé (entrées et sorties de l'entreprise) sur quatre ans est significative de cette évolution. Elle montre en effet, tout d'abord, que les entreprises n'ont jamais stoppé le recrutement, contrairement à une idée reçue, et que, d'autre part, les embauches sont aux deux tiers à durée déterminée pour la majorité des secteurs d'activité, et proche de 100 % pour le secteur public. L'analyse en termes de flux met en évidence l'évolution du marché de l'emploi, contrairement à l'approche classique réductrice du chômage comme un stock qui occulte l'importance réelle du turnover entre chômage et situations de travail précaire, et fait apparaître le phénomène sous l'angle unique de la pauvreté. Dans cette optique, la spécificité du précaire doit être appréhendée dans les termes de mobilité et d'insécurité sur le marché du travail, et non pas par rapport à l'exclusion et à la pauvreté.

La revendication d'un revenu garanti concrétise l'existence de cette force de travail formellement non salariée et dont l'utilité productive ne se mesure plus au nombre d'heures de présence dans telle ou telle entreprise, mais à sa disponibilité pour effectuer le travail nécessaire dans l'ensemble de la production. C'est la revendication du prix d'une force de travail qui refuse que ses conditions de vie soient aussi médiocres que les tâches nécessaires qu'on lui confie, qui refuse de vivre à temps partiel même si elle ne travaille que partiellement, qui refuse, en bref, que son être soit identifié à son rôle productif.

La revendication d'un revenu garanti se fonde donc sur la dissociation croissante entre le revenu d'un individu et son activité productrice. La richesse produite dès lors par la société ne résulte pas d'une somme de travail individuel mais bien d'une organisation sociale et technologique complexe, au sein de laquelle le travail direct est minoritaire. L'automatisation, l'informatisation ont définitivement détruit le vieux mythe ouvrier du « producteur » payé en fonction de sa productivité. Le « produit national brut » des économistes ne cesse de croître pour un nombre d'heures de travail de plus en plus faible.

---

<sup>57</sup>Enquête auprès des employeurs haut-normands, Franck Gossela, Secrétariat général pour les affaires régionales, Rouen, 1990.

Alors que le travail nécessaire décroît au sein d'une production globale en augmentation constante, car de plus en plus automatisée, le revenu d'une part sans cesse croissant de la force de travail ne peut pas se mesurer en termes de salaire, La vieille adéquation revenu-salaire, qui attribuait au travailleur la contrepartie exacte de la valeur de son travail individuel au sein d'un procès particulier, n'a plus aucune base réelle dans un mode de production où la mobilité du travail est un facteur essentiel, Le problème est de reconnaître, au-delà de l'idéologie dominante, qu'à côté d'un salariat classique – qui n'a rien de « grand » –, des travailleurs mobiles et polyvalents dans la production sociale – qui n'ont rien de marginaux en effectuant des « petits boulots » – nécessitent la mise sur pied d'un autre mode de répartition de la richesse, à laquelle ils contribuent.

La stratégie centrée sur le revenu garanti vise donc à mettre au jour le véritable terrain du salaire social susceptible de mobiliser l'ensemble des précaires comme force de travail spécifique. Mobiliser l'ensemble des précaires, c'est-à-dire révéler (au-delà de l'apparente diversité entre les vrais chômeurs, ceux proches de la retraite, des travailleurs intermittents, des jeunes non encore entrés sur le marché de l'emploi) la réalité d'une force de travail cohérente pour les besoins des entreprises et revendiquant en tant que telle un salaire en fonction de ses besoins réels. Divergeant sur les modes d'intervention des organisations de chômeurs tendant à l'intégration dans des dispositifs institutionnels qui donnent un rôle de gestionnaires du social, ce courant mouvementiste développe de nombreuses initiatives et luttes pour créer un rapport de forces en faveur des chômeurs.

Une première campagne nationale contre les radiations des listes de demandeurs d'emploi décidées par le décret Séguin du 22 septembre 1987 du gouvernement Chirac, outre son efficacité d'intervention et le retrait des mesures qui s'en est suivi, a été un moment de mobilisation de forces jusqu'alors peu impliquées dans les luttes de chômeurs (CFDT-ANPE et extrême-gauche) et de mobilisation nationale autour d'une journée d'action en mars 1988 dans vingt villes.

La discussion du projet de loi sur le RMI a été l'occasion d'une campagne de mobilisation sur un manifeste pour la revendication d'un revenu garanti pour tous, organisée autour d'une trentaine d'associations participant des différentes composantes du « mouvement » des chômeurs.

Les formes d'intervention ont été multiples, l'organisation de rencontres, dont « Trois Jours pour un revenu garanti » (février 1988) fait intervenir militants, syndicalistes, économistes, sociologues, juristes sur les problèmes d'analyse du marché du travail, de la précarisation de l'emploi, du droit au plan européen et des revendications à formuler revenu garanti, réduction du temps de

travail, allocation universelle, etc. La production et la distribution d'une brochure d'analyse critique sur l'ensemble du projet de loi et contre son caractère minimal, restrictif, porteur d'exclusions ont constitué une base critique reprise par toutes les associations et les organisations<sup>58</sup>. Enfin l'organisation d'une manifestation vers l'Assemblée nationale conjuguée avec la défense de la revendication auprès de députés de tous partis, toutes ces actions ont tendu, à l'occasion de la discussion de la loi, à créer une unité des chômeurs autour d'une revendication et à les positionner en groupe de pression.

Mais, face au pouvoir politique en place, pris dans l'autosatisfaction de faire adopter « la réforme la plus importante depuis la loi sur la Sécurité sociale », et qui n'a pas ménagé ses pressions pour faire taire toute contestation, ce front unitaire n'a pas été rejoint par l'ensemble des associations sur le problème de la définition de la revendication même.

Si la référence au SMIC est commune à tous, à la fois comme base de revenu unanimement reconnue par la société et comme moyen d'interpellation du mouvement ouvrier, la divergence entre les deux courants porte sur le montant de la revendication : les deux tiers ou la totalité du SMIC.

Revendiquer deux tiers du SMIC établit la distinction entre chômeur et travailleur : le revenu d'un chômeur ne peut être égal au SMIC parce qu'il ne correspond pas à la rétribution d'un travail particulier, il ne peut être qu'un minimum vital qu'une société doit à ses concitoyens.

La conception du revenu égal au SMIC pose, elle, une revendication globale qui se situe dans la logique du mouvement ouvrier en définissant le chômeur comme force de travail en situation précaire sur le marché de l'emploi, pour lequel il s'agit d'établir un rapport de forces par le moyen du SMIC. Demander le SMIC suppose donc de faire payer la mobilité comme une qualification de la force de travail.

C'est également vouloir faire reconnaître la dissociation entre le revenu et un travail particulier. À un travail si définitivement socialisé qu'il permet déjà à une part importante des membres de la société de ne plus travailler doit correspondre un revenu socialisé répartissant la richesse produite. Mais on touche là non pas à une impossibilité financière de la société à répondre à une utopie, mais à la fonction directement politique de contrôle social du travail.

Les difficultés d'émergence d'un mouvement social comme acteur capable d'imposer un rapport de forces à un moment clef de l'histoire, tel le vote d'une loi sur le revenu, sont révélatrices des contradictions qui traversent l'ensemble des associations de chômeurs mais également la société tout entière.

---

<sup>58</sup>Cash, n° 12, août 1988, numéro spécial RMI.

Une des explications classiques repose sur l'idée qu'un mouvement ne peut se constituer sur une identité négative – personne ne revendique sa qualité de chômeur – mais pas plus sur une absence d'identité comme celle de précaire qui, elle, n'est constituée ni dans sa forme ni en un lieu et reste donc fortement théorique. L'hétérogénéité des composantes de ce mouvement éclaté entre catégories et sous-catégories de chômeurs et précaires, ayant des positions très spécifiques par rapport au marché du travail, constitue effectivement un handicap réel d'identité, et qui plus est d'identification, à un mouvement.

Toute tentative d'unification et de mise en perspective se heurte à cette question de l'identité du sujet chômeur ou précaire, qui se double de la contradiction fondamentale entre l'affirmation d'un droit au travail et la revendication d'un droit au revenu.

On connaît les très nombreuses analyses sociologiques ou historiques qui développent ces thèses. Elles sont majoritaires. Après avoir longtemps nié l'existence même de nouvelles formes d'emploi, l'institution scientifique admet depuis quelque temps la précarité dans une optique marginaliste très proche de celle massivement développée par les médias. Que faire des exclus du travail ? Il est, certes, évident que les centaines de milliers de salariés mis sur la touche par le dépassement du fordisme posent un problème redoutable, Non pas social mais, d'abord, politique : comment la quatrième puissance du monde, modèle universel de démocratie, a-t-elle pu, durant dix ans, laisser les gens crever littéralement de faim ?

Désormais évidente pour nombre d'observateurs de la vie sociale, la centralité du revenu garanti comme revendication des chômeurs et des précaires s'impose aux forces politiques. En cherchant à étendre leur base sociale pour consolider leurs scores électoraux, elles la prennent partiellement en compte dans leurs programmes ou leurs formes d'action.

Le PS, hier totalement opposé à ce qu'il considérait comme une mesure d'assistance, instaure le RMI.

Sur le terrain, le PCF, notamment, déborde l'appareil CGT avec ses comités de chômeurs constitués de communautés locales de licenciés, forgés par l'esprit d'entreprise, pour créer des associations de défense des droits sociaux des chômeurs, à base territoriale cette fois. Celles-ci remettent au placard les oriflammes de l'idéologie du travail, pour regrouper les chômeurs en vue de débloquer les fonds sociaux départementaux des Assédics dont seule une faible partie est habituellement distribuée. Avec le soutien d'élus municipaux s'organise ainsi une mobilisation ciblée sur les Assedic qui, dans le Val-de-Marne par exemple, a permis le versement de 5 millions de francs pour 6 000 personnes en 1989. Des interventions massives lors des



commissions paritaires accordant ces fonds sociaux se multiplient. Une trentaine d'associations départementales de ce type sont en activité, elles reprennent pour une large part les exigences de dignité et de justice formulées par les mouvements de chômeurs et de précaires.

Pour sa part, le Front national, avec ses comités « SOS chômeurs », socialise dans des ghettos sur la base du ressentiment anti-immigrés en réclamant l'application de la « préférence nationale » en matière d'embauche et de prestations sociales. Une partie des victimes de l'insécurité sociale, de la violence économique, tend ainsi à s'organiser autour du slogan « un revenu pour chaque Français ».

On le voit, une course de vitesse est engagée sur cette revendication entre diverses forces politiques et sociales, bien au-delà du mouvement des chômeurs et des précaires en tant que tel. Et ceux qui persistent à refuser à cette revendication une clarification de ses enjeux par un véritable débat jouent très dangereusement avec le feu.

Beaucoup de chômeurs de longue durée dans les zones suburbaines ont trouvé au Front national un accueil qu'ils qualifient unanimement de chaleureux et fraternel en regard de la condescendance des organismes de gauche. La conjonction de ce prolétariat le plus démuné et de l'extrême droite n'a jusqu'à présent été évitée que par les seules réticences des cadres poujadistes du FN, les petits commerçants n'aimant guère fréquenter les « fainéants ». Mais ces réticences évoluent et ne sauraient constituer le garde-fou essentiel de notre démocratie politique auquel les stratégies électorales présidentielles nous ont réduits.

La pleine reconnaissance de la citoyenneté des chômeurs et des précaires ainsi que la considération de leurs organisations sont urgentes si l'on veut éviter que les plus pauvres d'entre eux rejoignent les courants nationalistes d'exclusion.

## **II/ LE TRAVAIL SOCIAL ET LES ORGANISATIONS CARITATIVES FACE AUX MOUVEMENTS DE CHÔMEURS ET DE PRÉCAIRES**

La logique de service aux chômeurs dont on a vu l'importance dans la structuration des mouvements et des associations qui les représentent doit être confrontée aux fonctions d'assistance sociale développées par l'État et les grands organismes caritatifs. Nous envisagerons donc le rôle que jouent ces instances et, en particulier, leurs fonctions éventuellement inductrices ou, au contraire, réductrices dans ces mouvements. Mais, avant d'aborder directement le rôle que les intervenants sociaux professionnels ou bénévoles jouent par rapport à ces associations, on doit resituer cette forme d'action dans l'ensemble du système de régulation sociale que constitue la protection sociale. En effet, en termes de valeur, les prestations en espèces ou en nature effectuées par le personnel social ne représentent qu'une faible part des sommes consacrées à la protection sociale (budget dont on rappelle qu'il excède celui de l'État) ; d'autre part, l'existence même de ces intervenants est largement dépendante des masses financières consacrées aux transferts sociaux.

### **1/ Le chômage, un risque traditionnellement extérieur à la protection sociale**

La montée du chômage dans les quinze dernières années doit être analysée en référence au modèle de protection sociale mis en place en France. Contrairement à d'autres nations, le risque de chômage n'a jamais été placé au cœur de nos systèmes de protection sociale. Cette

situation s'explique principalement par les réticences traditionnelles des employeurs et des pouvoirs politiques qui les représentent à toute forme d'organisation permettant à la main-d'œuvre d'exercer une action collective sur le marché de l'emploi.

Ainsi, la longue histoire de la mise en place de la protection sociale en France est marquée, en l'absence d'une politique nationale d'assistance efficace, depuis la loi Le Chapelier et pendant tout le XIXe siècle, par une méfiance et une volonté d'interdire toute forme d'association ouvrière qui pourrait constituer un recours collectif pour la main-d'œuvre. Même l'affichage de buts strictement sanitaires et sociaux ne suffit souvent pas à réduire cette méfiance. Les caisses de secours et les sociétés mutuelles sont toujours plus ou moins assimilées (et d'ailleurs quelquefois utilisées !) comme machines de guerre dans l'affrontement social. Chaque système permettant à la main-d'œuvre de ne plus devoir sa survie qu'au seul travail salarié est regardé comme un encouragement à « la paresse », comme une prébende exorbitante.

La démocratisation progressive de la République, l'échec patent de la gestion ultralibérale des rapports sociaux qui produit avec une singulière régularité des « explosions » sociales, en 1830, en 1848, en 1871... tendent à faire tomber ces interdits. La première intervention légale dans le domaine de la protection sociale remonte au 18 juin 1850, instituant une Caisse nationale des retraites, mais c'est surtout à la fin du XIXe siècle que cette nouvelle politique sociale de l'Etat voit le jour :

- 21 mars 1884, loi sur les syndicats professionnels
- 27 décembre 1895, loi sur les caisses de retraites et de prévoyance
- 1er avril 1898, loi favorisant la constitution de sociétés de secours mutuel
- 9 avril 1898, loi sur les accidents de travail - 5 avril 1910, loi sur les retraites ouvrières
- 5 avril 1928 et 30 avril 1930, lois sur les assurances sociales.

Toutefois, l'environnement socio-politique particulièrement conflictuel de l'époque, et en particulier la vive lutte opposant en France les conceptions réformistes et révolutionnaires dans le mouvement ouvrier, explique sans doute que le mouvement social perçoit ces avancées plutôt comme des « pièges » que comme des victoires. De plus, cette énumération montre que les risques liés à l'emploi sont absents de cette nouvelle politique sociale. Seul l'anarcho-syndicalisme, qui prône l'auto-organisation des travailleurs, tentera à travers la création des « Bourses du travail » - résurgence du « viaticum » des corporations de l'Ancien Régime - une brève

régulation ouvrière du marché de l'emploi. Les contradictions internes de l'« ouvrier de métier » et la Grande Guerre signent l'échec de cette tentative.

Le fait qu'aucune régulation efficace n'ait pu exister à cette période dans le domaine de l'emploi explique que chaque grande crise économique, chaque dépression s'accompagnent d'une demande de « travail », et donc de salaire, de l'État, à l'image des Ateliers nationaux de la II<sup>e</sup> République. On peut donc dire que la régulation du chômage comme risque social reste longtemps un « tabou » de la protection sociale<sup>59</sup>.

Les changements politiques de 1936 ne permettront pas, non plus, la mise en œuvre d'un tel système. Il faut donc attendre la longue période de plein-emploi des Trente Glorieuses, avec son illusion de croissance infinie, pour qu'il se mette en place. Encore doit-on constater que le dernier niveau de la protection sociale n'est dû qu'à une initiative conventionnelle liant, sur le mode assuranciel, patrons et salariés. La finalité est de couvrir le chômage de mobilité et non d'assurer une protection durable contre l'exclusion de l'emploi. Aussi a-t-il toujours prévu des durées maximales de couverture qui expliquent que, dans la dernière période, lorsque le chômage s'est fait fortement ressentir, le chômage de longue durée ait été exclu des risques couverts dans ce cadre conventionnel et renvoyé à la « solidarité nationale », c'est-à-dire réintégré dans les politiques traditionnelles d'assistance.

On remarquera en outre que notre système de protection sociale repose sur une identification cloisonnée des risques sociaux et sur la création de dispositifs spécifiques relativement étanches, tant en termes financiers qu'en termes institutionnels. Il existe une législation spécifique, un circuit financier propre et des institutions spécialistes pour la retraite, pour la famille, pour la santé, pour la pauvreté et, enfin, pour le chômage. Cette segmentation historique et politique de la protection sociale explique deux caractéristiques essentielles de la vie sociale contemporaine. D'une part, ces découpages ont pour effet de fractionner les populations en termes de « populations-cibles ». Chaque dispositif, chaque règlement induisent un regroupement de bénéficiaires potentiels définis par le risque social qu'il s'agit de couvrir. Cette démarche réductrice s'assortit d'une logique d'intervention qui veut que les bénéficiaires soient immédiatement représentés comme l'« usager » du service offert et non comme l'« acteur social » du risque qu'il s'agit de couvrir. D'autre part, ces découpages induisent la création d'institutions et, donc, de corps de « spécialistes » chargés de la gestion précise d'un risque particulier ; l'institutionnalisation et la professionnalisation croissante conduisent à un cloisonnement extrême

---

<sup>59</sup>Cf. les travaux de Christian Topalov, Centre de sociologie urbaine, CNRS.

des formes d'intervention. Le spécialiste de l'emploi ignore ce que fait le spécialiste de la santé, qui lui-même ignore ce que fait le travailleur social...

Ces interventions séparées sur un corps social éclaté constituent un double moyen de domination. Dans le principe tout d'abord, puisque, si chaque acteur social sait bien qu'il peut être chômeur, pauvre, malade, les institutions auxquelles il s'adresse ne lui permettent pas d'exprimer cette réalité globale. Il doit impérativement se présenter devant toute une série de professionnels sans jamais pouvoir faire valoir la dimension essentielle de sa propre totalité subjective. Tout au contraire, les mouvements sociaux, par rôle d'identification collective, jouent précisément une fonction inverse vis-à-vis de ces phénomènes de diffraction. Dans l'application, ensuite, puisque ces actions séparées sont supportées par des acteurs professionnels ou des dirigeants institutionnels, dont un des objectifs principaux sera de justifier et, mieux, de promouvoir leur propre spécialité. Aussi, la représentation du corps social devient-elle un enjeu de pouvoir institutionnel. Les lignes de clivage qui séparent la « figure du pauvre », la « figure du chômeur », la « figure du RMIste » la « figure du travailleur intermittent » doivent impérativement être replacées dans les rapports de forces internes aux institutions et aux professionnels.

Le mouvement social des chômeurs et des précaires, dont l'objectif est précisément de constituer et d'affirmer la primauté d'une identité collective, ne devrait pas être, en tant que tel, concerné par ces enjeux. Cependant, l'issue de ces luttes d'influence dans la représentation du corps social s'impose à tous et n'est donc pas indifférente pour l'émergence d'une conflictualité sociale centrée sur le chômage et la précarité. L'équilibre des différentes formes de régulation sociale constitue en effet un « paysage » plus ou moins favorable à l'expression collective. L'actuelle domination massive du discours assistanciel des institutions et professions qui en ont la charge a, en fait, pour résultat objectif de masquer les rôles économiques et sociaux joués par les chômeurs et les précaires et d'en réduire ainsi la signification collective.

Au fur et à mesure que s'étend et que se complexifie le dispositif de protection sociale, le système d'allocations de ressources des populations se modifie considérablement. L'idéologie du travail maintient l'illusion d'une domination absolue du statut de producteur direct dans les arbitrages et dans les répartitions de la masse des revenus. L'accès aux revenus de protection sociale continue d'être formellement « accroché » au statut salarié, mais la composition des ressources, celles issues du « salaire travail » et celles issues du « salaire social » ne cesse d'évoluer en faveur de ce dernier. Le gain total d'une vie repose de moins en moins sur les revenus de la période

d'activité, pour au contraire dépendre des fonds d'allocations directes ou indirectes, depuis les prestations allouées à la petite enfance et à la formation jusqu'aux revenus versés à l'occasion de l'inactivité, de la vieillesse et de la mort<sup>60</sup>.

Cette recomposition du revenu montre bien la dépendance de plus en plus formelle des ressources vis-à-vis d'une contribution individuelle à l'activité productive. Certes, la hiérarchie des revenus continue d'être fortement dépendante des statuts d'activité. Les places dans l'organisation productive et les revenus qui en découlent continuent de symboliser l'importance, idéologiquement essentielle, du travail individuel dans nos sociétés. Mais l'étude de la composition des ressources des ménages les plus nombreux, ceux qui, précisément, sont impliqués dans les tâches d'exécution directe de l'activité productive, démontre, par la part de plus en plus importante des ressources issues du revenu social, du caractère formel de ce lien. Toutefois, le maintien de cette liaison a pour conséquence de suspendre le droit d'existence à une comptabilité tatillonne de la participation, individuelle et identifiée, à la production collective. Le chômage ou la précarité ne se traduisent pas uniquement par la disparition des ressources issues du revenu du travail, mais ils induisent également la disparition du « salaire social ». L'ouvrier spécialisé, smicard, gagne par son statut non seulement son faible salaire mais également la kyrielle des ressources sociales définies par les allocations diverses concernant l'éducation, le logement, la santé, la vieillesse ; le chômeur ou le précaire, dont le rôle économique n'est sans doute pas moindre, perd tout. Il est, pour des raisons que l'on voit, formelles, projeté dans un univers de dénégation, où son seul recours sera l'assistance, ou même la charité.

C'est-à-dire que notre système de protection sociale, outre économique, est donc au cœur des processus d'identification sociale jouant, contradictoirement, un rôle de plus en plus déterminant dans le maintien de l'idéologie du travail, d'une part, en diffractant par le biais de ses institutions et de ses spécialistes le corps social, d'autre part car la protection sociale contribue pour une large part aux processus de sujétion. Et les différents professionnels de l'intervention sociale, principalement les travailleurs sociaux, centrés sur des procédures techniques professionnelles cloisonnées, contribuent à ces phénomènes de sujétion.

---

<sup>60</sup>Bernard Friot, « La théorie de la protection sociale développée en France en 1945 et en 1980 », in *L'Éclatement du social*, (sous la direction de) D. Legall, C. Martin et M. H. Boulet, CRTS., université de Caen, 1989.

## La dissociation administrative emploi-chômage

Cette construction cloisonnée de notre protection sociale, et plus généralement de toutes les formes de l'intervention étatique, entraîne l'opposition apparemment irréductible d'un champ de l'« emploi » et du système d'allocations de ressources qui l'accompagne et d'un champ « social » basé sur le seul caractère assistanciel et les aides financières qui lui sont consacrées. Dès lors, les initiatives menées sur le chômage et sur l'emploi précaire doivent être distinguées selon qu'elles ressortissent de l'une ou de l'autre de ces filières de la régulation sociale. Toutes les dispositions (lois, textes réglementaires, institutions et professionnels) relevant du champ de l'emploi, soit dans un cadre conventionnel, soit même dans un cadre étatique, maintiennent le problème du travail précaire au cœur des rapports sociaux productifs. Dès lors que le chômage et le travail précarisé sont saisis et représentés par les appareils et les professionnels de l'assistance sociale, ils sortent, au contraire, du champ des rapports sociaux pour rejoindre la « marge sociale », les cohortes d'handicapés, d'inadaptés et de délinquants, cibles traditionnelles des travailleurs sociaux.

Les décisions de la gauche socialiste qui entérine dès 1982, avec la création du Fond national de solidarité, la division entre chômage de mobilité et chômage structurel ont été analysées dans ce cadre conceptuel. Elles semblent consacrer la littérature et les mises en scène de la société duale<sup>iii</sup>, de la montée de l'exclusion annoncées en France depuis les années 1970 par quelques bons lecteurs de la sociologie américaine tels René Lenoir et Lionel Stoléro.

Les travaux de sociologie ou d'économie qui sont consacrés depuis à ces problèmes, dépendant la plupart du temps de la commande publique, contribuent souvent à renforcer cette impression en s'intéressant essentiellement aux phénomènes de classement induits par l'institutionnalisation de la régulation étatique. D'où une cécité idéologique et méthodologique issue de cette focalisation sur les mécanismes institutionnels, interdisant de s'intéresser aux pratiques sociales. Ces travaux portent donc essentiellement, en termes de coûts et d'avantages, sur les différentes formes de « prise en charge » du chômage et du travail précaire, leur efficacité et leurs contre-effets éventuels. En prenant les filières institutionnelles et les intentions affichées pour des fonctions objectives, ils interdisent de voir que les différentes mesures gouvernementales des années 1980 se traduisent plutôt sur la scène sociale par un « brouillage » des classifications que par de véritables procédures de reclassement.

Les diverses mesures étatiques, les initiatives publiques et privées ont, entre autres, pour fonction de diluer le problème économique et social de la contribution à la richesse et à sa

répartition par le biais d'amalgames et de segmentations successives et juxtaposées. Presque tous les segments administratifs sont en effet mobilisés pour amortir les effets sociaux de la crise. C'est la formation professionnelle qui traitera le retard et la complexité des trajectoires d'entrée des jeunes dans la vie active ; c'est l'aménagement du territoire qui devra se centrer sur les pôles de reconversion où des franges entières de la population active sont soudain disqualifiées ; c'est le secteur de l'emploi, par le biais de l'ANPE, qui doit prendre en charge le traitement social du chômage de longue durée ; c'est, enfin, le secteur de l'aide et de l'action sociale qui recueille de plus en plus les populations exclues durablement du marché du travail.

Cette complexité du dispositif public tend à répondre, contradictoirement, aux critiques désormais entendues sur les échecs de l'intervention spécialisée. Les analystes ont montré les effets pervers d'une trop stricte sectorisation des problèmes sociaux et des politiques publiques qui y répondent. Pour améliorer sa fonction régulatrice, l'État, qui n'est pas sourd aux recommandations des experts, a donc inventé une nouvelle complexité en mariant les « étages » et les « escaliers » de l'intervention. L'interministériel doublé d'une déconcentration contractuelle constitue aujourd'hui la panacée de la régulation sociale. L'« immeuble étatique » se dote d'« appartements communautaires », il se « câble » pour rester, comme son premier locataire, « branché ». La politique du « tout est dans tout » a conduit à juxtaposer grandes organisations verticales (ministères, directions opérationnelles) et des structures de mission œuvrant non plus sur un secteur social particulier mais sur un « thème » de société : la ville, la banlieue, la drogue, l'insertion des jeunes, le sida, l'immigration, le RMI... On ne peut que constater les limites de ce nouveau modèle. Un simple regard budgétaire permettrait de se rendre compte que la « transversalisation » de la régulation étatique reste velléitaire (que représente le budget de la Délégation interministérielle à la ville face à celui de l'aide sociale, par exemple ?).

Cette vogue explique une « médiatisation » de la fonction publique doublée d'une certaine paralysie. Ces nouvelles administrations de missions captent en effet l'essentiel de la légitimité étatique mais, privées de moyens, concentrent leur activité sur une publicisation de leurs activités. Campagnes promotionnelles, conférences de presse, exemplarité des interventions sont privilégiées, par nécessité, au détriment d'actions plus profondes qui réclameraient des investissements de longue haleine. Les grandes administrations verticales sont en contrepartie dépossédées d'une bonne part de leur traditionnelle légitimité et apparemment privées des justifications politiques habituelles. Bien que détentrices de la majorité des crédits d'État, elles se contentent, de plus en plus, de reconduire



sans changement les formes traditionnelles de l'intervention publique et sont contraintes, par défaut d'orientation, de s'incliner devant les pressions de la société civile.

Ce paysage public où la « médiatisation » du social l'emporte sur les réalisations, explique comment l'État peut, sous la condition d'une mise en scène publique (la « pauvreté », l'« exclusion », l'« insertion »), s'échapper du centre de la crise que constituent les nouvelles formes de mobilisation au travail (trois quarts des contrats signés en 1989 étaient à durée déterminée).

Cette « idéologisation » de l'intervention étatique s'accompagne de nombreuses initiatives privées dont il a déjà été fait mention. Restos du cœur, grands organismes caritatifs juxtaposent leurs propres visions et leurs propres discours. La précarisation du travail et les conséquences économiques qui l'accompagnent, loin de se présenter comme un phénomène appréhendable dans une totalité signifiante, sont prises en charge et donc décrites de façon éclatée et polysémique.

Un des exemples frappant de ces disjonctions courantes est l'usage du terme de précarité. Dans le domaine économique et, principalement, dans le champ de l'emploi, la précarité est rapportée à la durée et au statut de l'activité. Elle ne suppose pas a priori un déficit ; bien au contraire, la flexibilité est donnée pour une condition du développement. Mais ce même mot utilisé dans la sphère assistancielle a pris un tout autre sens. Le mouvement ATD Quart-Monde s'est appuyé sur cette notion pour démontrer les cumuls de détresse des plus démunis. L'État a lui-même contribué à connoter cette notion en organisant les opérations hivernales dites de « pauvreté précarité ». Ces ambiguïtés ne sont pas dénuées d'effets. Pour lutter contre la précarité sociale décrite par les militants d'ATD Quart-Monde, il faudrait permettre une stabilisation des populations concernées en leur assurant les services de santé, d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle. Le marché, quant à lui, requiert tout au contraire l'initiative et la mobilité. La « débrouille » et le « travail au noir », synonymes de désinsertion dans le secteur social, sont, à l'inverse, moteurs dans le secteur économique.

Non dite, cette contradiction est pourtant bien partagée, du quartier du Sentier, où la production repose sur la précarité de l'emploi<sup>iv</sup>, au ministère qui oublie de payer ses cotisations sociales<sup>61</sup>. Les intervenants sociaux sont donc placés dans une situation schizophrénique. D'un point de vue social, ils devraient combattre les marginalités et, donc, les évolutions de comportements ; d'un point de vue économique, ils devraient, tout au contraire, se rallier aux formes les plus « innovantes » du marché, celles qui prônent

---

<sup>61</sup>C'est ainsi que le récent rapport du ministère de l'Industrie présentant le Sentier comme l'idéal-type du secteur productif moderne a été totalement interdit de diffusion quelques jours après sa publication.

explicitement la dérégulation, la flexibilité, etc. Il reste que l'exportation idéologique, économique et sociale du chômage et du travail précaire du champ de l'emploi vers celui de l'assistance constitue une nouvelle donne dont les mouvements et les associations ne peuvent que tenir compte.

Le rôle social que jouait l'emploi, tant par le biais des solides liens du collectif de travail que par les systèmes institués autour l'entreprise pour la protection sociale des individus, s'effondre dans ce cadre du chômage et de la précarisation. Le secteur de l'assistance et de l'aide sociale instituées, le réseau des professions et des institutions qui ignoraient jusqu'ici ces catégories de populations voient affluer vers eux une demande de prise en charge nouvelle. Les interventions dans le champ de l'emploi visent principalement le « noyau dur » de l'emploi qualifié et stable. Tous les intervenants, publics et privés, privilégient d'abord et avant tout le critère d'employabilité, d'autant que les modes d'évaluation de leurs interventions sont, pour l'essentiel, quantitatifs. Le nombre de « placements », clé de l'évaluation, induit une logique de sélection et laisse de côté les moins adaptés au regard des logiques apparemment dominantes sur le marché de l'emploi.

Dans la période récente, les segments administratifs de l'emploi, mais aussi ceux de la formation professionnelle, ont été pourtant requis pour assurer une partie du traitement social du chômage. L'arsenal des mesures juxtaposées (TUC, SIVP, PLIF, SRA et autres ORE) est principalement géré par ces administrations. Mais ces nouvelles missions, accueillies comme une surcharge peu justifiée et aux finalités douteuses par la plupart des professionnels du secteur, télescopent les missions traditionnelles qui leur étaient confiées (la fluidité du marché de l'emploi local) sans pour autant être correctement assurées. Les critères d'efficacité conduisent en effet, là encore, à propos d'une population déjà marginalisée au regard de l'emploi, à une attitude sélective et discriminante qui va à l'encontre du principe même de ces mesures (l'insertion sociale et professionnelle). Les critiques sévères qui sont, à l'heure actuelle, adressées à ces organismes, faible rentabilité sociale (moins de 8 % de réussite dans les taux de placement), dérive vers la « stagiatisation » (cf. les récents rapports Brunhes et Join-Lambert), risquent de renforcer encore cette tendance, en accentuant la spécialisation : au secteur du travail social, le traitement social du « non emploi » ; au secteur de la formation et de l'emploi, la gestion du marché.

Les marginalisés et les exclus de l'emploi statutaire sont donc désormais pris en charge par les professionnels de l'assistance qui, tout naturellement, « lisent » ces situations en fonction des critères traditionnels de leurs activités professionnelles. Les « cas sociaux »

auxquels les techniciens de l'ANPE ou de l'Afpa ne savaient guère répondre sont repris et soutenus par les professionnels du travail social qui possèdent, tout au contraire, les qualifications et les méthodes pour intervenir sur ces problèmes. Ce faisant, ils caractérisent ces populations selon les critères usuels de leurs professions respectives. La diminution du revenu, à la suite d'une perte d'emploi, sera comparée à l'endettement chronique des familles « abonnées » au soutien de l'aide sociale. Les difficultés personnelles des individus seront l'objet des diagnostics et des stigmatisations propres à l'assistance sociale. La batterie des modèles d'intervention, du soutien assistancier, du conseil psychologique ou de la prise en charge psychanalytique viendra se substituer ou, au moins, donner une inflexion particulière aux actions sur l'emploi.

De la sorte, les groupes sociaux qui sont, pour une raison ou pour une autre, la cible du traitement social dans la crise actuelle de l'emploi seront classés, décrits, aidés et soutenus en fonction des critères propres au champ de l'aide et de l'action sociale. Il s'agira de traiter leur pauvreté, leur détresse psychologique, leur inadaptation. En fonction de leur situation sociale, de leur statut matrimonial, de leur âge, de leur lieu d'habitation, des institutions spécifiques, des procédures vont se développer. On conçoit que ces mécanismes masquent plutôt qu'ils ne permettent de les résoudre les problèmes actuels d'éviction ou de précarisation par rapport à l'emploi et au revenu. Ce transfert est sans doute fondamental pour les mécanismes de régulation sociale qui fonctionnent d'autant mieux qu'ils ne se donnent pas à voir.

## **2/ Le travail social face à l'emploi précaire**

Cependant, ce transfert ne se produit pas sans heurts. Les professionnels du travail social, traditionnellement mobilisés sur des cibles particulières (l'enfance et l'adolescence inadaptées, les familles défavorisées, etc.) voient, de ce fait, grandir leur clientèle, changer les critères d'intervention et d'attribution des aides. L'armée des travailleurs sociaux subit ainsi la crise comme un « déplacement » et une « dénaturation » de sa fonction initiale.

Cette attitude de repli, conséquence logique de l'institutionnalisation de l'intervention sociale, est fortement critiquée. La traque des frilosités corporatistes, la dénonciation des

« trous de la protection sociale », l'annonce emblématique des « nouveaux pauvres » accompagnent un mouvement de défi vis-à-vis de ces professions. La critique est d'autant plus vive que l'aide et l'action sociales sont la pièce maîtresse du mouvement de décentralisation politico-administrative qui prend effet en 1983 et 1984. Les travailleurs sociaux ont, pour la plupart, « changé de patron ». Les élus locaux, plus sensibles sans doute aux impératifs directs du clientélisme, ne sont pas les derniers à émettre de telles accusations. Au contraire de l'administration centrale parée de l'autorité technocratique et de l'impartialité de la fonction publique, la gestion décentralisée de l'aide et de l'action sociales est plus sensible aux pressions immédiates. Le secteur social devient un « marché », où chaque groupe de pression, chaque initiative particulière, peut faire entendre sa voix. Le bénévolat, les groupements confessionnels et caritatifs font valoir leurs interventions qui viendraient combler les lacunes du système professionnel et public et réclament, en conséquence, une part de l'argent social. Cette contractualisation du champ social est d'autant plus vive que l'État lui-même, dans le cadre de la décentralisation, pour impulser de nouvelles actions, a recours au mode incitatif et contractuel (ce fut le cas de tous les nouveaux dispositifs, formation des jeunes, prévention de la délinquance, opérations Étés chauds, développement social des quartiers, etc.).

Cette nouvelle forme d'action publique projette donc les travailleurs sociaux vers le traitement du non-emploi dans une logique qui s'apparente plus en plus à celle du marché. Leurs cultures professionnelles initiales les préparent plutôt à cette évolution et contribuent, pour une part, à reformuler celle-ci par adaptation des anciennes méthodes à ce problème nouveau.

On voit alors que le rôle des intervenants est tout à fait essentiel dans la mise en œuvre des programmes de réinsertion professionnelle. Leur culture professionnelle, leurs lieux d'exercice, leur environnement idéologique, le mode d'intervention, les objectifs poursuivis, la caractérisation des problèmes sociaux traités, prendra une orientation particulière. Les professions du travail social sont désormais très présentes sur le terrain des expérimentations sociales en matière de travail et d'emploi. Mais la prééminence de cette profession conduit globalement à un infléchissement de ces procédures. Un rapport du CIMERSS décrivant des entreprises intermédiaires du sud de la France nous donne des indications sur le poids du travail social dans ces structures. Dans l'échantillon étudié par ce groupe, on note que 45 % de travailleurs sociaux sont présidents des conseils d'administration des associations gestionnaires ; 58 % de travailleurs sociaux personnes physiques sont membres de conseils ; 62 % des personnalités morales sont en provenance du secteur social, 79 % des chefs d'entreprise intermédiaires sont éducateurs, animateurs,

psychologues ou sociologues ; 30 % de l'encadrement vient de ce secteur.

Toutefois, il importe moins aujourd'hui de mesurer le poids des professions sociales dans ces expérimentations que de montrer comment les qualifications du travail social elles-mêmes conduisent à réorienter sa conception et le public concerné par le traitement social du chômage. L'abord traditionnel du monde du travail et de l'emploi par les professions sociales se faisait traditionnellement sur un mode non dominant. C'est à l'occasion du traitement du handicap, de la socialisation des jeunes des classes populaires ou de la « délinquance » des mineurs que le travail social a, dans ses missions traditionnelles, pu rencontrer les problèmes de l'emploi. Il s'agit donc de populations marquées par leur marginalisation sociale. Cette situation conduit à une ignorance relative des lois du marché. Le placement est toujours un placement « aidé », et les arguments développés auprès des employeurs sont presque toujours d'ordre social, sans référence réelle aux mécanismes de qualification et de concurrence. Ainsi, les Centres d'aide par le travail, chargés d'offrir du travail aux handicapés, ont été souvent critiqués par les éducateurs qui y travaillent. Ces entreprises de main-d'œuvre, conduites à se situer sur le marché pour écouler leurs produits et à équilibrer financièrement leurs activités, risquent de voir leur contenu social et éducatif s'amenuiser.

Cette contradiction fondamentale entre objectifs sociaux et lois du marché pèse de façon constante sur le mode d'intervention du travail social en matière d'emploi. La participation des travailleurs sociaux aux dispositifs concernant les jeunes de seize à dix huit ans (dispositif Schwartz), puis dans les multiples expérimentations sociales qui ont suivi (stages, entreprises et associations intermédiaires) est très souvent marquée de cette contradiction. La culture technique, comme l'idéologie dominante des travailleurs sociaux, les conduit souvent à privilégier la recherche d'un équilibre psycho-affectif de leur clientèle au détriment d'une intégration dans les circuits économiques et sociaux ordinaires, qui sont souvent jugés aliénants. Cette contradiction d'ordre idéologique, presque consubstantielle au travail social qui voit « dans l'atelier un moyen de rééducation », est objectivement aggravée par la tension du secteur économique et du marché du travail. À l'heure d'une recherche frénétique de productivité, l'emploi des moins qualifiés, des exclus prolongés du travail, devient presque une gageure.

Quelques travailleurs sociaux ont cependant tenté de relever ce défi dans le cadre des entreprises intermédiaires mais, pour ce faire, ils ont dû limiter l'extension de ces expériences à quelques bénéficiaires et admettre de sélectionner ceux-ci sur des critères de qualification et de rentabilité minimales. C'est précisément le

caractère purement expérimental de ce dispositif, sa faible extension au regard de son coût qui conduisent le gouvernement Chirac à mettre un terme à ce dispositif en 1986<sup>62</sup>. Enfin, l'impréparation des travailleurs sociaux à prendre en charge en tant que tels les problèmes liés à la gestion de l'emploi s'explique également par l'histoire de ces groupes professionnels.

Si, initialement dans les années 1930 et dans l'immédiat après-guerre, certains pionniers de ces professions, dans le sillage du christianisme social ou du radicalisme maçonnique, entendaient délibérément situer leur intervention sur la « question sociale » en désenclavant le problème de la pauvreté ou du handicap pour le réinsérer dans le monde du travail, très rapidement par le jeu des spécialisations professionnelles (on compte aujourd'hui jusqu'à douze professions du travail social dûment répertoriées, sans compter l'existence de quasi-travailleurs sociaux, les formateurs de jeunes par exemple), cette orientation initiale s'est affaïssée au profit de cultures techniques particulières. Hygiène, techniques éducatives, culture psychologique, case-work, activités de plein air et de loisirs, intérêt porté aux relations interindividuelles, voire psychanalyse constituent à la fois les nuances et le fonds commun de ces professions.

Le mode de recrutement a également considérablement évolué. L'accès à ces professions est souvent basé sur une stratégie individuelle des carrières techniques dans une trajectoire d'ascension sociale et de cursus scolaire limités, voire interrompu. À ce constat, confirmé par de nombreux travaux en sciences de l'éducation, dans la ligne de Pierre Bourdieu, il faudrait enfin ajouter une forte féminisation de ces professions, qui peut se révéler pratiquement hégémonique en ce qui concerne le service social. L'ensemble de ces éléments explique, pour une part, la méconnaissance, voire l'attitude de rejet, que manifestent nombre de travailleurs sociaux pour les réalités et les logiques du monde du travail et des techniques productives.

Enfin, la croissance des professions sociales, longtemps limitée, s'est manifestée sur le plan social et politique par des aspirations corporatistes et élitistes. Les assistantes sociales, en particulier, ont longtemps rêvé d'obtenir un ordre professionnel à l'image du corps médical. L'extension quantitative de ces professions (on compterait près de deux cents mille travailleurs sociaux) coïncide avec les dernières années du cycle des Trente Glorieuses dans une période où surgissent les thématiques antiproductivistes et individualistes dont les événements de mai 1968 se feront l'écho. Frappées de plein fouet par les critiques du « contrôle social » émises par le foucauldisme,

---

<sup>62</sup>J.-N. Chopart, *Entreprises et associations intermédiaires*, Direction départementale du travail et de l'emploi de Seine-Maritime, 1988.

ces professions reprendront, comme nombre de professions intermédiaires, une partie de la rhétorique soixante-huitarde, l'anti-utilitarisme, le retour aux sources, etc. À la différence du milieu psychiatrique, par exemple, où ces mouvements ont conduit à une politisation assez durable, y compris dans les élites professionnelles, le syndicalisme de gauche ou d'extrême gauche qui a pu être, durant cette période, assez virulent, particulièrement chez les éducateurs, est assez vite retombé, laissant ainsi beaucoup de ces professionnels à l'écart du débat social.

Il faut donc noter la place du travail social dans les définitions actuelles du traitement du chômage et du travail précaire. Il y joue un rôle de plus en plus déterminant, tant du point de vue du nombre des prises en charge que du point de vue des orientations de celles-ci. L'inflation soudaine d'une terminologie consacrée à l'insertion sociale et professionnelle trouve ainsi ses racines dans l'histoire du travail social. Une recherche bibliographique montrerait, en effet, que l'utilisation du terme d'insertion dans le champ social est très récente. Sans aucune signification, selon la plupart des dictionnaires, du point de vue des sciences humaines et sociales, ce terme n'était utilisé que par les sciences de la nature, pour parler de l'insertion d'un élément dans un système en mécanique, de l'insertion d'un muscle en anatomie... Il n'apparaît pour la première fois dans la littérature sociale que dans le milieu des années 1970, accompagné d'un préfixe. À cette époque, les milieux éducatifs proches du ministère de la Justice parlent de la « ré »insertion sociale des jeunes délinquants sortant de prison. L'origine philologique et son utilisation judiciaire montrent bien la dimension « mécaniste » de ce terme, lorsqu'il va être importé avec succès sur le terrain social. En effet, le mot perd son préfixe et atteint la dimension d'un dispositif national avec le traitement des jeunes en difficulté scolaire dans les années 1983-1984, porté par des travailleurs sociaux ou des quasi-travailleurs sociaux, formateurs de jeunes, dans les missions locales, etc. À partir de cette époque, on assiste à une véritable inflation de l'emploi de ce terme dans la littérature, y compris scientifique. Il est aujourd'hui consacré par la loi et devient langue d'État avec le vote du Revenu minimum d'insertion. Il peut concerner désormais l'ensemble des exclus de l'emploi statutaire.

Ces effets de mode dans la terminologie des sciences et techniques sociales révèlent à quel point l'action des groupes sociaux sur les processus d'intégration et d'identification collective est amoindrie au profit d'une « action sociale » instituée, pensant l'intégration en termes de mécanique, résultat d'une action extérieure, produit d'une régulation volontaire (il existe une Direction de l'action sociale au ministère de Solidarité, créée en novembre 1970, dont dépend précisément l'armée des travailleurs sociaux).

Ce nouveau rôle dévolu aux travailleurs sociaux, agents de l'insertion sociale et professionnelle, est vécu de façon ambiguë et contradictoire. Pour une grande majorité d'entre eux, il semble représenter une charge indue au regard des missions traditionnelles. L'injonction d'insertion commence pour ces professions par la gestion d'un revenu social, assuré par l'assistance, qui maintient de nombreux foyers français au seuil d'une pauvreté tolérable. Paradoxalement, de nombreux travailleurs sociaux ont, à partir des années 1983-1984, proposé l'automatisme de l'aide sociale et, donc, la mise en place d'une forme de revenu minimal<sup>63</sup>. En effet, les fonctions de tutelle ou de contrôle des personnes ou des ménages en difficulté qui s'exercent à l'occasion de distributions d'aides financières extra-légales ou de diverses prestations en nature leur apparaissent de plus en plus exorbitantes au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des dossiers. Cette critique s'appuie, en outre, sur le constat que les difficultés rencontrées sont de moins en moins facilement attribuables à des comportements individuels, mais clairement déterminées par les nouveaux modes de mobilisation de la main-d'œuvre.

Cette position, qui semble rejoindre objectivement les revendications des mouvements de chômeurs et de précaires pour un revenu garanti, ne saurait pourtant être analysée comme une adhésion à leur projet social. Elle repose en effet d'abord sur une critique interne à la profession de l'aggravation des conditions de travail (accroissement du rythme qui se traduit subjectivement par une transformation d'un rôle de suivi social et éducatif en une fonction de « guichet »). Elle porte également sur l'irrationalité des critères d'attribution et sur les dysfonctionnements de la sphère assistancielle.

De ce point de vue, les travailleurs sociaux vont, sans le savoir, rencontrer une préoccupation de l'État, qui cherche, devant l'inflation des budgets sociaux, à mettre en œuvre un processus de rationalisation de l'aide sociale. De nombreux départements organisent une unification des aides financières sous forme de « compléments départementaux de ressources », certains d'entre eux tentent, à partir d'« observatoires départementaux » (Cher, Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Vienne, etc.) de se doter d'une vision exhaustive des transferts financiers en matière d'assistance sociale en rassemblant et en comparant les données détenues par tous les organismes intervenant localement (Département, Caisse d'allocations familiales, Assedic, organismes caritatifs, etc.).

Enfin, cette préoccupation n'est pas étrangère au vote de la loi sur le Revenu minimum d'insertion, comme l'atteste sa dimension subsidiaire. Le préfet, le gardien de la nouvelle prestation, doit en

---

<sup>63</sup>J.-N. Chopart, « Travail social, argent, situations précaires », *Cahiers du CTNERHI*, n° 37, 1987.



effet s'assurer que ce revenu minimal n'est pas octroyé en surplus d'autres formes de revenus sociaux possibles. Cette surveillance doit être, à la lettre, des plus tatillonnes. Elle inclut bien évidemment le croisement de diverses prestations sociales possibles, mais elle porte également sur la traque des plus petits revenus. Il faudra ainsi tenter de recouvrir les pensions alimentaires impayées, mais également décompter cinquante francs pour cent mètres carrés de jardin potager... À revenu minimal, contrôle maximal ; il n'est pas sûr qu'un tel souci anime la réglementation de l'impôt sur grandes fortunes !

Le secteur de l'assistance est donc porteur d'un projet de revenu minimum. Malgré l'abri de ces thèses nouvelles derrière l'emblème de la justice sociale, ce projet est basé sur un désengagement aussi bien moral de la part des travailleurs sociaux peu enclins à devenir les gestionnaires de la crise, que financier de la part des autorités de tutelle voulant limiter les conséquences budgétaires des nouvelles formes de l'emploi. Mais ce rôle primordial accordé aux travailleurs sociaux dans l'insertion sociale et professionnelle dépasse la simple gestion financière d'un revenu social et s'étend à l'ensemble de la sphère sociale-économique. Santé, logement, vie familiale, éducation formation et vie professionnelle, les champs de compétence du travail social sont désormais multiples, comme l'attestent les circulaires d'application de la loi sur le Revenu minimum d'insertion. Certes, les dispositifs prévus associent en théorie l'ensemble des agents de la régulation étatique. Il n'en demeure pas moins que le personnel de l'assistance sociale (circonscriptions d'action sociale, centres communaux d'action sociale, clubs de prévention, d'hébergement, etc.) se trouve en première ligne face à cette nouvelle injonction.

Les premiers bilans du Revenu minimum d'insertion<sup>64</sup> laissent entrevoir que les dispositions du personnel social, comme leurs marges de manœuvre réelles, sont singulièrement limitées. Les « ratés de l'insertion », tels qu'ils sont stigmatisés dans la presse, sont, à l'évidence, à mettre au compte du volontarisme et des conceptions mécanicistes de ces nouveaux dispositifs, mais ils doivent également être rapportés au relatif désengagement du personnel social. Ainsi, le travail de « diagnostic individuel », en usage depuis de longues années dans les milieux de la formation et du placement professionnel, a-t-il été, la plupart du temps, refusé par les travailleurs sociaux et a dû être confié, sous forme contractuelle, à de nouveaux intervenants qui, en créant des « centres de bilan et de suivi social », ont non seulement créé un nouveau marché (une moyenne de deux cent cinquante francs par bénéficiaire), mais sont en passe de définir une nouvelle spécialité du travail social.

---

<sup>64</sup>Cf. le récent colloque intitulé « Le RMI a deux ans », organisé par le Credoc, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et la revue *Alternatives économiques*.

L'impression générale laissée par ces premiers bilans permettrait de conclure à une sorte de désengagement du travail social vis-à-vis du chômage et du travail précaire, si nous n'avions pu constater au cours de notre enquête que des connexions s'étaient établies entre certains travailleurs sociaux et les mouvements de chômeurs et de précaires.

### **L'implication des travailleurs sociaux dans les mouvements de chômeurs et de précaires**

En effet, dès le début des années 1980, certains travailleurs sociaux refuseront progressivement la responsabilité de la gestion du chômage et la précarité en critiquant les logiques exclusivement réparatrices que ce transfert impliquait. Des éducateurs mobilisés dans les opérations de « stagiariation » des jeunes en contestent la validité du fait de l'inefficacité de ces dispositifs en termes de stabilisation de l'emploi. Des assistantes sociales rencontrant de plus en plus de chômeurs en fin de droits contestent l'utilisation des procédures d'assistance, en particulier les allocations mensuelles et les secours d'urgence de l'Aide sociale à l'enfance pour traiter l'aval des effets du chômage. Cette mobilisation n'est certes pas massive, l'attitude générale étant, comme nous l'avons vu, plutôt un repli corporatiste qu'un engagement réel. Mais il reste que, lors des différents congrès fondateurs des mouvements de chômeurs ou de précaires, nous avons pu constater une présence non négligeable de travailleurs sociaux.

Ce fut le cas du Syndicat des chômeurs et des précaires, lors de sa première rencontre nationale à Bais en 1983, où quelques représentants de Maisons de chômeurs, se disant chômeurs eux-mêmes, se révélaient à la suite de conversations privées, soit être des travailleurs sociaux patentés engagés dans le mouvement de création des Maisons de chômeurs, soit des « quasi-travailleurs sociaux », bénévoles, jeunes ou préretraités, que nous retrouvions quelques mois plus tard dotés d'un statut d'intervenant social. Ce fut surtout le cas lors de la première assemblée du Coorace, puisque certaines associations de l'ouest et du nord de la France ne cachaient pas d'être des créations réalisées à l'initiative de groupes de travailleurs sociaux cherchant à offrir un service nouveau à leur clientèle. L'Association des chômeurs et des précaires, qui publie le journal Cash ayant positionné son intervention sur un terrain plus nettement politique, semble moins concernée par ce type d'adhésion.

Cette présence est la plupart du temps ambiguë, contradictoire, comme le sont d'ailleurs ces mouvements eux-mêmes. On a vu en effet

que mouvements hésitent, sans choisir, entre des actions de mobilisation revendicative et l'entraide entre exclus de l'emploi. C'est plus certainement ce deuxième volet qui explique la proximité d'attitude entre travailleurs sociaux et adhérents à ces mouvements. La notion d'engagement, la volonté de servir, rapprochent certains travailleurs sociaux bénévoles qui gèrent les premières Maisons de chômeurs ou les premières associations de placement, même s'il n'est pas exclu que certains d'entre eux aient pu adhérer à ces mouvements pour des raisons politiques.

De nombreux travailleurs sociaux, rencontrés en ces occasions, nous ont en effet décrit leur dépendance aux structures de services mises place par ces mouvements, tant ils se trouvaient démunis au regard de la législation sociale pour résoudre certains cas sociaux. Les Maisons de chômeurs, les associations de placement, constituaient pour eux une réelle alternative dans un dispositif d'assistance sociale dépassé. C'est dans cette mesure et, donc, dans le cadre d'une déontologie professionnelle, que l'on devait lire leur adhésion militante.

En effet, les outils et les textes réglementaires du travail social, basés essentiellement sur une politique familiale, excluent pratiquement de fait tout demandeur n'ayant pas un statut au regard de la famille (soit en fonction de son âge, soit du fait de ses charges). Les adultes isolés (s'ils ne sont pas clochards ou handicapés) ne peuvent la plupart du temps prétendre aux aides extralégales gérées par les services sociaux. Les règlements de l'aide sociale étaient même parfois franchement plus explicites. Certains départements obligeaient ainsi les travailleurs sociaux, il y a encore peu de temps, à faire l'impasse sur le chômage. Dans le calcul des ressources, le fameux quotient familial, les textes recommandaient, sans rire, de décompter l'existence du père lorsqu'il n'était pas le bon pourvoyeur attendu du fait de son inactivité professionnelle... Dans ces conditions, on comprend que ces premières associations aient pu servir de recours ultime à des travailleurs sociaux confrontés de plus en plus fréquemment à des situations d'isolement et de précarisation par l'emploi insolubles.

La mise en place du Revenu minimum d'insertion a, par ailleurs, confirmé cet état de fait. Les statistiques de l'assistance sociale ont permis, avant le vote de la loi, d'établir des prévisions sur le nombre et sur le profil des futurs allocataires. L'expression du désarroi des technocrates de l'assistance sociale devant le déni scientifique que leur a opposé le nombre et le profil sociologique des demandeurs de RMI serait pathétique si l'on pouvait oublier de constater que leurs erreurs sont le fruit de leurs propres stratégies. En segmentant et en catégorisant l'exclusion par classes d'âge, par risques sociaux, par filières administratives, la prévision reflétait

l'image des prises en charge étatiques, et non la réalité des pratiques sociales de précarité. L'intérêt pour ces associations est donc souvent le fait de travailleurs sociaux n'acceptant pas les limites du carcan administratif et recherchant de nouveaux moyens pour soulager les demandes d'aides qui leur sont adressées. Mais cet intérêt a pu s'officialiser lorsque les associations jouissaient d'une reconnaissance locale. Ainsi l'expérience de Lisieux, et sa Bourse d'aide aux chômeurs, préfigurant les associations intermédiaires, qui fut soutenue par le milieu patronal local et les mairies de cette agglomération. Cette expérimentation sociale a permis un renforcement du contrôle local de l'assistance puisque le Centre communal d'action sociale exigeait des demandeurs d'aide une inscription et une attestation de pointage régulier à cette « agence de l'emploi du pauvre » pour continuer à recevoir les subsides de l'aide sociale.

Enfin, la présence significative de travailleurs sociaux dans ces associations est représentative des ambiguïtés qu'entretient l'Etat dans ses rapports avec les initiatives de la société civile. Ainsi nous avons pu constater de curieux échanges de statuts entre militants du mouvement et travailleurs sociaux. Certains d'entre eux, en quête d'emploi, étaient responsables-militants de ces structures associatives et œuvraient ardemment à leur reconnaissance, à leur financement, et, donc, à la création de postes de permanents... À l'inverse, nous avons pu observer que de jeunes chômeurs engagés dans ces associations, sous la forme d'un TUC, par exemple, suivaient peu après une formation de travail social pour rejoindre ainsi le rang des professionnels.

La loi de 1901 a permis aux citoyens de se regrouper pour promouvoir leurs initiatives. En contrepartie, leur seul devoir est de se soumettre aux contrôles prévus par la loi. Mais le véritable contrôle exercé par l'État sur ces initiatives est en fait réalisé par l'attribution de subventions publiques. Le monde associatif est, dans bien des cas, devenu par ce biais une excroissance de l'appareil d'État. C'est en particulier le cas dans les secteurs du travail social où l'interpénétration des initiatives associatives et des financements de services publics est flagrante. La dérive gestionnaire de la vie associative est désormais inscrite dans les mœurs. La recherche, au-delà d'une simple déclaration, d'une reconnaissance par l'État ; la « logique de la subvention » constitue une sorte d'autocontrôle du fait associatif en même temps qu'un marché d'emplois semi-publics. Les travailleurs sociaux (professionnels ou bénévoles) en ont une longue pratique et ont pu réduire, çà et là, les motivations originelles de ces initiatives associatives basées sur la protestation et la lutte sociale, pour les transformer en structures de gestion du social...

Cette interpénétration a ainsi été favorisée par la reconnaissance

officielle de certaines fonctions remplies par le mouvement. La législation et le soutien financier accordé par le ministre Seguin aux activités de placement avec la création du statut des associations intermédiaires en 1986 ont constitué plutôt un nouveau marché pour le travail social qu'une chance objective de développement pour le mouvement revendicatif des chômeurs et des précaires. De nombreuses équipes de travailleurs sociaux se sont emparées cette nouvelle possibilité légale pour créer des associations intermédiaires dans le seul but de remédier à des difficultés individuelles, sans savoir, ni même imaginer que ces nouvelles dispositions étaient, en fait, le fruit d'une pression sociale d'une partie des mouvements de chômeurs et de précaires. Publiées au Journal officiel, objets de recommandations des administrations, les associations intermédiaires leur apparaissent, aujourd'hui, comme un des éléments de l'arsenal officiel contre la pauvreté. A partir d'une tentative de régulation du marché de l'emploi sur des bases « ouvrières » (quelles que soient les contradictions internes au mouvement évoquées ci-dessus), la prise en charge du placement par des associations de travail social ou des organismes caritatifs aboutit à une fonctionnalisation des procédures, un véritable travail de régulation du marché des emplois précaires et déqualifiés. Cette prise en charge risque de masquer durablement les enjeux sociaux qui étaient sous-jacents à ces revendications.

Ce constat est si vrai que le Coorace, dont les positions initiales penchaient très fortement en faveur de thèses régulatrices, a peu à peu évolué pour manifester un engagement contre cette tendance, en prenant plus fermement parti pour l'autogestion de ces fonctions sociales nouvelles et pour leur lien avec la mise en place d'un revenu minimum. Cette « OPA » réalisée par le travail social sur les associations intermédiaires n'a pas manqué d'être stigmatisée par le Syndicat des chômeurs et des précaires. Le mensuel *Partage*, attaché au modèle syndical, a toujours opposé un veto à ces fonctions régulatrices, critiquant fortement le rôle des associations intermédiaires dans l'émergence d'une « nouvelle domesticité ».

On voit donc que ces mouvements croisés sont ambigus et contradictoires. Porteurs de fonctions très proches, une fraction des travailleurs sociaux engagés dans la lutte contre la pauvreté, et les mouvements de chômeurs engagés pour leur part dans une lutte sociale pour le partage des richesses, s'interpénètrent à condition que l'identité des uns ou des autres (la professionnalisation d'un côté, l'engagement militant de l'autre) ne soit pas niée par un trop fort décentrement. Ce débat a d'ailleurs pris une ampleur considérable dans le cas de certaines associations intermédiaires dont l'un des « marchés porteurs » est l'aide à domicile aux personnes âgées. Alors que cette activité était en train de se structurer, avec diplôme et statut professionnel, l'offre d'emploi précaire gérée par ces associations entre en collision avec cette logique corporatiste du

travail social.

On voit, dès lors, l'intrication profonde d'une partie du mouvement des chômeurs avec le travail social. Cette superposition d'attitudes et d'activités, de positions sociales ne renvoie pas uniquement aux buts des mouvements de chômeurs et de précaires (revendication ou régulation sociale). Bien sûr, cette forte présence alerte sur les finalités objectives de ces observations régulant plutôt que dénonçant l'absence de reconnaissance économique du travail précaire. Cependant, l'appréciation qui peut être portée sur ce mouvement social naissant ne saurait s'établir sur le seul statut des participants. La présence ou l'absence travailleurs sociaux au sein de ces formations sociales n'est pas ce qui permettrait de qualifier ou de déqualifier ces initiatives. Seules les fonctions objectives remplies et leur tendance à révéler ou à masquer la dualité sociale doivent être prises en compte. Comme nous l'avons déjà vu, la plupart des analyses épousent le sens commun qui voudrait que chômage et travail précaire, une fois dans les rets de l'assistance sociale, même lorsqu'elle se pare des habits de l'insertion, soient condamnés à des procédures de relégation, classés définitivement dans la sphère de la pauvreté. L'intervention des professionnels du social ne jouerait pas peu dans ce processus.

Une telle analyse repose sur deux réquisits. D'une part, ces nouvelles formes d'emploi ne sont que résiduelles et transitoires. Chômeurs et précaires, oubliés momentanés de la croissance, ne constituent qu'un solde historique qu'il faut bien soulager en l'attente d'un retour à des formes de partage social mieux régulées. D'autre part, la fonction sociale de l'assistance est inchangée, une sorte d'appareil d'État, constitué de gardiens de la loi. Par délégation, les travailleurs sociaux régulent et fixent en même temps les limites entre une société intégrative où le lien social vient spontanément du partage de la richesse et une société stigmatisée, sans ressources apparentes, où le lien social doit être l'objet d'interventions volontaires et répétées.

On aura compris que nous n'adhérons ni à l'une ni à l'autre de ces thèses. Du même coup, les relations réelles entre travail social et précarité doivent être réexaminées. La structuration des professions sociales connaît depuis quelques années de profondes mutations qui remettent en question le statut qui leur est habituellement conféré. Le travail social est soumis aux mêmes tendances dérégulatrices que le marché de l'emploi global.

## **Vers une précarisation du travail social ?**

La légitimité du travail social a longtemps dépendu de positions nobiliaires reconnues par tous les partenaires. Les assistantes sociales, souvent recrutées dans les couches favorisées de la population, souvent alliées de façon formelle ou informelle au milieu médical, continuaient de porter la figure emblématique de la « visiteuse familiale » du xix<sup>e</sup> siècle, de la dame de charité. Les éducateurs de l'enfance inadaptée n'avaient pas de telles garanties sociales, mais les établissements dans lesquels ils œuvraient étaient très souvent dirigés par la grande bourgeoisie philanthropique et hygiéniste, qui en garantissait le maintien et le développement.

L'augmentation du nombre de ces professionnels, et donc une évolution sensible de leur recrutement, la part de plus en plus faible de l'initiative privée dans le domaine assistanciel, la structuration des professions, qui se sont dotées de règles (diplômes initiaux et supérieurs, conventions collectives), a peu à peu contribué à définir une nouvelle forme de légitimité interne, moins dépendante de ces alliances de classe, mais, du même coup, plus fragile. Reposant sur une technicisation de l'intervention sur et l'affirmation de déontologies professionnelles, cette autonomie ne devait en fait sa force qu'au soutien massif de l'État. Le point culminant de cette phase peut être daté des années 1975, avec le programme de Nouvelle Société, de Chaban-Delmas, la nomination à la Direction de l'action sociale de René Lenoir, et la mise au point d'un programme d'État visant à l'unification et à la rationalisation de la formation professionnelle des travailleurs sociaux. Ce soutien massif de l'État s'est poursuivi jusqu'en 1981, avec les quelques mois d'exercice du ministre Questiaux. Mais la défiance « atavique » de la majorité des forces de gauche, pour tout ce qui concerne le secteur assistanciel (les réserves traditionnelles du mouvement ouvrier face à la protection sociale étaient encore plus profondes à l'égard de l'assistance associée au patronage qui signifiaient l'injustice sociale), alliée aux logiques économiques d'un désengagement progressif de l'État et, surtout, des transformations de son mode d'intervention, a considérablement affaibli ce secteur professionnel.

La déqualification, la contractualisation, et même la précarisation (certes encore marginale) sont les signes de cet affaiblissement. Comme dans bien d'autres secteurs, les garanties professionnelles acquises dans la phase d'expansion sont vécues comme autant de rigidités, dès lors que les budgets sociaux s'amenuisent et que le secteur assistanciel se restructure en un « quasi-marché ». La tendance des établissements et services est donc de recruter de plus en plus fréquemment, sur la base de contrats de travail plus fragiles, un personnel moins qualifié et moins coûteux. L'État lui-même montre l'exemple en « brouillant » les qualifications traditionnelles et en

contractualisant une plus grande partie de son personnel (il embauche des animateurs sociaux pour gérer des municipalités mais, à l'inverse, embauche des diplômés d'écoles de commerce pour gérer le RMI).

La commande publique, à quelque échelon qu'elle se situe, a réduit l'ampleur, la durée et les garanties de ses missions, alors que, dans le même temps, une part de plus en plus importante de l'activité assistancielle est soumise aux lois du marché par des procédures d'appel d'offres et de contractualisation. La réduction des budgets sanitaires et sociaux conduit à reformulation des circuits de financement. Toute proportions gardées, la nouvelle forme d'intervention étatique prônée par Raymond Barre (« de l'aide à la pierre à l'aide à la personne ») touche également le secteur assistanciel. Cette formule permet en effet de « fluidifier » un marché en réduisant la part des commandes publiques et, surtout, de réduire de façon indolore la part des dépenses socialisées en reportant progressivement une part du coût de ces services sur les usagers. Les dépenses d'hospitalisation sont réduites au profit des financements individualisés de l'aide à domicile ; les équipements d'accueil de la petite enfance sont moins privilégiés que les prestations pour assistanat maternel, etc.

Cette « marchandisation » du secteur sanitaire et social n'est pas toujours mal vécue par les populations bénéficiaires, qui peuvent y voir la possibilité d'un meilleur contrôle sur le service rendu, au contraire d'un service public qui pouvait plus facilement imposer ses normes de fonctionnement. Même les secteurs les plus « solides » du système public d'assistance ne sont plus tout à fait à l'abri de ces formes de privatisation. Un regard attentif permet de constater certains indices, sans doute prémonitoires, de profondes mutations.

L'écrivain public, sous forme individuelle ou associative, remplit, en certains lieux, une part du rôle des assistantes sociales qui se sont interdit, par déontologie, de rentabiliser leurs activités. On rencontre quelques exemples d'offres d'emploi d'« éducateur spécialisé à domicile », de la part de parents prévenus contre les formes collectives de la prise en charge de la santé mentale ou du handicap. C'est sans doute dans le secteur culturel que ces évolutions sont le plus sensibles. Que l'on songe, en effet, à l'importance primordiale accordée aux équipements socio-culturels, financés par l'État il y a une vingtaine d'années, au regard du développement actuel des « nouvelles industries culturelles », un des secteurs privilégiés pour les nouvelles formes d'emploi précaire.

La rencontre du travail social avec le travail précaire ne se fait donc pas exclusivement sous le signe du contrôle social, de l'assistance et de la régulation. On peut faire l'hypothèse d'une tendance à une certaine homogénéisation des formes d'intervention du travail social et des formes de vie de la nouvelle « clientèle » que



constitue, pour eux, chômeurs et travailleurs précaires. La privatisation progressive des services de proximité et de la gestion des solidarités locales, le renvoi à la sphère privée de l'entraide, des soins sanitaires, des consommations culturelles annoncent tous une certaine forme de dérégulation des professions sociales. Lorsque les associations de chômeurs et de précaires se fixent pour objectif l'auto-organisation productive d'une partie de ces mêmes secteurs, elles accélèrent ce processus et permettent de prévoir une intrication de plus en plus accentuée de ces deux formes d'intervention sociale. Un tel modèle n'a rien d'improbable, il fonctionne massivement aux États-Unis, par exemple.

L'injonction d'insertion sociale et professionnelle adressée au travail social peut donc s'analyser de deux façons radicalement opposées. Soit le travail social, en régulant le marché du travail précaire, devient le nouveau maître-d'œuvre. Il y ajuste les qualifications, assure la fluidité et la meilleure flexibilité possible et conserve, de fait, les garanties de son statut et de ses privilèges. Soit, tout au contraire, il subit progressivement, mais de plus en plus nettement, les mêmes contraintes que sa « clientèle » et peut, dès lors, devenir un actif dans les mutations sociales en cours. Cette alternative est surdéterminée par l'importance que l'on accorde à l'intervention politique et sociale, d'une part, et au marché, d'autre part, dans les mécanismes de régulation sociale. Ces deux formes de régulation coexistent, et le pronostic porté sur les nouvelles formes de mobilisation au travail, leur caractère résiduel ou tout au contraire leur caractère central, devient de ce fait décisif.

On a vu, dans la précédente partie, les difficultés et les contradictions auxquelles le mouvement des chômeurs et des précaires est confronté pour trouver le chemin d'une expression autonome. Il est très difficile de porter un pronostic sur le rôle et le statut qu'adopteront les travailleurs sociaux partenaires de la précarité face cette nouvelle problématique sociale. Nous constatons certes, depuis le début des années 1970, quelques tentatives d'alliances des professionnels du social avec les populations en difficulté : les tentatives de « travail social communautaire », l'importation de postures développementistes, la ligne de l'école de Paulo Freire, la cogestion du social avec le développement de coopératives ou de régies de quartier. Mais on ne peut que constater les limites quantitatives qui sont, pour la plupart, restées expérimentales et, au mieux, emblématiques comme dans le fameux quartier de l'Alma-Gare.

La position des travailleurs sociaux face au revenu garanti, point central des luttes des chômeurs et des précaires, dépend moins, à notre avis, d'un engagement volontariste basé sur une posture morale politique, tel qu'il ressortait de ces tentatives, que de leur

fragilisation professionnelle et statutaire. Si l'on veut chercher des indices de ces évolutions, on tient, en observant positions et discours des travailleurs sociaux sur le Revenu minimum d'insertion, les deux pendants de l'alternative. Lors du colloque marquant le deuxième anniversaire de la loi, une sorte d'unanimité a rassemblé hommes politiques, technocrates de l'assistance et travailleurs sociaux pour flétrir le manque de « souplesse » du dispositif. La gestion bureaucratique de la prestation empêcherait la « libre » circulation des RMIstes entre périodes d'emploi (saisonnier, temporaire) et périodes d'inactivité justiciables du RMI.

Ce discours, massif chez les travailleurs sociaux venus nombreux à ce colloque, montre que beaucoup d'entre eux ne répugnent guère à endosser l'habit de « contremaître du social » (les critiques portent moins sur le caractère « minimal » de la loi que sur sa fonctionnalité). Inversement, la mise en place du RMI constitue pour beaucoup de travailleurs sociaux un véritable déni dans leur fonction traditionnelle. Jusqu'à la mise en place de cette loi, la plupart des travailleurs sociaux ont toujours fonctionné « à la délégation », le travailleur social étant positionné comme médiateur entre la société et l'assisté. La parole du travailleur social était garante des engagements de la société vis-à-vis du pauvre, comme elle était également garante de la « conduite » du pauvre vis-à-vis de la société.

Nous nous accorderons ici un détour pour décrire l'importance essentielle, à leurs yeux, de cette fonction. Ce rôle de médiateur, cette fonction singulière, éminemment importante pour le travailleur social, n'a jamais été mieux mis en lumière que par l'opposition catégorique des travailleurs sociaux à tous dispositifs risquant de dévoiler cet obscur travail d'intermédiaire. Les tentatives technocratiques d'une approche systématique de la pauvreté, grâce aux techniques de la science sociale (fichages, statistiques, modèles informatiques, etc.) ont, de tout temps, constitué un « enfer » pour les travailleurs sociaux. Lors de la première diffusion de modèles statistiques (les projets Audass et Gamin) inventés par la technocratie assistancielle, le pouvoir d'État n'a rien pu contre l'opposition radicale des travailleurs sociaux dont dépendait la mise en place de ce nouveau mode de gestion des populations. Cet échec, suivi de nombreux autres, a mesuré que la rationalisation de l'assistance devient un objectif primordial du pouvoir, est unanimement attribué tant par la technocratie que par les pouvoirs politiques à la « paresse » ou au manque de « technicité professionnelle » des travailleurs sociaux. Leur déontologie serait un abri facile pour masquer faiblesse, inefficacité...

On peut plus certainement croire que cette opposition radicale de corps professionnels, peu habitués par ailleurs à s'opposer la norme

sociale, trouve son fondement dans des motivations plus pressantes et plus fondamentales que ne le laisse supposer l'appel à la déontologie professionnelle. On conçoit en effet aisément que la tentation « panoptique » du pouvoir, permise par les procédures statistiques modernes, vise sans doute l'autonomie de l'assisté<sup>v</sup>, mais bouleverse surtout la fonction du médiateur, centrale dans la légitimité du travailleur social ; de tels dispositions réduiraient les travailleurs sociaux au rôle d'« interprètes des pauvres » et à la fonction de « gardiens de l'asile social ».

Sous les coups de boutoir de la crise qui annoncent une fragilisation des professions sociales, cette opposition radicale s'est lentement affaïssée. De nombreux travailleurs sociaux ont, du bout des lèvres, accepté de collaborer à des expériences d'observations systématiques à buts scientifique ou administratif. Tout se passe comme si la loi sur le RMI avait saisi cet affaiblissement pour confisquer définitivement la délégation symbolique autrefois octroyée. Le dispositif prévoit en effet que le rôle du travailleur social soit désormais réduit à l'identification, à la rédaction d'un protocole, à l'application de consignes pour l'encadrement social de sa clientèle ; la délégation médiatrice lui a été, symboliquement, retirée. C'est une Commission locale d'insertion, où siègent indistinctement élus, partenaires administratifs, associatifs ou même économiques, qui authentifie l'accord d'insertion et autorise, du même coup, le versement de la prestation. Ravalé au rang d'intermédiaire, déqualifié dans son travail (la loi dit bien qu'un dossier de RMiste peut être indifféremment rédigé par une simple dactylo d'un Centre communal d'action sociale, un éducateur, un bénévole ou une assistante sociale), le travailleur social perd, à l'intérieur de ce nouveau dispositif, au moins d'un point de vue symbolique, sinon dans les faits, le bénéfice de la délégation sociale.

Cette disqualification a pour effet, on l'a vu, un désengagement massif des travailleurs sociaux, qui se replient sur leurs clientèles et leurs procédures habituelles (cette stratégie, pour suicidaire qu'elle soit, est possible, le travail d'assistance ne manquant pas !), mais elle a eu pour effet également, dans un certain nombre de cas, de subvertir la fonction médiatrice du travail social. Constatant l'effondrement de leur pouvoir, certains d'entre eux n'ont alors pas hésité à rendre aux pauvres la parole que l'État venait de leur confisquer. Ainsi, les colloques sur le RMI se sont quelquefois constitués en plates-formes d'expériences locales d'associations de RMistes, suscitées par certains travailleurs sociaux, désormais réduits à la fonction muette de l'exécutant.

Ce retournement est-il prémonitoire ? Le sujet est sans doute suffisamment sensible pour qu'il ait été évoqué dans les plus hautes

sphères de l'État. Auditionné par la Commission nationale d'évaluation du Revenu minimum d'insertion, le ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale a dû prendre parti publiquement contre les préfets qui interdisaient aux associations de RMIstes de siéger dans les Commissions locales d'insertion et s'engager à diffuser une circulaire protégeant la « citoyenneté » des bénéficiaires. On voit que les enjeux politiques, économiques et sociaux portés par les chômeurs et les travailleurs précaires, loin de se diluer dans un contexte d'assistance, pourraient donner lieu à un réel débat de société. Les travailleurs sociaux occupent à ce sujet une place qui peut se révéler décisive.

Au début des années 1980, deux des auteurs du présent rapport<sup>65</sup> posaient l'hypothèse d'une possible émergence du travailleur social comme nouvel acteur institutionnel central de la régulation du rapport salarial qui se met aujourd'hui progressivement en place. À la place de l'ouvrier professionnel qui a géré pendant cinquante ans l'ancien rapport fordien interne à l'entreprise, le travailleur social, par sa situation médiane par rapport aux sphères de la production et de la reproduction dont la nouvelle production sociale nie précisément l'ancienne dichotomie, semble représenter une figure type du gestionnaire du nouveau rapport capital/travail. Né des premières manifestations en faveur du salaire social, mobile et polyvalent sur le bassin d'emploi, il possède la qualification nécessaire, celle qui manque justement totalement aux syndicalistes classiques. Tout ce chapitre montre combien cette mutation sera lente et difficile tant les niches corporatistes héritées du fordisme sont cristallisées. On reste néanmoins étonné du manque de prospective de cette profession face à une mutation qui lui offre l'occasion de sortir pourtant du ghetto assistanciel qu'elle a toujours dénoncé.

### **Organisations caritatives et groupes confessionnels**

Ces organismes constituent le deuxième acteur « externe » du débat social provoqué par le chômage et le travail précaire dans les années 1980. Leur importance, qui peut paraître moins grande aujourd'hui, a été décisive lors de la médiatisation de la pauvreté et de la précarité.

Renouvelant à presque trente ans d'intervalle la campagne de l'hiver 1954, l'abbé Pierre part en guerre au cours d'un hiver rigoureux contre la nouvelle pauvreté. Les nouveaux moyens de communication, et en particulier la télévision, dont on a vu qu'ils

---

<sup>65</sup>T. Baudouin et M. Collin, *Le Contournement des forteresses ouvrières*, Méridiens-Klincksieck, 1983.

furent décisifs pour l'existence d'un mouvement de chômeurs et de précaires, ne le furent pas moins dans la montée des organisations de solidarité non gouvernementales sur le thème de la pauvreté. Des spécialistes furent mobilisés, et c'est sans doute la campagne de Coluche et ses Restos du cœur qui en marqueront l'apogée.

Cette médiatisation soudaine a deux conséquences importantes. Sous le prétexte fort avouable d'un appel public à la solidarité, ces campagnes conduisent à une mobilisation de l'opinion publique sur les effets paroxystiques de la crise de l'emploi, et non sur les effets les plus massifs, la précarisation et l'inégalité dans le partage des richesses. La nécessité d'emporter l'adhésion, qui conduit à l'utilisation systématique de l'exemplarité. La faim, le froid, la mort, la misère, objets dignes de toutes les commisérations, masquent trop bien la misère ordinaire de millions de Français qui vivent au jour le jour la précarisation. En « ne promettant pas le grand soir », mais en offrant « juste à manger et à boire », les Restos du cœur imposent à grand bruit l'irrémediabilité de cette inégalité sociale en proposant la seule remédiation aux plus démunis. La désignation des plus malheureux masque l'étendue du malheur. Cette posture, moralement et donc publiquement inattaquable, a un deuxième effet immédiat, la dénégation des instances publiques dans le traitement de la pauvreté. L'héroïsme du bénévolat met le politique dans une sorte de crise schizoïde. Son système bureaucratique ne saurait jamais soulever un tel enthousiasme, il se doit donc de s'effacer devant les « montagnes soulevées » par de tels mouvements. Ces organisations vont donc s'appliquer à démontrer qu'elles remplissent une fonction essentielle abandonnée par l'État du fait des carences de son système d'action sociale.

Depuis de longues années, le mouvement ATD Quart-Monde tente de soulager, mais également de démontrer la spécificité de ce quatrième monde, celui de l'exclusion sociale. Des universitaires sont mis à contribution pour tenter de prouver l'existence, l'homogénéité, les spécificités sociales et culturelles du peuple des pauvres et des exclus<sup>vi</sup>. Le sociologue Labbens illustre ce propos en montrant le développement de génération en génération, la reproduction séparée, à côté de la société « normale » du groupe des exclus, sorte de « hurons » de la société moderne ; dans la lignée de la foi chrétienne, ils constituent l'occasion d'une rédemption individuelle et collective.

Le Secours catholique publie également une première étude de sa « clientèle » réalisée en Seine-Maritime. Le parti est, ici, différent puisque les chiffres publiés montrent tout au contraire l'extension progressive de la pauvreté à de nouvelles couches de la population, comme de nombreux jeunes, par exemple, totalement démunis et ignorés des services officiels de l'assistance.

L'Armée du salut et la Compagnie d'Emmaüs offrent des dispositifs d'accueil pour les plus isolés. La première fonde son action sur ses capacités financières et œuvre à des parcours de réintégration. La seconde, basée sur l'esprit communautaire, œuvre et se maintient aux marges de la société, en captant les richesses enfouies dans les déchets la société industrielle.

Le Secours Populaire, organisant la solidarité ouvrière, semble démuné dans cette offensive médiatique qui, précisément, sépare le pauvre du travailleur.

Enfin, la Croix-Rouge, dont le champ d'intervention traditionnel est plutôt le sanitaire, occupe une place particulière. C'est la seule organisation qui ait des liens conventionnels avec l'État, qui lui a délégué dans de nombreux départements une part de la gestion de l'aide sociale. Elle emploie donc des assistantes sociales et participe de plain pied aux dispositifs publics tout en fondant également son action sur la générosité des donateurs.

Quelles que soient leurs stratégies, qui s'établissent en fonction de leurs références idéologiques, de leurs modes habituels de fonctionnement, de leurs traditions locales, les organisations non gouvernementales vont rapidement apparaître comme « experts » et partenaires indispensables l'État dans la lutte contre la pauvreté (rappelons que le père Wresinski fut chargé d'un rapport sur la pauvreté et la précarité au Conseil économique et social et que ce rapport fut une pièce essentielle dans le débat sur le RMI). Ainsi, les campagnes précarité-pauvreté, réitérées chaque année depuis janvier 1983, fonctionnent sur la base d'une dotation globale à la disposition des préfets, qui gèrent cette enveloppe avec un « pool » de spécialistes de la pauvreté. Une partie de ces crédits est directement attribuée aux organisations intervenantes pour leurs propres actions. Aux dires même de témoins, les séances de répartition donnent parfois lieu à des débats tumultueux, chaque organisation, publique ou privée, tentant de démontrer son rôle, ses capacités et sa légitimité à capter l'argent public. Une autre partie de ces crédits permet de servir des allocations exceptionnelles. La commission composée de représentants des organisations les accorde sur la présentation de dossiers établis par des travailleurs sociaux.

Localement, on a pu observer à ce propos de profondes divergences de vues entre les professionnels du travail social et les bénévoles chargés de gérer ces aides. L'attitude caritative, le discours sur la dignité du pauvre, mais aussi une très longue tradition de méfiance vis-à-vis de l'assistance publique et de l'obligation, ont conduit à présenter ces aides comme des « prêts » remboursables. Les taux de recouvrement sont évidemment très faibles, guère plus de 5 %, et aucune sanction n'est prise en cas de non-remboursement. Mais de nombreux travailleurs sociaux se sont élevés contre cette pratique.

Selon eux, les quelques familles qui tentaient difficilement de rembourser ces sommes payaient bien cher la bonne conscience des notables du cœur.

Fondées, d'une part, sur une forme de clientélisme direct (les quelques observations statistiques que nous avons déjà mentionnées<sup>66</sup> semblent confirmer le caractère « captif » des clientèles respectives de l'aide publique et de l'aide privée) et, d'autre part, sur une défiance, voire une attitude de déni, pour l'action sociale de l'État et l'assistance publique, ces organisations tentent de capter l'argent social pour des actions d'exception fondées sur l'attitude caritative. La topique rédemptrice qui veut que, par la liberté de son geste, le nanti sauve son âme de chrétien ou, aujourd'hui, de citoyen solidaire, n'est donc pas totalement morte.

Cette attitude fondamentaliste éloigne bien évidemment les organisations caritatives des mouvements de chômeurs et de précaires. Bien qu'œuvrant sur le même terrain, utilisant souvent le même arsenal (participations concomitantes des Maisons de chômeurs et des œuvres caritatives aux Restos du cœur et aux banques alimentaires, offres de services identiques : vestiaires, bons alimentaires, hébergements temporaires, etc.), elles s'opposent radicalement aux initiatives promues par les différents mouvements de chômeurs, fondées sur une revendication de droit social.

Les organisations de solidarité non gouvernementales ont été responsables et déterminantes, par la mobilisation médiatique qu'elles ont su provoquer, de la place occupée par l'extrême pauvreté dans le débat sur les inégalités sociales. Ce faisant, ces organisations ont contradictoirement contribué à provoquer la mise en place d'un nouveau « droit » des pauvres à travers la loi sur le RMI.

Ce retour du traitement de la pauvreté dans le giron étatique est regardé avec méfiance par ces organismes. Beaucoup d'entre eux fondent leurs critiques sur la non-automaticité du « lien social » ; l'insertion sociale et professionnelle, nouveau droit des pauvres, ne saurait exister sans l'engagement des nantis à l'assurer. Cette évolution est le strict pendant de la période précédente. Pas plus que l'appel à la solidarité individuelle pour les plus démunis n'était, du point de vue moral critiquable, pas plus l'engagement de l'État à assurer un revenu minimal pour tous ne saurait être condamné. Pour réassurer ses propres bases, le mouvement caritatif est donc amené à insister sur le « devoir » d'insertion, terrain sur lequel il sait que l'engagement social est décisif.

Mais, au-delà, dans la pratique quotidienne, l'affirmation du droit reste problématique pour certaines de ces organisations. Nous connaissons, ainsi, des centres d'hébergement, des communautés qui

---

<sup>66</sup>Michel Tachon, « Observatoire départemental de l'aide sociale dans le Cher », Areps.

dissuadent leur clientèle de réclamer le RMI sous la menace, à peine voilée, d'un risque d'expulsion. Une telle dénégation du droit nouveau est, bien sûr, expliqué par les risques de rupture qu'introduit le revenu social garanti dans le parcours cahotique d'intégration sociale. On saurait citer quelques discours sur les alliances objectives entre Gwen-Ru ou Préfontaines et le RMI.

Plus fondamentalement, la remise en question de la dépendance du pauvre par le droit social nouveau est inconsciemment, mais foncièrement inacceptable pour cette forme de communautarisme. Le droit du pauvre ne se conçoit que dans l'engagement social et communautaire, ce n'est pas le droit du citoyen. Cette résistance signale un retour de l'État sur la question. Après le fort décentrement qu'ont réussi à provoquer les organisations non gouvernementales sur le thème de la solidarité et de la grande pauvreté, les tentations d'abandon par l'État de ses propres prérogatives, un nouveau discours républicain s'instaure sur l'exclusion et la pauvreté. Le portefeuille ministériel obtenu dans le gouvernement Rocard par l'un des chantres de la solidarité non gouvernementale doit sans doute être lu en ce sens. On peut en effet s'interroger : qui est l'otage dans cette alliance contre nature ?

Quoi qu'il en soit, cet épisode a fortement contribué à décentrer le débat social vers la question de la grande pauvreté en masquant les logiques économiques et sociales sous-jacentes. L'engagement religieux est, on le sait, fréquemment à la source de ces organismes caritatifs. De nombreux notables chrétiens y occupent les postes de responsabilité. On pourrait donc dire que les Églises ont joué un rôle quelque peu réactionnaire dans cette évolution du conflit social si, dans le même moment, un débat interne ne les avait traversées. Ce débat se traduit par d'autres initiatives qui ont opté pour une toute autre attitude. Ce n'est donc pas tant les organisations caritatives que certains mouvements confessionnels qui ont puissamment contribué aux initiatives des chômeurs et des précaires. Ces dernières y ont trouvé l'essentiel de leurs moyens et de leurs logistiques.

### **Milieus chrétiens et mouvement des chômeurs**

L'appel de Maurice Pagat a été particulièrement ressenti dans les milieux catholiques. Cette grande proximité n'est, bien sûr, pas démontrable, mais elle est consacrée par de nombreux indices de vente du mensuel *Partage* dans les paroisses, témoignages de religieux et religieuses dans ses colonnes, don par une grande famille catholique de l'ouest de la France au mouvement de Maurice Pagat d'une propriété devenue le lieu de l'activité du mouvement (Centre d'expérimentation



sociale de Bais : accueil de chômeurs, centre de formation, congrès annuels et rencontres européennes). Ce premier foyer vient très récemment d'être doublé d'un nouveau domaine, ferme expérimentale située aux confins de la Mayenne, confirmant les complicités de ce mouvement avec le catholicisme social, toujours très vivant en ces lieux.

Le Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs constitue également un soutien actif en aidant à la publication du mensuel *Partage*, diffusé largement en direction des milieux pouvant avoir une influence sur le débat social (intellectuels, milieux politiques, etc.). On doit signaler l'influence désormais acquise de cette publication, seul organe largement diffusé sur les questions du chômage et de la précarité, avec le journal *Cash*, dont la diffusion dépend, elle, d'une base militante. Le mensuel fait désormais référence, y compris au sein des milieux scientifiques, qui diffusent ou y reproduisent des articles d'analyse économique-sociologique. On ne peut d'ailleurs éviter de s'interroger sur le fait qu'aucune revue scientifique sur le travail et l'emploi n'ait su constituer une telle plate-forme d'actualité pour le débat social.

Ces groupements confessionnels ont également largement contribué à l'organisation par le Syndicat des chômeurs d'« États généraux du chômage et de l'emploi » en mars 1988 et en avril 1990. Ce soutien important, mais peu apparent, bien qu'il ait été officialisé par l'entrée d'un de ses membres au bureau de la Maison de l'emploi de Saint-Ouen, désormais base parisienne du mouvement, vient donc d'une fraction des milieux catholiques fortement engagée dans le débat social et politique.

### **Syndicalisme chrétien et aide aux chômeurs**

Le Coorace représente, quant à lui, une autre tradition très implantée, dans l'ouest de la France, celle d'une gauche chrétienne d'origine intégraliste, en cohérence avec une expérience locale réussie de catholicisme social. Fortement ancré dans le milieu rural, mais avec également des expériences syndicales de la décentralisation industrielle des années 1960, héritier d'une tradition de résistance à base locale religieuse, ce mouvement rassemble les élus locaux, mais aussi les paroisses et les châtelains, les syndicalistes chrétiens (CFDT, associations des cadres chrétiens, etc.) et, à sa marge, des associations caritatives (association locale du Secours catholique, association locale de la Croix-Rouge, etc.). Ce mouvement a donc profité localement d'une bonne intégration des instances représentatives locales (municipalités socialistes, union syndicale

départementale, mouvements associatifs et confessionnels) pour promouvoir une réaction contre la désertification industrielle et la chute des emplois dans ces régions. Redon, Laval, Fougères en sont les berceaux. Le mode d'intervention préconisé par ce mouvement, engagement politique, développement local, autogestion, est l'héritage direct du catholicisme social, jalonné par la JOC, le MPF, le PSU, les GAM, etc.

Cette influence est très importante pour le Coorace, même si, depuis sa création, la structure phare du mouvement est la Bourse d'aide aux chômeurs de Lisieux. Cette structure, représentant pour le bassin d'emploi de Lisieux une entreprise de cinquante équivalents temps-plein, a profité d'une autre conjonction favorable entre militants du Secours catholique, patronat chrétien et mairie RPR. C'est dire que l'on ne saurait définir d'une façon trop définitive les influences confessionnelles et sociales multiples à l'origine de ces initiatives associatives.

Il reste que l'influence des milieux chrétiens et principalement des milieux catholiques y est déterminante. Les initiatives de la gauche traditionnelle sont, comme nous l'avons vu, rares dans ce domaine tant la culture de l'action sociale est éloignée des traditions socialistes. Cet obstacle est parfaitement illustré par cet adjoint au maire, inscrit au Parti socialiste, d'une grande ville portuaire. Conquis par la nouvelle forme d'intervention sociale que constituent les associations de placement, il a dû néanmoins, au regard de la majorité communiste de son conseil, faire appel au comité local de La Croix-Rouge, géré par les représentants de l'opposition, pour mettre en place une telle association.

On touche ici à la dimension communautaire qui fait la spécificité essentielle de la gauche catholique. Si ce mouvement de pensée a su adopter les formes classiques de l'action militante, du parti au syndicat (PSU, CFDT), il n'en a pour autant jamais oublié sa base paroissiale, cette communauté, définie par le pays qui la rassemble, et les valeurs qu'elle y propage. C'est ce fondement éthique et spatial qui explique cette meilleure résistance de la gauche catholique à l'isolationnisme corporatiste ou partidaire caractéristique des organisations marxistes classiques.

Dans ces pays bretons ou bas-normands (mais il faudrait aussi citer l'Alsace) profondément chrétiens et toujours réticents à l'étatisme parisien, les JAC, JOC et autres JEC ont su former des militants prioritairement sensibles au devenir de leurs communautés locales. Les luttes bretonnes rassemblant ouvriers et paysans pour « vivre au pays » dans les années 1960, les comités de soutien aux grèves d'OS de l'Ouest dans la décennie suivante distinguent déjà fondamentalement cette gauche œcuménique des marxistes-léninistes polarisés sur les ouvriers professionnels et les forteresses ouvrières

des grandes métropoles. C'est l'attention au pays et à son développement « autogéré », plus qu'à ses acteurs, traditionnellement minorisés par la vision marxiste courante (les non-qualifiés, les femmes, les immigrés), qui a pu faire apparaître au milieu des Trente Glorieuses une gauche militante communiste caractérisée par l'éclosion de la CFDT. Avec la crise, c'est encore dans ces pays de la gauche chrétienne que l'on trouve les rares tentatives de lutter activement contre l'exclusion. La CFDT de Basse-Normandie met en place dès le début des années 1980 des structures destinées à rassembler localement travailleurs statutaires et travailleurs précaires. Plus tard, la carte de l'implantation des premières associations de placement dessinera exactement cette France de la solidarité chrétienne.

Mais cette vision humaniste attachée aux solidarités locales est aujourd'hui très minoritaire. Polarisée par le Parti socialiste depuis le début des années 1980, la gauche non communiste, en se baptisant « nouvelle », se plonge dans les délices de la régulation étatique. Sous prétexte de réalisme économique et social, la CFDT perd ainsi peu à peu les vertus revendicatives qu'elle avait su promouvoir lors de la phase d'expansion industrielle. Agir aujourd'hui sur ce fondement local et communautaire mobilisant, sur le bassin d'emploi, chômeurs, précaires ou tout autre groupe social subissant l'inégalité revient à se situer dans une véritable dissidence vis-à-vis des organisations centrales. En offrant au syndicalisme non communiste les mêmes perspectives que prônait son concurrent marxiste, celles de la gestion de l'État et du corporatisme, le Parti Socialiste lui a sans doute offert le même destin, celui d'un irrémédiable déclin.

Reste à pronostiquer ce que ces formes de mobilisations sociales, pour marginales qu'elles soient aujourd'hui, sauront représenter demain dans le débat social. De même que l'engagement d'une fraction du travail social auprès des chômeurs et des précaires s'explique précisément par ces racines éthiques<sup>67</sup>, l'influence de ce syndicalisme local, sur fond communautaire et chrétien, est aujourd'hui fondamental pour comprendre l'émergence d'un premier mouvement se référant explicitement à la précarité du travail et au chômage.

---

<sup>67</sup>J.-N. Chopart, « Intégralisme et catholicisme social : aux origines morales du travail social », in *Cahiers de la recherche sur le travail social*, université de Caen, n° 12, 1988.

### **III/ VERS UNE RÉGULATION FONDÉE SUR UN DROIT AU REVENU**

#### **1/ La dissociation revenu-travail**

##### **Du salaire au revenu**

Contrairement à la vision dominante, l'extension du salariat a requis continuellement une distension du rapport revenu/travail. Certes, à l'aube de la révolution industrielle, le précepte de saint Paul « qui ne travaille pas ne mange pas » est la base essentielle des politiques de mobilisation de la main-d'œuvre. Aussi la Constitution de 1848 garantit-elle le droit au travail, c'est-à-dire implicitement le droit de vivre en percevant un salaire. Mais, un siècle plus tard, le préambule de celle de 1948, repris en 1958, ne parle du travail que pour protéger ceux qui en seraient privés et « assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement, la santé, la sécurité matérielle, le repos et le loisir ». Renversement total, l'essentiel à garantir n'est plus le travail comme contrepartie d'un revenu, mais bien le revenu, fondement du bon fonctionnement du système productif. C'est qu'entre-temps la fameuse loi d'airain des salaires a montré ses limites avec la grande crise de 1929. Très progressivement, dans le but de généraliser le travail salarié à l'ensemble de la population, on va ainsi garantir le salaire afin de garantir le fonctionnement du marché du travail et du marché tout court. Les économistes appellent cela le keynésianisme, mais Max Weber l'avait parfaitement synthétisé dès 1920 : « Ce n'est que dans la mesure où l'individu est impliqué dans les rapports de l'économie de marché qu'il est contraint de se conformer aux règles d'action capitalistes »<sup>68</sup>.

---

<sup>68</sup>Dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, dont les réflexions sur la « conception puritaine du métier stable » sont d'une brûlante actualité.

On va ainsi voir apparaître successivement allocation chômage et assurance maladie qui garantissent que l'individu reste sur le marché du travail ; assurance retraite et salaire minimum qui garantissent la demande soutenue de consommation ; extension de ces droits aux non-travailleurs, c'est-à-dire à la famille du salarié, pour garantir la reproduction-formation de la force de travail. Une part toujours croissante des revenus n'est plus liée directement au travail, afin d'attacher durablement l'ensemble de la population au salariat. En langage économique, on dira que la dépense sociale devient productive au même titre que l'investissement industriel, ce qui veut dire, en utilisant encore une fois Weber, que « chacun trouve aujourd'hui en naissant dans l'économie capitaliste, établie comme un grand cosmos, un habitacle dans lequel il doit pouvoir vivre et auquel il ne peut rien changer, du moins en tant qu'individu »<sup>vii</sup>. Cet habitacle, le capital a eu toutes les peines du monde à le mettre face à la contestation ouvrière, et la dissociation revenu-travail a été son arme principale.

Grâce à ces revenus non directement liés au travail on inclut en effet dans la logique du travail salarié toutes les activités même non-directement productives. Payer les jeunes, les vieux, les malades, les mères, les chômeurs, c'est inclure l'éducation, le loisir et toute la vie en général dans le salariat. On passe ainsi du stade du travail individuel conditionnant un revenu individuel à celui d'un revenu social collectif (Welfare) conditionnant un travail salarié totalement généralisé (« plein-emploi »). C'est l'ère des Trente Glorieuses, où tout le monde consomme et travaille. Mais, si, sur un plan strictement économique, cette mise en valeur la dépense sociale comme investissement productif est pleinement payante, il importe par contre sur le plan politique, dans la régulation des rapports sociaux, que le lien travail-revenu apparaisse toujours déterminant. Si, objectivement, le revenu réel d'un travailleur et de sa famille n'a plus rien à voir avec son travail concret dans un procès de production particulier, il est par contre essentiel dans le rapport capital/travail qu'il apparaisse comme tel. C'est ce que l'on a appelé l'idéologie de la valeur travail, qui va, à mesure que se construit un procès productif de plus en plus socialisé, mettre en place un invraisemblable système de corporations basé sur des métiers et des qualifications parfaitement irréels, mais politiquement efficaces.

Les nouveaux syndicats fordien, structurés sur la base des branches professionnelles et de la qualification, vont puissamment concourir à cette évolution en revendiquant des régimes sociaux spécifiques aux grandes corporations. La mise en place dans les années d'après-guerre de la Sécurité sociale constitue un exemple parfait d'une convergence objective entre capital et syndicats pour asseoir l'idéologie de la valeur travail, fondement de la nouvelle alliance de l'ère fordienne. On instaure ainsi la Sécurité sociale garantissant

tout citoyen, c'est-à-dire tout membre du salariat, mais, en même temps, on redivise ce travailleur collectif en une myriade de corporations disposant de droits spécifiques, au point qu'aujourd'hui nul n'est capable de maîtriser globalement le maquis du Code de la Sécurité sociale. Les fonctionnaires, les mineurs, la Comédie-Française, les forts des Halles, de même que la RATP, la Banque de France, le gaz et l'électricité bénéficient, par exemple, de régimes spéciaux. Il faut y ajouter quelques régimes de la Ve République concernant la retraite des cadres, les secteurs de la mécanique et de la métallurgie, du transport, du bâtiment, sans compter les salariés agricoles, leurs patrons, les professions libérales, les artisans, etc. Pendant les trente ans de plein-emploi, on exigera donc, pour le remboursement du moindre rhume, votre bulletin de salaire alors que le nombre d'employés affectés à son contrôle est de très loin supérieur à la population exclue du système. Le bon sens populaire maudit cette bureaucratie inutile, quelques technocrates dénoncent son coût, mais là n'est pas la question. Nous sommes en pleine expansion et ce gaspillage économique n'est rien par rapport à sa fonction réelle, qui est de maintenir politiquement cette dépendance idéologique entre travail et revenu.

Dans la même optique, le système des qualifications à l'intérieur de l'entreprise vise à maintenir l'apparence d'un lien étroit entre la tâche et le salaire. Les sociologues du travail, durant les années 1960-1970, ont très finement décrit ces formidables « grilles de qualification », telle la célèbre grille Parodi dans la métallurgie, qui comptait des centaines de taux horaires sans compter les primes, l'ancienneté, les heures supplémentaires... Seuls les militants syndicaux et les cadres se retrouvaient dans cet autre maquis, base du bargaining social, et négociaient, centime par centime, la valeur du « métier » et de la « qualification » de chaque poste de travail comme si les flux de production totalement intégrés s'apparentaient encore avec les fabriques l'ère préindustrielle. Ainsi, avec l'État-providence et la généralisation du salaire social, se multipliaient les corporatismes. Tant que s'est maintenu le plein-emploi, le prix de ces divisions totalement artificielles n'a guère compté par rapport à son rôle politique de division et de hiérarchisation du salariat d'après la valeur travail.

Mais, dès la fin des années 1960, le système se grippe, dans la mesure où le revenu non directement productif augmente plus rapidement que ce à quoi il est censé servir : le travail productif. C'est que les salariés et la population non directement productive luttent fortement pour accroître cette distanciation du revenu et du travail, jusqu'à nier dans les luttes des années 1970 tout lien entre les deux. Au « nous voulons tout » répond le « plus de salaire pour moins de travail » des OS. Dès cette époque, les salariés ont compris que le système de production avait atteint une productivité globale rendant

totallement incohérent le rapport revenu/travail<sup>69</sup>. Une telle tendance obère gravement la productivité du capital et, surtout, anéantit toute la régulation politique du rapport salarial qu'on a vue plus haut, l'ancienne logique du plein-emploi, en se désintéressant totalement des exclus de l'entreprise.

### **La réaction libérale des années 1980**

« La crise » va voir le capital bouleverser le système pour réimposer cette régulation. Il va, comme l'exigeaient les salariés, supprimer les boulots idiots en automatisant massivement ou en les transférant vers de nouveaux espaces. Ce saut technologique a deux avantages : il augmente considérablement la productivité du capital et il réinstaura un contrôle social. Car, si le procès de production, devenu incapable de générer des profits sous les coups de boutoir des luttes de la dernière partie des Trente Glorieuses, a révolutionné sa capacité à produire des richesses, c'est pour mieux réaffirmer le précepte traditionnel : qui ne travaille pas ne mange pas. Économiser des milliards d'heures de travail en produisant mieux et plus vite va revenir politiquement à réinstaurer le lien travail-revenu via la stratégie du chômage.

Dès lors que la production requiert beaucoup moins de salariés en automatisant d'innombrables postes pénibles et inintéressants, le lien revenu-travail va pleinement se réimposer à travers la naissance de la fameuse société duale. D'un côté, ceux qui travaillent encore « comme avant », c'est-à-dire à plein-temps chez un employeur unique, de l'autre ceux qui ne travaillent plus, les chômeurs, et ceux, surtout, qui travaillent en fonction des nouvelles normes de la production, c'est-à-dire moins longtemps et dans de multiples entreprises (temps partiels, contrats à durée déterminée, stages, intérim...), les précaires, tous refoulés en cascade de leurs droits au revenu social du fait de leur non-appartenance à l'ancien système du plein-emploi. Perte de salaire, puis perte du chômage, puis perte du logement, puis... c'est l'ensemble du Welfare qui vous échappe progressivement dès lors que vous perdez la clé unique de l'emploi classique. Tout y passe, jusqu'au droit de voter aux congrès syndicaux qui vous est refusé faute d'un nombre suffisant de timbres sur votre carte de militant !

Formidable retournement de situation dans le rapport capital/travail. Plus de grèves, plus d'absentéisme, plus de turnover, l'ordre règne de nouveau dans l'usine délivrée des revendications salariales. Le seul souci du mouvement ouvrier est de « résister » et

---

<sup>69</sup>Le travail, et après..., T. Baudouin, M. Collin et D. Guill, éditions Delarge, 1978.

d'attendre le retour de l'ancienne logique du plein-emploi en se désintéressant totalement des exclus de l'entreprise.

La « peur du chômage » permet ainsi de rétablir directement le lien revenu-travail. Du même coup, le précédent système basé sur le corporatisme qui servait à maintenir l'idéologie de la valeur travail dans le plein-emploi devient inutile. Au début des années 1980 de grandes campagnes médiatiques fustigent les corporatismes, les avantages acquis, les professions protégées, les systèmes de protection sociale professionnels, les qualifications immuables, bref, tout ce qui depuis cinquante ans fondait la hiérarchie salariale. François de Closet produit un magazine TV pour dénoncer ce « toujours plus ». Alain Minc exige radicalement de supprimer le SMIC et de diminuer l'ensemble des salaires de la classe moyenne. On tente aussi de revenir au salaire à la tâche, valorisant la « personnalisation du salaire dans l'entreprise », pendant, à l'intérieur de l'entreprise, des contrats à durée déterminée ou autres travaux précaires qui concernent un nombre toujours croissant de « non-salariés ».

Cette terreur blanche du libéralisme dénonçant l'État-providence et le salaire social caractérise l'ensemble des années 1980<sup>viii</sup>. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, les salaires baissent, des centaines de milliers de gens crèvent de faim, sont expulsés, saisis ; ils tremblent pour leurs médicaments et leur retraite ; la « classe ouvrière » a disparu... Qui ne travaille pas ne mange pas. C'est que, si la loi fondamentale du Welfare a été d'assujettir la quasi-totalité de la population au salariat, son maintien peut paraître désormais inutile à la partie dominante du patronat. Nul ne saurait aujourd'hui s'échapper de la société marchande en même temps que du nouveau procès automatisé, et l'emploi classique à plein-temps devient une donnée rare. André Gorz a raison de penser que le noyau dur des salariés d'entreprise – le « grand » salariat, comme on en vient à dire – n'aura plus besoin du Welfare, tout se peut dans l'entreprise. Fantastique retournement de situation qui fait du mouvement ouvrier aujourd'hui le premier défenseur du salariat classique alors que le patronat ne rêve que de dérégulation.

Mais cette crise de l'État-providence, partout affirmée, doit être relativisée ou, plus précisément, appréhendée toujours dans l'antagonisme qui a présidé à son apparition. Cette dimension politique apparaît clairement dans l'excès même de cette régulation des années 1980. Paupériser au maximum une classe ouvrière par trop conquérante a sans doute le charme de la revanche mais ne relève que du conjoncturel pour un capitalisme qui a plus fondamentalement besoin d'un nouveau procès de régulation, c'est-à-dire d'une nouvelle avancée dans la dissociation revenu/travail.



## **Vers une dissociation revenu/travail**

Cette contre-révolution tend de plus en plus à prendre fin à mesure que la logique capitaliste du marché tend à réimposer sa tendance constante d'une socialisation des revenus.

Même sur le plan strictement politique, les plus bornés des libéraux prennent la mesure des conséquences catastrophiques de cette mise entre parenthèses durant dix ans des mécanismes de régulation sociale. La paupérisation de millions de consommateurs pèse déjà très lourdement sur une économie française qui ne peut éternellement réduire les revenus et fermer ses frontières. Dix ans de dérégulation, c'est aussi une génération entière qui n'a pas reçu de formation suffisante et est incapable de répondre aux nouvelles offres sur le marché de l'emploi. C'est une génération dont l'exclusion, même temporaire, du système social se répercutera sur leur pouvoir d'achat de retraités dans quarante ans. C'est, en bref, une génération perdue du strict point de vue de la logique de marché.

Mais comment bâtir un mécanisme de circulation de revenu social dès lors qu'on ne peut plus exiger en contrepartie une présence régulière au travail ? Va-t-on payer les gens à ne rien faire, c'est-à-dire surtout à faire ce qui leur chante ? Comment, sans le plein-emploi, contrôler socialement une circulation monétaire non gagée formellement par un travail ?

## **L'État**

Comme dans les années 1920, c'est à l'État en tant que capital collectif qu'il convient d'agir et, cette fois, de manière beaucoup intense en augmentant son rôle dans l'appareil productif. Pendant que l'on bavasse sur la fin de l'État providence, il ne se passe pas de mois, dès la fin des années 1980, sans que de nouvelles méthodes d'intervention de l'État sur l'appareil productif ne soient élaborées et progressivement mises en pratique, au point que l'on peut se demander si les plus « assistés » ne sont pas les patrons, véritables agents des pouvoirs publics.

Laissons aux économistes le soin de rentrer dans le détail des « noyaux durs » méticuleusement composés par les plus hautes instances de l'État pour diriger les grandes entreprises et de la complète réorganisation de l'investissement productif par le ministère des Finances. Codevi, baisse des taux de l'impôt sur les sociétés, sur les droits de succession... l'État est partout dans la réorganisation du capital. On se concentrera seulement ici sur le rôle de cet État dans la mise en place d'une nouvelle régulation de la force de travail.

Pendant que syndicalistes et sociologues du travail constatent le rétrécissement de la négociation collective traditionnelle dans l'entreprise et la branche, se dessinent confusément mais rapidement d'autres instruments de contrôle (ce n'est pas qu'il n'y ait plus de grain à moudre, c'est le meunier qui dort !).

Bien évidemment, la nouvelle ébauche de régulation se différencie fondamentalement du modèle fordien, puisqu'il s'agit précisément de déborder un modèle devenu contre-productif à force de « rigidités » ouvrières. On n'est pas encore capable d'en dessiner les contours exacts, mais on peut en discerner les tendances essentielles, dès lors qu'on comprend que cette réorganisation de la production sociale est liée à la composition la force de travail telle qu'elle apparaît dans ses contradictoires revendications.

L'extériorisation, hors de l'entreprise, d'une part sans cesse croissante de cette force de travail impose, au-delà des avantages conjoncturels dont on a vu plus haut le capital profiter, un nouveau rapport [p. 167] où puisse se condenser un véritable rapport social productif. Ce lieu, à partir du moment où il n'est plus seulement un espace productif particulier comme pouvait l'être l'entreprise, ne peut être que l'espace et le temps social dans son ensemble, et c'est bien pourquoi l'État est seul capable de le structurer.

Des modèles d'État-usine, on en connaît déjà en Asie du Sud-Est. La vogue du Japon ou de la Corée dans le patronat français correspond à cette fascination vis-à-vis d'une organisation sociale parfaitement productive où un noyau dur de travailleurs liés à leur entreprise est entouré d'une population précaire focalisée dans un réseau précis d'assistance aux conglomérats du Miti. Mais le CNPF ne doit pas rêver. Précisément parce qu'un système de régulation dépend avant tout du rapport sociopolitique entretenu par ses trois acteurs, travail-capital-État, et non de la seule structure technique de production, l'« idéal-type » asiatique reste... asiatique, et c'est d'ailleurs heureux, y compris du strict point de vue du capital, comme on le verra plus loin.

Ainsi, ce mouvement centrifuge de l'organisation des forces productives au-delà de l'entreprise dans l'ensemble du corps social s'organise progressivement dans le cadre historiquement déterminé des sociétés européennes.

On devrait toutefois plutôt dire lentement, ou pas à pas, ou à reculons... tant la vision de la « forteresse ouvrière » polarise ici le débat. Les syndicats proposent toujours de « stopper la précarité ». Il est vrai qu'ils reconnaissent en même temps souffrir d'un certain déficit revendicatif. Manière de dire que ce mot d'ordre figure maintenant depuis dix ans dans chaque plan d'action, avec les effets déterminants que l'on sait. C'est que l'acteur essentiel de cette

phase d'élaboration d'une nouvelle régulation est bien l'État, dont la production accélérée de mesures réorganisant le marché du travail de façon parfois complètement contradictoire traduit les incertitudes tant du capital que du travail face à cette terra incognita. Les gouvernements aussi sont, bien sûr, contre la précarité. Mais, de droite comme de gauche, ils se dirigent avec une continuité remarquable vers l'organisation d'un nouvel espace productif à travers la mise en place d'une régulation de la main-d'œuvre fondée, d'une part, sur la circulation élargie de la force de travail dans le cadre du « bassin d'emploi » et, de l'autre, sur la création d'un salaire social lié à cette mobilité.

### **Le bassin d'emploi**

La circulation de la main-d'œuvre dans un bassin d'emploi n'est pas née de la crise, avec la montée de l'intérim et de la précarité. C'est une pratique purement ouvrière, qui s'est affirmée à partir des années 1960 en brisant l'enfermement fordien prévalant depuis quarante ans, lorsque l'OS a su tirer parti de la socialisation des forces productives qui permettaient ce fameux « turn-over » entre des entreprises mises en concurrence sur le plan de la rémunération et des conditions de travail.

Dans leur immense majorité, les fonctions productives, qu'elles soient industrielles ou tertiaires, ne justifiaient plus l'attachement à l'entreprise et au poste de travail depuis cinquante ans. Le travailleur moderne qu'était l'OS disposait de la qualification sociale nécessaire pour effectuer l'ensemble de ces tâches normalisées<sup>70</sup>. C'est cette découverte ouvrière des potentialités nouvelles du post-taylorisme qui a entraîné la brutale remise en cause de l'équilibre politique basé sur la valeur travail de la fin des années 1970. La crise qui s'ensuit accélère cette mobilité mais à travers, cette fois, un compte capitaliste. Plus de turnover, mais un pointage à l'ANPE à chaque changement d'entreprise !

Dès la fin des années 1970, Assedic, Insee, ANPE structurent, chacun pour soi, et selon des découpages très divers, la circulation réelle des chômeurs dans les bassins de main-d'œuvre. Soumises à la vive concurrence des entreprises d'intérim, les agences locales pour l'emploi délaissent le simple contrôle « pointage » et commencent à prospecter le marché. En 1979, le rapport Cousté<sup>ix</sup> propose l'instauration d'agences publiques de travail temporaire gérant la mobilité des précaires, explicitement considérée comme une qualification dans les entreprises de la région. Une convention

---

<sup>70</sup>Cf. *Le travail, et après...* Th. Baudouin, M. Collin et D. Gilli, ed. Delarge, 1978.

collective couvrant l'ensemble des droits sociaux des salariés mobiles est prévue. Très vives réactions des syndicats, qui n'attendent que l'arrivée au pouvoir de la gauche pour « stopper la précarité », comme le demandent encore aujourd'hui les militants du Parti socialiste\*.

Les lois Auroux accompagneront malgré tout le mouvement en reconnaissant au patronat la nécessité d'une « certaine flexibilité », tout en affichant auprès des syndicats la volonté de moraliser la précarité et de « reconstruire le collectif de travail ». Tournant essentiel du discours politique. Le nombre de travailleurs formellement non salariés, extérieurs à la régulation propre à l'entreprise fordienne, va sans cesse s'accroître, et avec lui les mesures gouvernementales nécessaires au fonctionnement de ce secteur, mais nul ne s'avisera plus de parler explicitement de régulation. Il ne s'agit que de mesures temporaires dérogatoires à ce collectif d'entreprise qui reste la norme indiscutable. C'est l'apparition du « traitement social », qui indique bien le caractère extérieur et substitutif au fonctionnement normal de l'économie, de toutes les innovations mises en œuvre.

Cette autonomisation du « social » va être la base sur laquelle l'État peut s'engager sans s'affronter directement aux « acteurs économiques ». Les stages, TUC, SIVP, apprentis en alternance, PIL, PLIF, SMAN, CRA, etc. ne sont nullement de nouvelles formes d'emploi contournant la plupart des lois du Code du travail. Il ne s'agit que de mesures sociales. Ne dites pas aux syndicats que je suis ministre du Travail, ils me croient militant d'une association caritative... ! Ainsi, les très rares débats suscités par cette avalanche de réformes seront de nature purement éthique quant aux éventuels « effets pervers » de l'une d'entre elles ou encore à la « désincitation au travail » qu'en entraînerait une autre.

Cette moralisation du débat déteint sur tous les autres secteurs économiques. Finies les luttes, la CFDT dénonce la « mauvaise foi » du CNPF en même temps qu'elle affirme qu'« il est moral que les salariés touchent la contrepartie de l'amélioration de la situation des entreprises ». La pauvreté est partout, et la CFDT veut s'attaquer à celle qui « caractérise la politique contractuelle ». Ce retour d'une terminologie issue d'un autre âge s'impose aux tenants de la régulation fordienne traditionnelle pour aborder l'autre secteur économique, dit précisément « informel » dans une autre langue que celle présidant au bargaining capital-travail. « Précaires », « pauvres », « marginaux » faisant des « petits boulots » ou des « tâches sociales », l'important reste de ne jamais parler de travail ni de travailleurs.

Pendant ce temps, l'organisation des bassins de main-d'œuvre se précise à mesure que sont testés différents gestionnaires possibles du travail mobile (ANPE, comités locaux d'emploi, associations

intermédiaires, services préfectoraux) ainsi que différentes compositions du salaire social versé par l'État, les collectivités locales et... l'employeur, grâce à des systèmes complexes de transferts d'exonérations.

Après cette phase intensive d'expérimentation « sociale » dont le ministère Séguin constitue une remarquable apogée, le gouvernement Rocard s'engage alors dans une première institutionnalisation, en abandonnant d'ailleurs le terme de traitement social pour celui de « chantier », qui traduit mieux la globalité du processus. La réduction du coût de la main-d'œuvre clairement affichée ainsi que son nouvel espace de gestion à travers le RMI, confiée à des Commissions locales d'insertion, à des Fonds régionaux d'aides aux initiatives locales pour l'emploi (FRIL). Le « social » tend à recoller à l'« économique », dans la mesure où les nombreux mécanismes de transferts finançant les nouvelles formes d'emploi hors entreprise ne sont plus présentés comme des coûts sociaux inhérents au chômage mais bien en tant qu'investissement productif vital à la compétitivité industrielle des secteurs classiques à qui ils sont destinés.

L'insistance sur le secteur PMI-PME des réformes actuelles, qui les fait apparaître à beaucoup comme marginales ou secondaires, reflète bien au contraire, cet élargissement de l'espace-temps productif au-delà de la grande entreprise dans ce que, par exemple, Pierre Dommergues appelle « l'économie-territoire ». Le maillage des bassins d'emploi locaux se précise toujours plus jusqu'à proposer, comme l'avait fait Alain de Romefort dans un rapport à Philippe Séguin, l'instauration d'une monnaie locale. À travers les tâtonnements et les excès de cet investissement des microéconomies locales face auxquelles les associations de chômeurs et de précaires sont pour l'instant désespérément seules, un pas important est donc en train d'être fait, puisque un revenu individuel non lié à un travail précis est censé contribuer globalement à la production.

Il est bien en train d'être fait, mais non pas franchi, car la problématique du revenu garanti se trouve alors reportée, avec les mêmes antagonismes, sur cet essor économique et ces nouvelles activités dont on parle dès lors beaucoup. C'est à travers la question du chômage et des chômeurs que se trouve ainsi posé le plus clairement le devenir de la production.

### **De « nouvelles » activités**

Tout le monde a maintenant compris que, primo la production industrielle ne requiert plus le plein-emploi et que, secundo, de nombreux besoins sont encore à satisfaire. Quels besoins ? Nul ne le

sait précisément, au-delà de généralités sur l'environnement, les relations interpersonnelles... Le débat se situe plutôt sur la façon de les satisfaire.

Quelques penseurs du capitalisme avancé tels Attali, Stoffaes, Stoléru discernent clairement que la moitié de la production intérieure échappe encore à l'échange marchand et représente une potentialité énorme de production industrielle. On reprend là le cycle classique de Marx sur la marchandisation des besoins, en l'attribuant parfois pour le confort du lecteur à d'obscurs économistes américains : autoproduction archaïque, achat de service et enfin autoproduction marchande. Vous commencez par écrire votre courrier, puis vous en confiez le soin à une secrétaire pour devenir enfin le possesseur d'une machine à traitement de texte. Nos auteurs déploient avec pertinence ce schéma en l'appliquant à la santé, la culture, l'éducation, le sport, l'environnement, l'habitat... C'est dire d'ailleurs, en passant, que le développement actuel des services ne préjuge nullement de l'arrêt de la production industrielle. Mais il est évident que ces services et ces marchandises n'ont rien de commun avec le système productif actuel en ceci qu'ils demandent au consommateur non seulement de l'argent mais aussi et surtout du temps, beaucoup de temps.

C'est d'ailleurs tout le problème des États-usines du Sud-Est asiatique, particulièrement des Japonais dont la merveilleuse idéologie ultraproductiviste interdit tout temps pour soi de consommation, obligeant le gouvernement à financer d'infructueuses campagnes pour le droit à la paresse. L'Europe est, ici, très en avance avec ses congés nombreux et ses chômeurs, et ce n'est pas par hasard si Minc, Stoffaes ou Stoléru diffusent massivement leurs idées dans *Partage* pendant que, de leur côté, les précaires réfléchissent à ces problèmes dans *Cash*, les deux journaux de cette fraction avancée des travailleurs que sont les précaires, pour passer déjà plus qu'un temps réduit à l'usine ou au bureau.

Mais, s'ils ont du temps, ces chômeurs et précaires n'ont guère d'argent et, sur ce point, nos théoriciens sont prudents. Ils sont certes pour un revenu garanti, mais restent ici très proches de leur base patronale. Minc perçoit fort bien, par exemple, que le précaire, aujourd'hui, mobile et polyvalent dans l'espace et le temps de la production, préfigure le travailleur de demain. Mais il joue aussi très logiquement de la dualité actuelle, d'une part pour affaiblir le salariat classique (baissons les salaires de la classe moyenne pour augmenter le revenu des précaires et des chômeurs), et d'autre part pour répercuter sur la collectivité une part maximale des coûts de ce nouveau salariat. Ces perspectives rejoignent là très platement la vision dominante dans le patronat quant à la précarité et à son utilisation telle qu'on l'a vu plus haut.

À gauche, la réflexion sur l'avenir du travail est quasi inexistante, totalement accaparée par la défense du système productif fordien sur lequel repose depuis un demi-siècle le développement de ses appareils. Seul André Gorz<sup>xi</sup>, après avoir vigoureusement réglé ses comptes à « cette gauche sans imagination » en se ressourçant tant auprès du Marx des *Grundrisse* que de l'Opéraisme, pose clairement l'enjeu réel de la disparition du plein-emploi et du contrôle social et politique du temps libre qui en résulte. Dénonçant l'occupation progressive de ce terrain par le capital moyen de la société duale et de la salarisation artificielle de tâches jusqu'ici assumées dans des rapports sociaux non marchands (« petits boulots » français ou « nouveaux services » reaganiens), Gorz indique la voie d'un partage généralisé de la réduction du temps de travail nécessaire pour élargir au contraire le secteur non marchand grâce au temps disponible recouvré par les travailleurs pour des activités autonomes<sup>71</sup>.

Si l'enjeu est remarquablement défini, la stratégie à suivre reste par contre ambiguë. Sa polarisation sur la réduction du temps de travail correspond ainsi très directement aux priorités de l'institution syndicale tant décriée par ailleurs, et avec les résultats que l'on sait. C'est que la vision d'un secteur d'activités libres, conçu comme autonome, à côté de la production capitaliste qui fournirait, elle, « comme avant » salaires et marchandises, conforte parfaitement le retranchement actuel des forces politiques et syndicales sur l'entreprise fordienne. Gagnons dans l'entreprise ce temps dont nous jouissons librement hors de l'entreprise. Comme si l'appareil productif représentait la frontière spatiale de l'hétéronomie. On doit à Alain Lipietz la concrétisation de cette vision dans un projet qui fixe a priori à 10 % la part de la population active qui devrait être occupée par cette économie « alternative » strictement non concurrentielle avec le secteur classique. Là encore, les précaires, leurs pratiques et leurs luttes sont ignorés, et précisément parce que ces derniers montrent combien l'affrontement sur un nouvel usage du temps est d'ores et déjà engagé sur l'ensemble de l'espace social. Aussi cette gauche alternative s'oppose donc également à la création d'un revenu garanti, qui est soupçonné ruiner le statut ouvrier classique, base de toute conquête sur la réduction du temps de travail.

Ainsi, tous les penseurs, de droite comme de gauche, sont en accord sur un point essentiel : maintenir l'autonomie de la régulation fordienne d'un « grand salariat » et aménager quelque chose à côté.

Cette dichotomie est indispensable au patronat pour maintenir les industries tayloriennes de main-d'œuvre face à la concurrence des nouveaux pays industrialisés, en recourant massivement à des précaires

---

<sup>71</sup>C'est dans le journal *Partage* qu'on trouvera regroupés nombre d'articles de Gorz sur ce thème.

sous-payés qui font, de surcroît, pression sur les velléités revendicatrices des ouvriers encore statutaires. Pour la gauche, il s'agit de sauver le statut ouvrier en refusant toute dimension réelle à l'économie informelle, la dualité ainsi créée étant censée protéger... de la dualité, c'est-à-dire d'une extension de cet autre secteur.

L'accord tacite est renforcé par l'arrivée au pouvoir, avec la crise, d'une technocratie sociale-démocrate qui concrétise parfaitement une cohésion sociale d'un nouveau genre. Un œil sur la balance des paiements, elle sait, depuis l'expérience Mauroy, que les travailleurs gaspillent leurs revenus en magnétoscopes japonais et autres lave-linge italiens. L'autre œil est rivé sur son électorat de salariés statutaires qui n'ont, eux, pour unique souci que de préserver leur place dans la hiérarchie sociale si durement acquise durant les Trente Glorieuses. Le député Christian Pierret exprime bien, à propos du revenu garanti, cette « interrogation légitime chez les "smicards" qui constituent une partie de notre électorat ».

Le consensus est donc parfait entre ceux qui veulent sauver le capital de production et ceux qui veulent préserver leur statut. Les années 1980 resteront dans l'histoire de l'après-guerre comme celles du minimum de grèves et celles du maximum de gens crevant de faim.

Ainsi, un patronat distancé dans son immense majorité par la nouvelle division internationale du travail et un syndicalisme polarisé par la défense du fordisme classique se satisfont parfaitement d'un RMI du pauvre permettant la survie d'un mode de production obsolète. Protégé et garanti par l'assistance de l'État, c'est bien aujourd'hui l'appareil de production français qui est minimal. Le seul objectif de l'économie française est d'assurer à tout prix la stagnation du revenu salarial pour assurer le sacro-saint équilibre de la balance des paiements. Des salaires, médiocres pour le « grand » salariat et parfaitement lamentables pour les précaires, liés à un très fort protectionnisme pour les biens de grande consommation (magnétoscopes de Poitiers, télévisions coréennes, voitures japonaises, etc.), permettent à l'industrie française de vivoter en comptant chaque mois sur l'exportation providentielle de quelques Airbus ou autres Exocets de production étatisée pour assurer l'équilibre des comptes.

Alors que les députés en étaient encore à débattre sur les termes (faut-il dire « contrat » ou « projet » d'insertion ?), le ministère du Travail mettait au point sa première application, qui en montre bien la logique. Un chômeur de longue durée pourra bénéficier du RMI, toucher une indemnité de mille cinq cents francs versée par l'État et recevoir enfin un salaire de l'entreprise qui serait exonérée de toute charge-sociale pour un emploi d'une période de six mois renouvelable. Le travailleur précaire reçoit donc un revenu égal au SMIC, dont moins de la moitié correspond à la fonction productive ponctuelle qu'il



réalise, le reste étant versé par l'État comme revenu garanti.

Encore ce salaire étatique est-il jugé comme insupportable par beaucoup d'employeurs, qui constatent déjà que le RMI désincite nombre de travailleurs saisonniers à se présenter à l'embauche. Ainsi, à la veille du troisième millénaire et dans l'un des pays les plus riches du monde, le versement d'un revenu de l'ordre de mille cinq cents francs par mois suffit-il à désorganiser certains marchés de la main-d'œuvre ! On ne saurait avouer plus crûment l'état totalement déliquescence de secteurs entiers de l'industrie ayant choisi depuis l'ère « libérale » de résister à l'internationalisation de la production marchande au moyen de méthodes héritées du pire XIXe siècle. Face à des syndicats totalement atones, le patronat régresse en tentant d'aligner sa gestion de la main-d'œuvre sur les nouveaux pays industrialisés du Sud-Est asiatique. La technocratie d'État est du coup promue au rang de gestionnaire du capital et du social et s'émerveille de la paix sociale, de la disparition de la lutte de classe et même, tout crûment, de la fin de la société industrielle. Et il est vrai que la paix sociale et le consensus sont le pire ennemi des nerfs rouages de l'économie marchande. La France, qui a pu sur cette base afficher durant la décennie les records d'Europe du Nord de chômage, de miséreux et, en même temps, de sous-investissements et de pertes de marchés en fournit un nouvel exemple.

## **2/ Le revenu garanti, moteur de la nouvelle productivité sociale**

Ainsi le RMI, s'il s'inscrit historiquement dans une nouvelle étape de socialisation du revenu de la force de travail, caractéristique de toutes les évolutions décisives du capitalisme, représente aussi conjoncturellement un outil de la décadence productive française s'il reste confié comme il l'est aujourd'hui à la technocratie et aux canards boiteux du patronat. C'est que le rapport capital/travail, dynamique fondamentale du système, ne fonctionne plus depuis l'écrasement total du mouvement ouvrier au tournant de la crise. Dans ce dernier chapitre, on essaiera de savoir comment et pourquoi le RMI est susceptible de relancer le mouvement social.

Nous commencerons par le mouvement syndical, qui peut saisir l'occasion de sortir de ses usines pour prendre enfin en compte l'espace de la nouvelle productivité sociale. On sait que pour beaucoup aujourd'hui le mouvement ouvrier est mort. Affirmation

maintes fois répétée depuis deux siècles à chaque mutation du procès capitaliste, et la collection mériterait d'être éditée pour relativiser les jubilations actuelles. Citons ici simplement la précédente, née dans le parfait accomplissement du fordisme au début des années 1960, lorsque la plupart des spécialistes glosaient sur l'institutionnalisation des congrès ouvriers et la fin de la lutte de classe<sup>72</sup>. L'OS, imprévu, s'est chargé de répondre. Renonçant à l'affirmation de son rôle de « producteur », le mouvement qu'il a représenté ne ressemblait certes pas à celui de l'ouvrier professionnel, pas plus que les luttes symbolisées par ce dernier n'avaient non plus de continuités simples avec l'anarcho-syndicalisme ou l'artisanat de métier des siècles précédents. Le rapport capital/travail dans sa dimension sociale-historique n'est pas uniforme et linéaire, ses acteurs changent de même que les rapports de forces en présence. Et la domination actuelle écrasante du capital n'implique nullement la disparition de ce rapport. Bien au contraire, l'énorme élargissement tant du procès industriel à l'ensemble de la production sociale que de la population dépendante d'un revenu salarial fait de la « crise » un exceptionnel moment de diffusion du rapport capital/travail auquel est soumise, à marche forcée, la quasi-totalité de la société française (et une part sans cesse croissante de la population mondiale). Le rapport salarial, l'enjeu déterminant de la conflictualité de la société capitaliste, devient donc encore plus central. Que le mouvement syndical des ouvriers classiques ne représente plus qu'une part décroissante des gens soumis au rapport salarial n'est une découverte que pour ceux qui n'ont rien compris aux mouvements des années 1960-1970, où déjà femmes, jeunes, immigrés, Bretons... niaient farouchement leur identité ouvrière<sup>73</sup>.

La nouveauté réelle, depuis l'extériorisation des précaires, rejetés en dehors de l'entreprise, c'est bien plutôt l'institutionnalisation de cette coupure entre un mouvement syndical de plus en plus ghettoisé dans ses usines et l'élargissement de ce rapport salarial dans tout l'espace social. Cette coupure a eu depuis dix ans un effet catastrophique sur le mouvement syndical, privé de tout contact réel avec la nouvelle dimension sociale de la production. Mais elle a aussi, à l'inverse, permis l'émergence dans l'ensemble de la société de pratiques ou d'expériences collectives vis-à-vis de cette production sociale qui innovent largement – et pour cause – par rapport à la logique syndicale fordienne. Tel est le sens des mouvements de chômeurs et de précaires longuement envisagés ici, mais aussi de pratiques beaucoup plus diffuses des précaires dans les

---

<sup>72</sup>On rappellera ici les analyses du regretté Serge Mallet au sujet de l'influence de la sociologie américaine sur ces thèmes fonctionnalistes.

<sup>73</sup>« Women and immigrants : marginal workers ? », T. Baudouin, M. Collin et D. Guillerm, in *The resurgence of class conflict in western Europe since 1968*, MacMillan Press, 1978.

domaines de la création culturelle ou artistique ou, plus généralement, d'auto-valorisation de leurs compétences techniques ou sociales.

Tous ces précaires lâchés dans la société en dehors de toute régulation salariale sont sans conteste une excellente opération à court terme pour un capital soulagé de la pression salariale et d'une force syndicale combative. Mais, déjà aujourd'hui, on s'aperçoit que leur absence dans les listings de salariés d'entreprise se traduit aussi par leur absence dans toutes les formes instituées de la politique sociale. Rejetés des syndicats, ils rejettent les partis politiques, les bureaux de vote et les mouvements sociaux classiques. Ignorés du bargaining sur les salaires, ils ignorent les règles de la valeur travail et développent un rapport au travail au noir le plus souvent très innovant. Déjetés tout en bas de hiérarchie sociale, ils prônent d'autres valeurs fondées sur la dignité individuelle et l'utilité collective, dont on a pu voir la forte diffusion dans les récents mouvements d'étudiants ou d'infirmiers. Bref, expulsés, ils ont pris le maquis ; étant nulle part, ils sont partout, propageant pratiques et nouvelles valeurs dans l'ensemble du corps social.

En témoignent les cris d'alarme lancés depuis peu par les observateurs de l'ordre social que sont les sociologues. Dominique Schnapper, dans un récent article tentant de reclasser tant bien que mal ces nouveaux acteurs de la production, discerne parfaitement les dangers d'une telle dérive : « Or la hiérarchie des statuts selon le rapport à l'emploi ne peut pas ne pas rester une donnée fondamentale de notre société dominée par les valeurs de l'efficacité et de la rationalité de la production »<sup>74</sup>.

Ainsi, l'absence de tout mode de régulation qui caractérise la précarisation, au-delà de ses commodités conjoncturelles, commence-t-elle par se révéler pour ces nouveaux salariés comme une opportunité de réappropriation de leur capacité sociale productive. Aussi verrons-nous les potentialités de dynamiques sociales contenues dans le RMI pour un autre mouvement ouvrier après avoir examiné d'abord le cas du mouvement syndical.

### **Le RMI, base d'un élargissement de l'action syndicale**

On a déjà souvent souligné les très nombreuses faiblesses de la loi sur le RMI. Loi minimale pour une insertion minimale d'une population minimale dotée d'un revenu minimal, ce texte n'est visiblement pas à la hauteur des ambitions proclamées dans son

---

<sup>74</sup>« Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, XXX, 1989.

préambule. Elle inaugure pourtant, sous ses dehors misérabilistes et bureaucratiques, une évolution fondamentale de la régulation traditionnelle des rapports capital/travail telle que nous la connaissions depuis l'aube du fordisme. Pour la première fois, un revenu non lié au travail est institutionnalisé, potentiellement porteur du développement d'une activité productrice au-delà de l'entreprise fordienne, c'est-à-dire cette nouvelle croissance tant espérée.

L'affirmation peut surprendre, à propos d'un texte ne semblant concerner qu'une population marginale d'exclus et de chômeurs. C'est qu'il faut d'abord se défaire de cette vision propre à l'idéologie des Trente Glorieuses d'un progrès social équilibré et continu, clairement inscrit dans des lois toujours meilleures. Non, à l'ouvrier professionnel ne succédera pas « progressivement » l'ingénieur informaticien, programmé sur le plateau d'argent de la croissance. L'histoire du capitalisme est plus tortueuse, mais surtout plus innovante. Parce qu'elle est avant tout conflictuelle, provoquant des déséquilibres successifs et de violentes remises en cause qui n'ont que bien peu à voir avec cette idéologie du progrès. « L'histoire avance par ses mauvais côtés. » L'ouvrier de métier du xix<sup>e</sup> siècle n'avait que le plus profond mépris pour l'ouvrier professionnel d'entreprise qui lui a succédé, et les malheureuses mères de famille mises au travail pendant la Grande Guerre sur les premières chaînes de production d'objets de consommation à obsolescence accélérée qu'étaient les obus ne semblaient guère annoncer ce qui allait néanmoins devenir la figure centrale de la production moderne : l'ouvrier fordien. Souvenons-nous aussi que les textes fondateurs des assurances sociales en 1893 ne concernaient que les salariés les plus misérables, les exclus des « grands métiers ».

Là aussi, la loi ne vise officiellement que les pauvres, au point que son succès résiderait dans sa future disparition, lorsque la totalité de ces exclus se trouverait « réinsérée ». C'est la justification du caractère minimaliste du texte, qui indique clairement son fondement humanitaire charitable, c'est-à-dire extérieur et substitutif au fonctionnement normal de l'économie. La gauche affiche toujours sa vision du monde irréductiblement attachée au système productif qui a fait sa puissance et à celui de l'emploi à temps plein, où le salaire est lié à la productivité.

Mais, en réalité, le texte prévoit – à travers notamment des dispositions diverses – l'institutionnalisation du travail dit précaire telle qu'elle s'est progressivement ébauchée depuis dix ans à travers les stages Barre, TUC, FIL, SIVP, etc. C'est ainsi toute la main-d'œuvre exclue du statut d'entreprise qui est potentiellement concernée, celle dont l'importance et le rôle grandissent constamment, avec ses cinq millions de travailleurs qui rentrent et sortent chaque

année de l'ANPE pour répondre aux besoins du travail productif dans la sous-traitance, le travail à domicile, le travail au noir, le temps partiel, l'intérim, les contrats à durée déterminée, qui ont représenté les trois quarts des embauches signées cette année en France.

Si donc officiellement pour l'État ce texte n'est que transitoire et palliatif, il est évident que, de leur côté, les localités et leur patronat, chargés d'en gérer l'application, feront au contraire tout leur possible pour y intégrer le maximum de précaires bénéficiant de charges sociales payées par le département et d'un revenu de base alloué par l'État.

Le minimum social d'insertion va ainsi progressivement concrétiser l'existence de cette force de travail formellement non salariée, dont l'utilité productrice ne se mesure plus au nombre d'heures de présence dans une entreprise, mais à sa disponibilité et à sa polyvalence pour effectuer le travail nécessaire dans l'ensemble d'un bassin d'emploi. Face à la traditionnelle adéquation revenu-travail qui attribuait au producteur une juste contrepartie de la valeur de son travail dans un procès de production particulier, se profile ici un revenu social rémunérant une activité mobile et polyvalente d'un type nouveau.

Bien évidemment, ce RMI n'est encore qu'une esquisse de dépassement. Il n'en est même encore qu'une caricature dangereuse. L'absence des forces politiques et syndicales capables de le faire évoluer pourrait encore longtemps pérenniser la double logique actuelle d'une paupérisation de cette nouvelle force de travail mobile et polyvalente et de son cantonnement par le patronat dans un taylorisme obsolète. Les syndicats doivent ainsi saisir la chance qui s'offre à eux de reprendre le contrôle de cette part sans cesse croissante du travail productif qui leur échappe<sup>75</sup> en investissant les deux innovations essentielles de cette loi.

Tout d'abord un cadre spatial et des interlocuteurs précis face auxquels les précaires pourront s'organiser. L'avantage décisif qu'a représenté pour le patronat l'exclusion massive hors des entreprises de la catégorie des jeunes OS (la fraction la plus combative des années 1950 à 1970) réside dans ce no man's land, cette absence de lieu sur lequel instaurer un rapport de forces auquel se sont trouvés confrontés les « précarisés ». Comment se battre, lorsque l'on change fréquemment d'employeurs, alors que vos revenus complémentaires dépendent également de multiples interlocuteurs tels l'ANPE, la municipalité, le conseil régional, les organisations caritatives, etc.

La loi réduit considérablement cet éclatement en instaurant les Commissions locales d'insertion, qui deviendront inévitablement le

---

<sup>75</sup>Nous reprenons ici les éléments d'une contribution au cinquantième numéro de la revue *Partage* : « L'histoire avance par ses mauvais côtés », T. Baudouin, mars 1989.

pivot du système en gérant le bassin d'emploi, espace réel du travailleur polyvalent hors entreprise. Les dangers de clientélisme sont évidents. Mais précaires et syndicats peuvent parfaitement occuper, face aux notables, ce lieu stratégique de l'emploi moderne. Ou bien le syndicalisme, une nouvelle fois absent pour cause de retranchement dans l'entreprise, continuera de laisser se développer un sous-fordisme permettant aux industries de main-d'œuvre de se borner à une production concurrentielle de celles du tiers-monde, ou bien il sera l'un des acteurs de l'avènement de la régulation d'un nouveau travail productif au-delà d'un système taylorien incapable de répondre aux nouveaux besoins sociaux.

L'enjeu n'est plus aujourd'hui d'« aider » ou non les exclus de l'entreprise. Il est d'être là où s'élabore encore confusément une façon de produire en contrant les velléités conservatrices d'une large part du patronat.

Cela nous amène à la seconde innovation du projet, qui instaure un revenu garanti uniforme sur le territoire. Même minimal, même interdit aux jeunes, ce revenu pose les bases d'une négociation, c'est-à-dire d'un rapport de forces à venir.

Là encore le mouvement ouvrier est au pied du mur pour reformuler ses stratégies. Il faut prendre à la lettre le discours dominant sur risques d'une désincitation au travail si ce RMI devenait correct. En fait, un véritable revenu garanti désinciterait les précaires à aller vendre leur force de travail dans des entreprises palliant leur manque d'imagination et d'investissement par le recours à un nouveau lumpen salariat. Contrairement à ce que croient les syndicats, la précarisation telle qu'elle se développe dans cette optique misérabiliste du patronat français est l'ultime soutien du vieux taylorisme et non pas sa mort.

C'est l'attachement désespéré à cet ordre productif ancien qui est contre-productif et désincite au travail nécessaire à la satisfaction d'innombrables besoins. Les débats sont nombreux, on l'a vu, de Minc à Gorz, en passant par Stoffaes, Lipietz ou Stoléru, sur ces nouveaux besoins et cette structure productive nécessaire. Mais une chose est sûre, ils ne se développeront pas dans ce taylorisme du pauvre qui se conforte depuis des années.

Le revenu minimum peut être ainsi l'occasion d'une négociation sur la rémunération des différentes formes nouvelles du travail productif. Il existe depuis longtemps une base minimale de cette rémunération, le SMIC. Certes, la hausse de l'actuel RMI remettra en cause la hiérarchie ouvrière classique. Mais c'est précisément l'intérêt d'une telle évolution que de pousser les salariés des entreprises à sortir de cette longue période de stagnation des revenus en revendiquant des salaires distincts du revenu minimum. Ainsi en va-t-il toujours de

l'action ouvrière, qui ne progresse qu'au travers des revendications spécifiques de ses différentes fractions. L'important réside dans cette réintroduction, par le biais du RMI, des travailleurs extérieurs au système de l'entreprise dans la dynamique revendicative.

Et pas seulement en termes de revenu. La réduction du temps de travail, tant prônée par la gauche, est aujourd'hui totalement polarisée à l'extérieur de l'usine fordienne par ces millions de précaires qui ne travaillent déjà plus que quelques heures par semaines ou quelques mois par an. Seule une réintégration dans les stratégies syndicales de cette économie encore « informelle » permettrait, par une action généralisée sur les revenus, d'obliger le patronat à une réduction effective du travail et à sa meilleure répartition.

Ainsi, le RMI est-il l'occasion pour un mouvement ouvrier calfeutré dans ses usines de réoccuper, sur le terrain du bassin d'emploi et dans ce nouvel espace de négociation, un rôle effectif dans le développement du nouveau travail productif.

### **De l'ubiquité discrète du précaire**

Que le RMI représente bien, pour l'institution ouvrière de la régulation du rapport salarial, un axe de négociation propre à lui faire prendre en compte la nouvelle dimension d'un système productif élargi à l'ensemble de la société, les syndicats en prennent conscience, qui reçoivent d'ores et déjà de multiples messages des acteurs de cette nouvelle production socialisée.

À commencer par « ses propres » salariés, ceux qui disposent d'un statut d'entreprise et sont, en principe, en contact direct avec les organisations ouvrières. L'analyse des récents conflits des postiers, cheminots, infirmières et autres travailleurs de la RATP met parfaitement en évidence le dépassement en cours des structures et de la vision syndicale classique<sup>76</sup>.

Sur le plan de l'organisation de ces mouvements, tout d'abord, les nouvelles « coordinations » nomment en assemblée générale leurs responsables, totalement distincts de toute organisation syndicale et a fortiori politiques, et tentent d'établir leur mouvement bien au-delà des critères corporatistes classiques. Débordant les hiérarchies salariales et professionnelles de l'entreprise et des syndicats, c'est le travailleur collectif réel que ces coordinations tentent de représenter. Les revendications ignorent, elles aussi, le bargaining

---

<sup>76</sup>Mais qui étudie ces conflits, qui finance ces études, qui publie leurs résultats, alors que la « fin du mouvement ouvrier » est un truisme absolu chez les responsables universitaires, ministériels ou de l'édition ?

classique sur la valeur travail, en appuyant essentiellement l'exigence de meilleurs salaires et conditions de travail sur l'utilité sociale de l'activité productive. C'est cette insistance sur le rôle des acteurs pour l'ensemble de la collectivité qui explique, d'ailleurs, l'utilisation intensive des médias, caractéristique de ces conflits récents.

On peut, certes, y reconnaître de nombreux éléments communs aux « luttes d'OS » des années 1970, qui refusaient elles aussi les valeurs de productivité fordienne par l'affirmation d'autres identités productives. Mais, précisément, il ne s'agit plus cette fois d'affirmer l'identité sur le lieu de travail. Ici, nulle violence, non plus que de conflit envers le syndicat, l'affirmation des coordinations est immédiate, tout comme celle des valeurs qu'elles portent. L'usine n'est plus l'espace particulier où se négocie matériellement le prix de la participation à la production globale, en fonction de conceptions élaborées et défendues dans l'ensemble de la vie sociale. On notera ainsi la grande ressemblance de ces luttes « ouvrières » avec celles des étudiants menées dans ces mêmes périodes. C'est dire que la dilatation du procès productif à l'échelle de la société dont on a parlé précédemment correspond aussi sur le plan des pratiques sociales à des interactions grandissantes entre l'usine et la société qui achèvent de déstabiliser l'idéal-type de forteresse ouvrière. Et ceci parce que, plus fondamentalement, le rapport capital/travail s'élargit à un ensemble de relations sociales débordant largement l'entreprise. Avec cet ébranlement des vieilles dichotomies des sphères productives et reproductives, ce n'est plus seulement le professionnel qui lutte pour sa qualification, mais aussi les infirmières, les postiers qui exigent la reconnaissance de leur utilité sociale, les étudiants demandant une politique efficace de formation professionnelle, les chômeurs imposant la reconnaissance de leur citoyenneté réelle, y compris économique... bref un ensemble croissant d'acteurs qui commencent à se définir conflictuellement dans les termes de cette marchandisation généralisée de la société.

Dans cet élargissement et cette apparition de ce que l'on pourrait appeler le citoyen producteur, l'analyse théorique piétine considérablement. La perte de l'ouvrier et de l'usine comme figures uniques du rapport capital/travail déstabilise d'une part le marxisme vulgaire et lance, par ailleurs, les sociologues soit à la poursuite d'introuvables « mouvements sociaux post-industriels » (consommation, antinucléaire, féminisme, environnement, terrorisme, galères... et tout le reste pourvu qu'on n'y retrouve pas le mouvement ouvrier) soit dans le contrôle social du nouveau marché de l'emploi à la suite de l'économisme régulationniste (femmes au travail, chômeurs au travail, nouveaux statuts du travail... et tout le reste pourvu que l'on ne sorte pas de la vieille sphère productive)<sup>77</sup>.

<sup>77</sup>Pour un état concis de la question de ces débats des dernières années, voir le



Pour ceux qui comprennent que la mutation actuelle repose, au contraire, sur le dépassement des anciennes formes de production circonscrites au travail ouvrier pour englober l'ensemble de la réalité sociale se pose, plus sérieusement mais tout aussi problématiquement, la question de l'émergence d'un acteur central de rapport conflictuel telles qu'avaient pu l'être jusqu'ici les diverses « figures ouvrières ».

Cette recherche met pour sa part en évidence le rôle essentiel du précaire dans la conflictualité actuelle et dans l'innovation des pratiques sociales. Son ubiquité discrète, que nous avons abordée au début de ce chapitre, est en effet caractéristique de la nouvelle production sociale. Si on a pu noter dans l'entreprise, à propos des récentes coordinations ouvrières, l'influence de valeurs sociales extérieures, c'est qu'on ne doit jamais ignorer que la majorité des acteurs de ces luttes de la fin des années 1980 ont été – ou sont encore parfois – de ces précaires ayant, depuis le début de la crise, constamment transversalisé les divers secteurs de production sociale, des entreprises au chômage, en passant par le travail au noir ou les petits boulots. De même, on sait que les étudiants sont, dans leur immense majorité, des travailleurs précaires, pour ne pas parler des associations de chômeurs, dont on a largement vu que les plus dynamiques d'entre elles sont animées par des précaires. Il ne s'agit certes pas d'affirmer le précaire comme la nouvelle figure ouvrière, mais bien plus de discerner une pratique sociale vécue par la quasi-totalité des jeunes qui fonde une amorce de recomposition de la conflictualité transversalisant largement les anciennes frontières. On doit d'ailleurs noter à ce propos les nombreux efforts du pouvoir pour contrer cette recomposition, tant sur le plan politique par le traitement « au cas par cas » de Michel Rocard que sur celui de la théorie avec, par exemple, la tentative de la Fondation Saint-Simon de réhabiliter les vertus du corporatisme<sup>78</sup>.

Encore ces pratiques précaires exprimées dans des luttes facilement localisables sur les diverses formes de revenus sociaux ne sont-elles que la pointe de l'iceberg. Entre le chômage et le travail salarié, une multitude de « hors-statuts », comme les appellent très justement les syndicalistes, inventent aujourd'hui des agencements divers, de l'entreprise alternative à la création artistique ou culturelle, qui échappent encore totalement à l'analyse. Seuls de très rares chercheurs tentent déjà de mettre en évidence ces constructions insaisissables d'après les critères classiques de la théorie sociale ou économique. Patrick Cingolani, le premier, dans *L'Exil du*

---

mémoire de maîtrise d'Éric MACÉ, « La condition salariale. Rapport à l'emploi, rapport salarial et mouvement social », université de Paris-VII, Laboratoire de sociologie du travail, juin 1989.

<sup>78</sup>Denis Segrestin, *Le Problème corporatiste*, Fayard-Fondation Saint-Simon, 1985.

*précaire*<sup>79</sup>, a tenté d'appréhender ces pratiques diversifiées dont l'unité ne réside, *a contrario*, que dans le caractère hégémonique de ce qui est refusé : le travail dans l'assignation sociale qu'il détermine. On ne saurait mieux dire le caractère toujours éminemment central du travail en même temps que sa dimension parfaitement abstraite pour ces précaires mobiles dans le temps et dans l'espace social qu'ils réagencent selon de complexes alternatives. Laurence Roulleau-Berger donne à voir, de son côté, dans les grandes métropoles ces « nomades » qui créent des réseaux, des micro-milieus dont le caractère mouvant révèle des fluidités identitaires caractéristiques de la crise d'un type déterminé de rapport au travail<sup>80 xii</sup>.

C'est dans cette optique que doivent être considérés les 40 % de demandeurs non pris en compte par le RMI du fait de l'exclusion du dispositif des moins de vingt-cinq ans. Ni chômeurs ni miséreux marginalisés, ces jeunes demandent essentiellement un revenu complémentaire de leur situation précaire pour financer leurs formations, leurs activités culturelles ou l'amélioration de leur vie ordinaire. Le décalage entre cette revendication et le dispositif officiel du RMI est total, et laisse augurer là aussi un enjeu en devenir.

Si les syndicats doivent engager leur pouvoir de négociation et les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre sur le bassin d'emploi, les associations de précaires commencent à investir, de leur côté, ces pratiques urbaines pour mobiliser plus largement ces populations sur la revendication d'un revenu garanti. Récusant une stratégie d'action jusqu'ici trop exclusivement « ouvriériste » et limitée à la dimension du marché du travail qui les avait progressivement soumis au poids des pauvres et à sa logique, elles développent aujourd'hui des interventions sur la dimension conviviale et innovante des réseaux précaires dans la ville. Cet investissement sur des radios libres, des bars, des galeries d'art, des concerts devrait permettre une meilleure représentation du monde du précaire, jusqu'ici rendu insaisissable par son refus de se considérer comme chômeur ou comme salarié, c'est-à-dire, plus fondamentalement, de considérer le travail comme lien social essentiel.

Ainsi le RMI s'impose-t-il comme un lieu de convergence important de diverses organisations syndicales ou associatives qui commencent aujourd'hui à tenter la recomposition d'un mouvement social totalement atomisé depuis dix ans de crise. La question d'un revenu social posée par les chômeurs et les précaires permet à ces diverses organisations de commencer à appréhender cette nouvelle productivité sociale et, surtout, les acteurs dont les pratiques transversalisent déjà

---

<sup>79</sup>Collection « Réponses sociologiques », éditions Méridiens-Klincksieck, 1986.

<sup>80</sup>*Jeunesses et nomadismes dans l'espace métropolitain*, à paraître chez Méridiens-Klincksieck, collection « Réponses sociologiques », 1990.

totalément les anciennes frontières.

## Conclusion

On a donc développé ici une analyse des mouvements de chômeurs et de précaires en tant que révélateurs des énormes potentialités contenues dans le dépassement actuel du fordisme.

La difficulté de discerner ces potentialités derrière l'idéologie paupériste imposée par les ministères sociaux et les chercheurs en sciences humaines qui trouvent dans une nouvelle gestion de la pauvreté un objectif à leur mesure est rendue encore plus forte en France par l'inadaptation du patronat. En utilisant les capacités sans cesse croissantes de mobilité d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée dans le seul objectif d'une sauvegarde d'un appareil productif taylorien obsolète, ce patronat se trouve en position marginale par rapport au capitalisme international, qui tire un tout autre parti de cette marchandisation généralisée que représente, de son point de vue, le dépassement du fordisme. Sans doute est-ce même l'explication principale de la faiblesse des mouvements sociaux en France, l'essentiel des mutations semblant être inéluctablement imposé par une économie mondiale inaccessible.

C'est ce sentiment généralisé d'extériorité qui explique la façon dont les acteurs et les institutions, à l'exception des actions de précaires décrites dans ce texte, ont éludé en France toute réaction prospective. Dans les années 1980, ils ont contourné le problème de deux manières parfaitement opposées, mais qui ont en commun le même refus.

La première, très nettement majoritaire, est celle du conservatisme fordien. Partis et syndicats, de quelque bord qu'ils soient, ne proposent strictement rien quant à la façon d'appréhender les mutations actuelles en se contentant de « résister », comme le proclamait le titre d'une revue intersyndicale, c'est-à-dire de regretter le temps du fordisme des « Trente Glorieuses » (sic). Après avoir longtemps espéré « le bout du tunnel », la plupart sont aujourd'hui persuadés qu'on l'aborde enfin. Il n'est que de lire – par exemple – en la rentrée 1989, les analyses des leaders syndicaux, qui auraient chacune pu parfaitement être écrites il y a vingt ou trente ans. On ne s'attardera pas sur cette incapacité, tant la désaffection

de toute la population, et notamment des jeunes, vis-à-vis de ces organisations la met parfaitement en évidence.

L'autre réaction, plus confuse mais aussi beaucoup plus importante, consiste à tout jeter par-dessus bord. Le prolétariat, la classe ouvrière, la lutte de classe, l'État-providence sont devenus des vieilleries. Ce sont en fait les notions même d'histoire et d'antagonisme social qui sont évacuées. Cette tendance conjoncturelle et historique est aujourd'hui théorisée par le mouvement Verts et alternatif sous influence allemande dont André Gorz synthétise parfaitement la pensée dans son récent livre : « La volonté politique capable de réaliser "nos" buts ne repose sur aucune base sociale préexistante et ne peut prendre appui sur aucun intérêt de classe, sur aucune tradition ou norme en vigueur, passée ou présente »<sup>81</sup>.

Cette fascination de la « nouveauté » n'est bien sûr que le pendant exact du silence total des institutions dominantes du rapport social vis-à-vis des mutations actuelles. Rien n'a changé ou tout a changé, cela revient toujours à nier l'histoire, à refuser d'entreprendre l'analyse du dépassement actuel du fordisme comme un moment du développement des forces productives et du rapport social historique qui le provoque. Aussi ces deux attitudes ont elles en commun un refus marqué de prendre en compte l'acteur essentiel de cette mutation, le travailleur précaire, sur lequel se fonde notre analyse.

Que révèlent, en effet, ces précaires à travers les luttes ici rapportées, sinon les immenses capacités d'appropriation non seulement monétaire mais aussi technologique qu'apporte le nouveau système productif à l'ensemble des acteurs sociaux ? Mais, pour les tenants du fordisme classique, comme pour ceux de la société du « temps libre », le précaire n'est qu'un avatar du travailleur salarié qu'il importe de réinsérer dans l'emploi traditionnel. Le cœur du changement, cette extension du travail productif à l'ensemble de la société, qui en fait l'enjeu central des prochaines décennies, est totalement ignoré. Les contempteurs du travail fordien classique et ceux qui envisagent le développement d'une sphère autonome non économique, alternative en un mot, de ce travail classique n'ont simplement pas compris que c'est précisément ce travail productif qui est au centre même de l'enjeu. Au centre, c'est-à-dire ni une forme définitivement structurée qu'il importe de conserver ni une fonction propre à l'économie du capital dont il faut se préserver au maximum. Le conservatisme fordien et l'utopie alternative concourent au même échec, en laissant au seul capital l'initiative de la mutation actuelle.

Penser cette mutation est, il est vrai, particulièrement difficile. Chacun sent bien aujourd'hui que tous les mots sont piégés. Ainsi en est-il du « travail », qui se résumait jadis – c'est-à-dire

---

<sup>81</sup>*Métamorphose du travail et quête de sens*, Galilée, page 124.

il y a seulement dix ans – à l'emploi à plein temps dans l'entreprise. Un quart de la population n'a actuellement plus d'« emploi » mais concourt néanmoins puissamment par sa mobilité à la production sociale. Encore cette mobilité n'en est-elle qu'à ses prémisses, rendant dérisoire la frilosité de la gauche fordienne.

Si l'OS, le premier à avoir usé de sa mobilité et de sa polyvalence pour faire littéralement exploser l'usine fordienne dans les années 1970, a été transformé en travailleur précaire extérieur à l'entreprise, ceux qui sont encore dans l'usine, et notamment ces ouvriers professionnels, piliers du conservatisme fordien, deviennent eux aussi mobiles et polyvalents à mesure que leur rôle se réduit essentiellement à contrôler et à réguler le flux de production. Ce travail de contrôle qui demande une formation de quelques semaines et peut être utilisé dans un nombre croissant d'entreprises<sup>82</sup> devient à son tour purement abstrait, totalement indifférent au procès concret, et devrait entraîner inéluctablement les « ouvriers professionnels » à la suite des OS dans une révision de leur stratégie, notamment vis-à-vis de la valeur travail. Ce travail dans l'usine, qui était ainsi le seul dont on se préoccupait jusqu'ici, s'affirme aujourd'hui non seulement en diminution constante mais aussi comme entièrement hétéronome, entièrement étranger à l'ouvrier, car déterminé par un « process », comme on dit aujourd'hui, qui lui échappe totalement.

Est-ce à dire pour autant que ce travail salarié classique n'est plus un enjeu, au point que l'avenir des luttes se situe en dehors, dans le temps libre, comme le croient de leur côté les alternatifs ?

Considérons d'abord que ce travail, de plus en plus abstrait et indifférent à celui ou à celle qui en a la charge, c'est la condition même de l'émancipation de l'homme vis-à-vis de cette étroite identité de producteur spécialisé, la condition pour que « le travail devienne le moyen de produire de la richesse en général et qu'il cesse de se confondre avec l'individu pour former un tout particulier »<sup>83</sup>. Or cette évolution qui représente le caractère fondamentalement révolutionnaire du capitalisme, d'une part est encore fort loin d'être achevée et, surtout, n'a rien d'automatique. Ce sont les luttes ouvrières comme celles des OS qui en sont le moteur, à mesure que se développe le « refus du travail », c'est-à-dire le refus de s'identifier à une fonction productive parcellaire. C'est ainsi dans le travail que l'homme agit et lutte pour s'en libérer. Le travail salarié reste, ainsi, un enjeu essentiel, et pour très longtemps encore, du rapport

---

<sup>82</sup>Sur ces problèmes, le livre essentiel est celui de P. Naville *Vers l'automatisme social ? Problèmes du travail et de l'automation*, Gallimard, 1963. F. Vatin, dans *La Fluidité industrielle*, Méridiens-Klincksieck, 1987, d'ailleurs préfacé par P. Naville, présente un excellent état actuel de la question.

<sup>83</sup>Marx, introduction aux *Fondements de la critique de l'économie politique*, généralement appelés *Grundrisse*, qui reste aujourd'hui la meilleure introduction aux mutations actuelles quoi qu'en dise l'« idéologie Figaro Magazine » dominante.

social et de son évolution. Même les luttes d'usine les plus classiques ont encore de beaux jours devant elles, comme les salariés ne tarderont pas à le rappeler à la gauche fordienne aujourd'hui désespérée.

Mais, et c'est là l'essentiel, le travail productif n'est plus irrémédiablement cantonné dans l'usine. Si, là, le mort est effectivement en passe d'avoir absorbé le vivant, et pour le bien de tous, grâce au vigoureux refus ouvrier du « travail idiot », d'innombrables autres sphères de la société génèrent dorénavant du travail et de l'échange marchand. Le précaire n'est pas sorti seul de l'usine, et c'est précisément pour cela qu'il n'a rien du chômeur ou de l'armée industrielle de réserve. C'est le capital lui-même qui a été contraint de chercher ailleurs de nouvelles sources de plus-value. Chacun constate aujourd'hui que se former, se soigner, se cultiver, élever ses enfants et bien d'autres activités entrent rapidement dans la sphère marchande et apparaissent aussi comme un travail productif essentiel. Tellement essentiel que précaires, Verts ou alternatifs refusent d'en laisser le soin au capital et aux producteurs traditionnels.

Mais, dans cette optique plus dynamique, les mouvements de précaires contredisent cette fois les alternatifs qui considèrent ces secteurs comme devant être préservés à tout prix du système marchand. Face à cette attitude purement défensive souvent teintée de conservatisme (cf. dans le récent livre d'André Gorz l'inénarrable apologie des réunions de tricotage pour dames censées combattre le marché de la mode), les précaires suggèrent, eux, de chevaucher le tigre en s'appropriant les nouvelles technologies nées de cette marchandisation généralisée de l'ensemble de la vie sociale. Ici, la productivité sociale que les économistes enfermaient dans les machineries du capital<sup>84</sup> apparaît clairement dans sa dimension réelle d'enjeu central du rapport capital/travail à mesure que s'intellectualise le travail. L'énorme saut technologique (automatisation, informatisation...) imposé par les luttes de l'apogée des Trente Glorieuses a non seulement dilaté les formes productives dans l'ensemble du temps et de l'espace social, mais semble les rendre aujourd'hui directement exploitables par la classe du travail. Chacun a ainsi pu voir avec stupéfaction les yuppies empocher la mise patiemment accumulée de quelques capitalistes et disparaître aussi rapidement. Ces avant-gardes du précaire mobile et polyvalent ne semblent crapuleux qu'à ceux qui s'imaginent que la lutte de classe se cantonne à la négociation de conventions collectives dans l'arrière-cour de l'usine. Ces yuppies font très exactement ce que voudraient

---

<sup>84</sup>B. Coriat, dans *L'Atelier et le chronomètre*, Bourgeois, 1979, fournit une synthèse caricaturale de cette vision dans une analyse historique du capitalisme industriel scandée par les coups de génie de Taylor, Keynes ou Ford. On attend impatiemment le nom de l'inventeur suivant...

faire ceux qui rêvent de transformer les bombardiers stratégiques en Canadiens : ils s'approprient la technologie de leur point de vue.

Cette appropriation progressive des nouvelles technologies par l'acteur social accélère et élargit considérablement les luttes. Les technocrates mettent sur pied le Minitel, l'utilisateur le détourne en instrument onaniste et le capital tente de remarchandiser à tour de bras. Nul ne sait plus très bien où l'on en est. La formidable extension du crédit à la consommation représente-t-elle la victoire de prolétaires malins qui consomment deux fois plus que leur revenu officiel ou une nouvelle stratégie du capital financier pour relancer un fordisme fatigué ?

L'important réside dans la capacité des deux protagonistes à utiliser de son propre point de vue la monnaie informatique. Ces luttes de la capacité de chaque camp à tirer parti immédiatement de ces innovations productives dans l'ensemble de la sphère sociale sont le moteur même de ces innovations. Plus le travail s'intellectualise, plus il devient source de productivité sociale. Ceci au point de faire apparaître de plus en plus visiblement sa nature antagonique en fonction du capital et des salariés, tellement la marchandisation touche aujourd'hui toute l'activité sociale.

Il est ainsi vrai que le précaire est la force de travail la mieux adaptée au capitalisme moderne, comme l'affirment depuis longtemps les syndicats, mais en même temps la force sociale la plus contestatrice. Cette nature dialectique du travail restait secondaire tant que la production était enfermée dans la sphère de l'usine. Le syndicat négociait le prix du travail et se foutait éperdument de ce qu'il produisait, armement, biens de consommation à obsolescence accélérée, produits polluants... qui restaient de la seule responsabilité du capital. Le prolétariat consommait simplement les cochonneries qu'il produisait en tant que classe ouvrière. Jamais on n'a vu une organisation ouvrière dénoncer les freins défectueux qu'elle fabriquait dans une usine automobile. Cela aurait, certes, pu être aux partis de le faire, mais leur rôle était précisément de défendre les travailleurs.

L'élargissement de la production à toute la société interdit ces vieilles facilités de l'ère fordienne. La petite boîte d'informatique que quelques précaires gèrent pendant quelques années suivant leurs études concourt directement à la productivité sociale. Est-ce une fonction du capital ou un pôle d'initiatives alternatif ? On pourrait certes distinguer politiquement la productivité comme fonction du capital et la force d'innovation comme fonction du prolétaire urbain ; il reste que l'élargissement de la fonction productive à l'ensemble de l'activité sociale implique une réflexion théorique à peine encore esquissée.



<sup>i</sup> Groupe punk des années 1980, d'affinité antifasciste. Les « Bérus » chantaient par exemple : « La jeunesse emmerde le Front National », « Solidarité avec les sans-papiers », « Descendons dans la rue », etc.

<sup>ii</sup>Edgar P. Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, EHESS, Seuil, 1988. Sur ce problème de représentation de la classe ouvrière à son état inchoatif, voir également Pierre Ansart, *Naissance de l'anarchisme*, Paris, PUF, 1970 (en particulier la conclusion qui compare les approches de la classe ouvrière par Proudhon et Marx), et Jacques Rancière, *La Nuit des prolétaires*, Fayard, 1981.

<sup>iii</sup>Sur la « société duale », voir Françoise Giroud : « L'avenir du travail », *Futuribles*, n°35, Juillet/août 1980.

<sup>iv</sup>Un passage est consacré au quartier parisien du Sentier à Paris dans Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, Yann Moulier-Boutang et Antonio Negri, *Le Bassin de travail immatériel (BTI) dans la métropole parisienne*, Paris, L'Harmattan, 1996. Ce livre rejoint sur de nombreux points le rapport *Mouvements de chômeurs et de précaires en France*.

<sup>v</sup>Depuis, cette expression, mise au pluriel, est devenue le titre d'un livre de Nicolas Duvoux : *L'autonomie des assistés: sociologie des politiques d'insertion*. PUF, 2009.

<sup>vi</sup>C'est dans ce cadre caritatif que le terme de « précarité » a fait l'objet pour la première fois à notre connaissance d'un investissement scientifique en France : « Pouvoir sociale et précarité. Essai méthodologique pour une évaluation des situations familiales les plus précaires. Constitution d'un champ à une échelle départementale », par Louis Join-Lambert et Daniel Fayard, *Mouvement Aide à Toute Détresse*, Science et Service, Institut de Pierrelay, 1975.

<sup>vii</sup>Pour une étude récente sur cette expression « d'habitable » chez Weber, voir M. Löwy : *La cage d'acier : Max Weber et le marxisme wébérien*, Paris, Stock, 2013.

<sup>viii</sup>Parmi les ouvrages qui sont venus depuis renforcer cette analyse, on peut recommander *La Décennie. Le grand cauchemar des années 1980*, par François Cusset (Paris, La Découverte, 2006).

<sup>ix</sup>*Le travail temporaire, rapport de M. P.-B. Cousté, député du Rhône, Parlementaire en mission, à M le Premier Ministre*, Paris, Imprimerie Nationale, Juin 1979.

<sup>x</sup>Et au 21e siècle ceux du Parti de Gauche.

<sup>xi</sup> On peut aussi se référer aux *Métamorphoses du travail, quête de sens* d'André Gorz, publié en 1988 chez Gallilée.

<sup>xii</sup> Ce livre est paru sous sa forme définitive en 1991 chez Méridiens-Klincksieck sous le titre : *La ville intervalle. Jeunes entre centre et banlieue*.